



ML

11.213

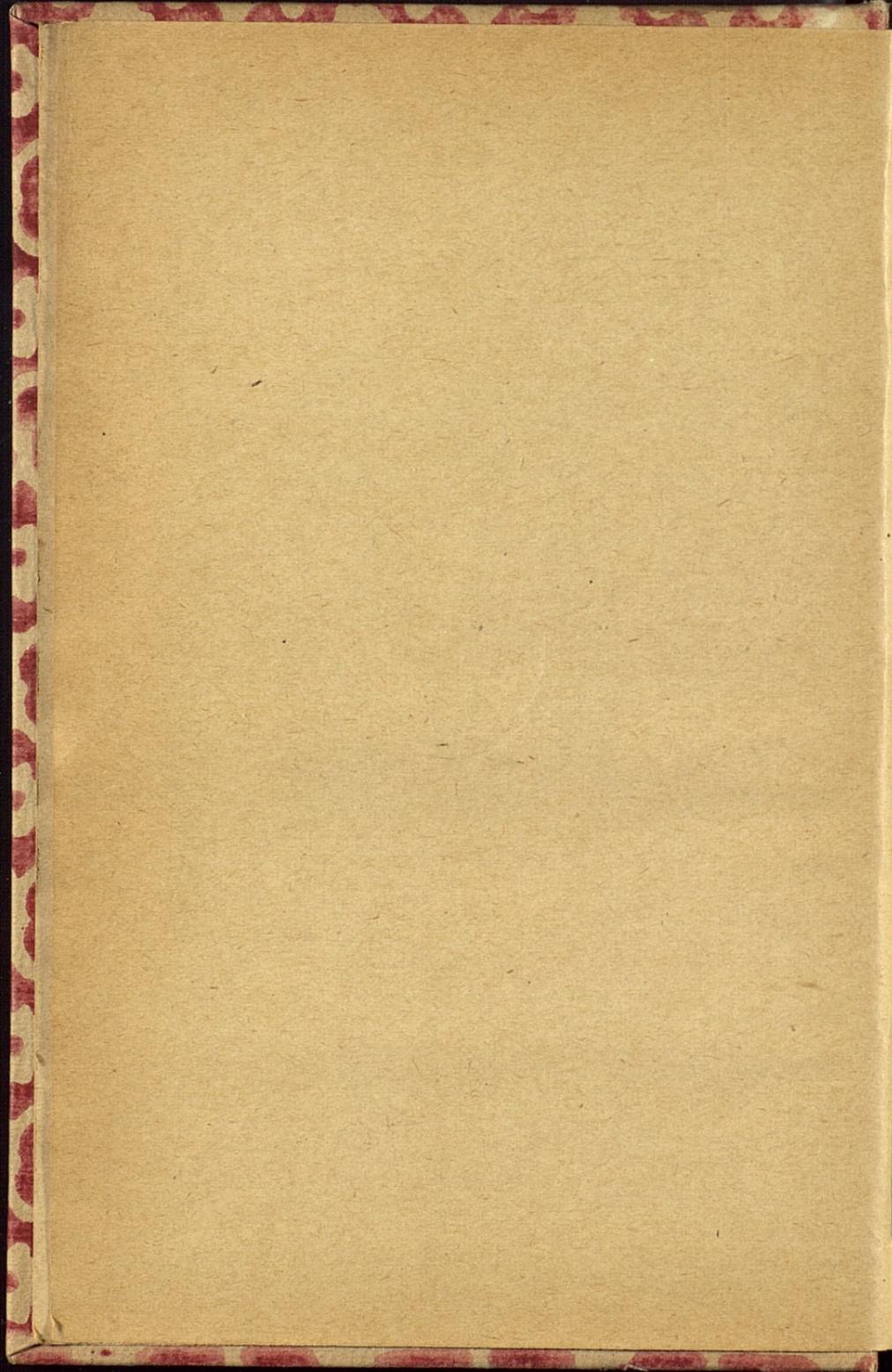
A



1800-

MLA  
11213





LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

---

# WALLONS ET FLAMANDS

## La Querelle linguistique en Belgique

PAR  
JULES DESTRÉE

Député de Charleroi



PARIS  
LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, rue Garancière - 6<sup>e</sup>

1923

4<sup>e</sup> édition

36

A Mon the mine

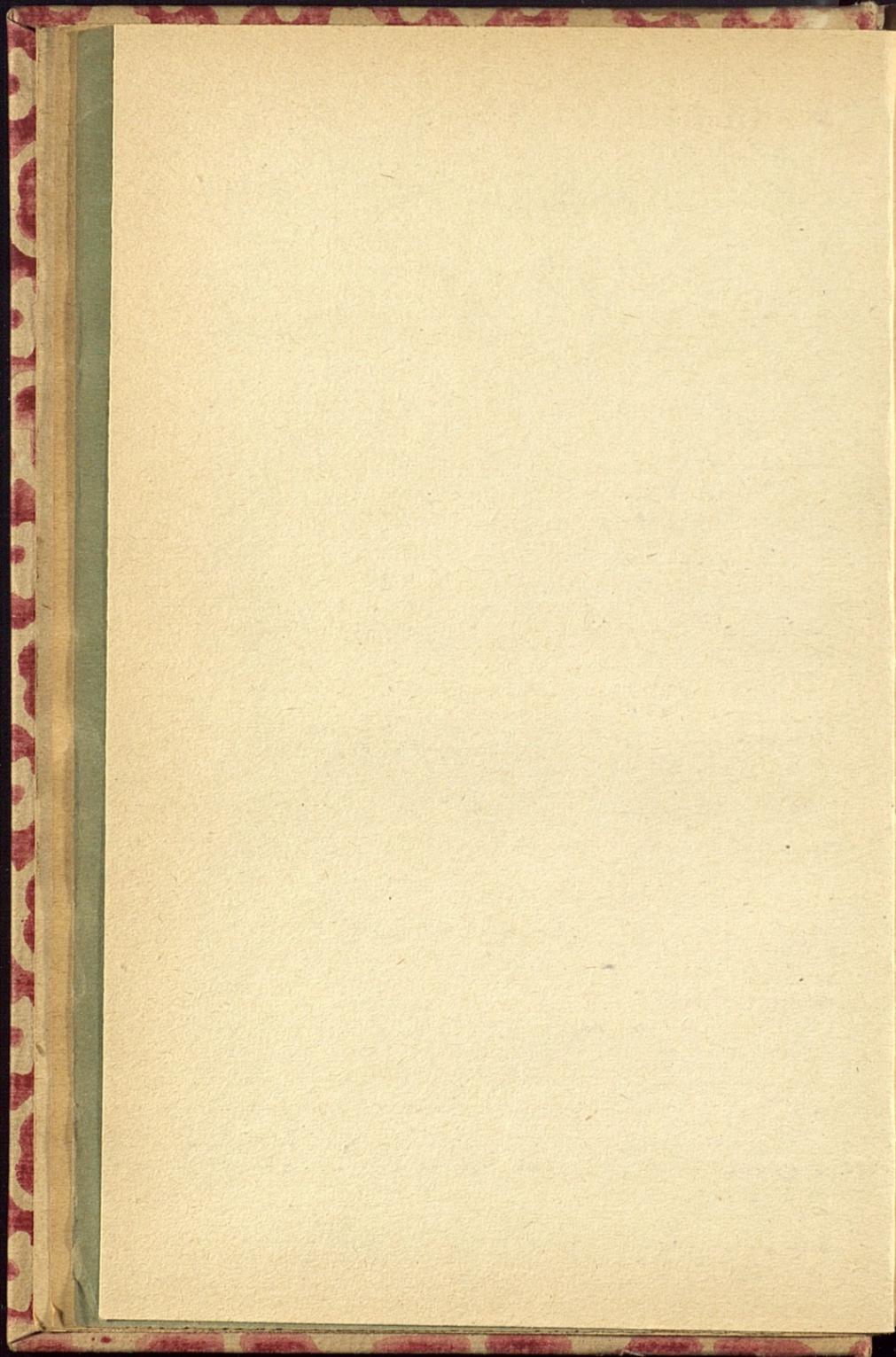
had the 16<sup>th</sup>

Harmony - credit

Tim will write

NR 28

Deo



# WALLONS ET FLAMANDS

---

LES  
PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI  
COLLECTION  
D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES  
DIRIGÉE PAR  
M. ALFRED DE TARDE

---

L'épreuve de la guerre a mis en évidence de grandes lacunes dans l'esprit public de notre pays. Elle a révélé notamment notre insuffisante connaissance des pays étrangers, de leurs mœurs, de leur politique, et notre réelle ignorance des questions économiques.

La présente collection se propose de remédier à ces défauts, qui faillirent nous être funestes.

Dans une suite d'ouvrages d'une documentation sûre, d'une lecture aisée et spécialement destinés aux hommes d'action, c'est-à-dire offrant des solutions définies, elle abordera toutes les grandes questions qui intéressent l'opinion, et les traitera dans un esprit strictement objectif, avec le seul souci de servir ainsi l'intérêt national.

## DÉJÀ PARUS :

Le Bilan de la guerre, par TRUSTEE (7<sup>e</sup> édition).

L'Armée nouvelle et le Service d'un an, par B. A. R. (Préface du général DUVAL) (5<sup>e</sup> édition).

La Réparation des dommages de guerre, par André TOULEMON (6<sup>e</sup> édition).

L'Irlande insurgée, par Sylvain BRIOLLAY (6<sup>e</sup> édition).

Nos ports, par M. CLAVEILLE, sénateur, ancien ministre (5<sup>e</sup> édition).

Le Nationalisme turc, par Berthe GEORGES-GAULIS (6<sup>e</sup> édition).

Les Nouveaux impôts ont-ils fait faillite? par Pierre BODIN (5<sup>e</sup> édition).

- Un Ministère de l'éducation nationale, par L. BRUNSCHVICG, de l'Institut (5<sup>e</sup> édition).
- Le Syndicalisme intellectuel. *Son rôle politique et social*, par Jules SAGERET (5<sup>e</sup> édition).
- La France à Gènes. *Un programme de reconstruction économique de l'Europe*, par CELTUS (24<sup>e</sup> édition).
- L'Afrique latine, *Maroc, Algérie, Tunisie*, par André FRIBOURG, député de l'Ain (4<sup>e</sup> édition).
- La France en Amérique latine, par Georges LAFOND (4<sup>e</sup> édition).
- Comment faire connaître la France à l'étranger, par Firmin Roz (5<sup>e</sup> édition).
- Nos illusions sur l'Europe centrale, par Wladimir d'ORMESSON (5<sup>e</sup> édition).
- Le Problème des réparations. Comment le résoudre? par Jean LESCURE (5<sup>e</sup> édition).
- Le Maroc, école d'énergie, par A. DE TARDE (5<sup>e</sup> édition).
- La Question des arsenaux, par H. LE MARQUAND (4<sup>e</sup> édition).

#### A PARAÎTRE :

- L'Entente franco-anglaise, par René PINON.
- L'Amérique vivante, par Henri HAUSER.

#### HOMMES ET IDÉES

- Série publiée sous la direction de E. LEMONON et A. DE TARDE.
- La Paix par la Ruhr, par Robert VEYSSIÉ (10<sup>e</sup> édition).
- Mussolini et le Fascisme, par Domenico RUSSO. (6<sup>e</sup> édition).

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1923.

LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

---

WALLONS  
ET FLAMANDS

LA QUERELLE LINGUISTIQUE  
EN BELGIQUE

PAR

JULES DESTREE

DÉPUTÉ DE CHARLEROI



PARIS

LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>o</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, RUE GARANCIÈRE - 6<sup>o</sup>

*Tous droits réservés*

Copyright 1923 by Plon-Nourrit et Cie.  
Droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays.

*Voici quelques notes à propos de la querelle linguistique en Belgique. Sans essayer de cacher qu'elles sont écrites au point de vue wallon. je les ai voulues aussi objectives que possible.*

*Elles n'apprendront rien, sans doute, au public belge qui est saturé de ces discussions. Mais elles peuvent renseigner utilement le lecteur étranger, presque toujours insuffisamment ou mal informé des choses de Belgique.*

*Depuis la guerre, la Belgique a excité, dans le monde entier, une admirative curiosité. Mais si l'on salue avec respect sa fidélité à la foi jurée et si l'on s'incline avec compassion vers son martyr, on en parle souvent sans la connaître bien, et il n'est pas possible d'apprécier ses conditions de vie sans être renseigné sur sa question linguistique.*

*Cette querelle menace-t-elle son existence, ainsi que l'ont clamé certains, trop prompts à s'effrayer? Je n'en crois rien. La Belgique est une réalité assez robuste pour sortir sans dommage d'une telle crise. A des situations imprévues, son sens pratique a toujours trouvé les accommodements nécessaires. Je suis persuadé qu'elle les trouvera encore. Et c'est pour ne pas leur faire obstacle que j'ai voulu qu'il n'y eût pas dans ce livre un seul mot de colère ou d'amertume.*

J. D.

Novembre 1923.

## BIBLIOGRAPHIE

---

Comme je pense qu'il est bon que tout exposé soit accompagné de la bibliographie du sujet afin de permettre au lecteur le contrôle de la discussion, j'avais commencé ce travail. Mais les livres, brochures et articles qu'il eût fallu dénombrer, sont, décidément, trop. La question linguistique et chacun de ses aspects ont donné lieu à d'innombrables publications ; ce ne sont pas toujours les plus volumineuses qui sont les plus intéressantes et souvent elles sont des tracts de circonstance perdant tout intérêt au bout de quelque temps. Leur indication eût été presque toujours inutile. J'ai donc renoncé à une énumération fastidieuse, et je m'en excuse, pour me borner à citer au cours du livre, les ouvrages de référence les plus importants.

LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

---

WALLONS ET FLAMANDS  
LA QUERELLE LINGUISTIQUE  
EN BELGIQUE

---

CHAPITRE PREMIER

L'ANTINOMIE BELGE

Nous, Wallons, nous sommes, pour un habitant d'Anvers, des gens du Midi, bavards, turbulents et légers ; tandis que pour un Parisien, nous sommes des Flamands placides, lents et lourds.

Dans un conte verveux, un personnage de Pierre Mille dit à des Algériens : « Vous autres, gens du Nord, vous ne savez pas ce que c'est que la chaleur ! » Pour le lecteur français, l'apostrophe est déconcertante ; elle est logique dans la bouche d'un Sénégalais.

Tout dépend du point de vue. Un jugement, une définition se font presque toujours par comparaison, et celle-ci étant sous-entendue, les confusions sont inévitables.

J'aime donc à dire que les pages qui vont suivre sont destinées à des Français, et l'on y trouvera des réflexions qui paraîtront superflues à un public belge.

C'est que l'ignorance française à notre égard est grande. La géographie des meilleurs fait parfois sourire. Victor Hugo parle de Dinant comme d'une ville flamande, et Napoléon ordonne à ses troupes, dès leur arrivée dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, de s'assurer de traducteurs flamands pour communiquer avec les habitants. Excusés par ces exemples illustres, les écrivains et journalistes de Paris considèrent comme Flamands tous les gens du Nord. Et la littérature et le journal formant l'opinion, il est vraiment malaisé de faire admettre à un Français que la Belgique n'est pas une terre flamande.

Dans l'histoire de l'art, la confiscation est d'ailleurs accomplie, et tel fut le resplendissement du génie flamand au quinzième siècle qu'il a imposé son étiquette à toutes les œuvres d'art de nos provinces. « L'école flamande » est une de ces catégories consacrées et nul ne s'avise de songer que la rubrique « flamande » répertorie souvent des œuvres qui n'ont rien de flamand.

Un soir, à Compiègne, le jeune barreau de Charleroi s'était rendu en excursion. Les basochiens étaient joyeux comme des écoliers en vacances. Tant de gaieté amena une avenante Parisienne à s'informer auprès de l'hôtelier qui lui répondit : « Ce sont des avocats flamands. » La jeune femme s'étonna de nous entendre parler français, et enhardie par notre bon accueil, elle demanda si l'un ou l'autre de nos compagnons ne consentirait à chanter ou danser pour elle des airs de notre pays. Pauvre petite ! Elle pensait que ces étrangers devaient être des sauvages curieux et oubliait que Charleroi est plus près de Paris que la plupart des grandes villes de France.

Il y en eut parmi nous qui furent vexés et voulurent lui répliquer que les Wallons étaient les Français de l'autre côté de la frontière. Quant à moi, je ne vous en ai pas gardé rancune, petit symbole de l'ignorance des

Parisiens superficiels, et voici quelques airs de mon pays !

\* \* \*

Mon pays, c'est la Wallonie. Il est politiquement incorporé dans un pays plus grand : la Belgique. Et la Belgique elle-même est une petite nation qui vit nécessairement de la vie de ses grands voisins et participe à la civilisation de l'Europe occidentale.

J'aime mon pays. J'aime aussi la Belgique dont il fait partie. J'aime encore tout ce que je puis comprendre de la merveilleuse activité humaine, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre. Mais c'est un sentiment qui n'est vraiment puissant et chaud qu'à son centre, et qui va se refroidissant à mesure qu'il s'élargit. *L'adversus hostem...* est une maxime de primitifs ; il ne doit plus y avoir, au vingtième siècle, de haine contre l'étranger, chaque jour créant et resserrant les liens entre tous les membres de la famille humaine.

Un Breton peut aimer la Bretagne, un Provençal sa Provence, sans cesser d'être un bon Français, et tous deux peuvent, doivent rester compréhensifs des nécessités d'internationalisme. Toutefois ces sympathies ont leurs degrés, et il est naturel qu'elles aillent d'abord aux plus proches.

J'ai dit un jour que la Belgique était faite d'un morceau de France et d'un morceau d'Allemagne. Les patriotes conventionnels d'ici ont trouvé cela très regrettable. Or, je relis Pirenne, le grand historien de Belgique, célébré constamment par les mêmes patriotes conventionnels, et j'y trouve : « Européenne dans son fond, formée de la substance de l'Allemagne et de celle de la France, mélange de romanisme et de germanisme, notre civilisation est identique en partie avec celle des

deux États qui nous entourent. » (Préface de la première édition de *l'Histoire de Belgique*, p. XIII.)

Entre ce que j'ai osé et ce qu'a écrit l'éminent historien, il semble bien qu'il n'y ait guère de différence. Tout au plus, en cherchant bien, pourrait-on trouver celle-ci : c'est que M. Pirenne paraît estimer que le mélange a eu lieu, tandis que j'ai affirmé la continuité de l'existence des deux morceaux.

M. Pirenne, sur les travaux de qui on s'est fondé pour célébrer l'âme belge, s'en est expliqué, au congrès de Liège en 1905, dans une communication qui serait à citer tout entière :

« Le sentiment national wallon et le sentiment national flamand existent certainement tous deux, sous la communauté de civilisation que nous avons constatée dans certains domaines de la vie publique et de la vie sociale, communauté dans laquelle l'apport des Wallons et celui des Flamands viennent se confondre, de telle sorte qu'il serait très difficile d'en faire la décompte. Sous cette communauté de civilisation, il y a certainement chez nous deux autres civilisations distinctes, le sentiment national wallon et le sentiment national flamand.

« ...Les Wallons ont joué, dans l'histoire de Belgique, et même dans l'histoire universelle, un rôle de premier ordre. A vrai dire, on connaît mieux le rôle des Flamands, et même en France, chose assez curieuse, quand on parle histoire de Belgique, on pense surtout aux Flamands... Cependant la part des Wallons dans les différents domaines de l'activité humaine n'est pas moins belle que celle de nos frères germaniques. Dans la vie religieuse, par exemple, ce sont eux qui, depuis le haut moyen âge, ont joué le rôle essentiel.

« ...A l'époque des croisades, les Wallons se trouvent encore au premier plan... A la période héroïque de la Réforme, le rôle des Wallons est essentiel... Quels furent les initiateurs du mouvement calviniste? Des Wallons.

C'est un Montois : Guy de Bres, qui a été l'un des organisateurs de l'Église calviniste hollandaise...

« ...Si nous passons à la vie littéraire, nous constaterons dans le pays de Liège une activité extraordinaire. Les écoles de Liège ont été le grand foyer intellectuel de l'Europe occidentale pendant le dixième et le onzième siècles. Ce que fut Paris aux douzième-quatorzième siècles, Liège le fut plus tôt, sous l'Empire. Il faut signaler l'épanouissement de la littérature dans le Hainaut ; au quatorzième siècle apparaissent les deux plus grands prosateurs de leur temps : Jehan le Bel et Froissart.

« ...Si les Flamands dominent dans la peinture, les Wallons dominent dans l'art musical...

« ...Au moyen âge, l'industrie wallonne est sensiblement inférieure à l'industrie flamande... mais depuis le quatorzième siècle, les Wallons se lancent dans la voie où ils n'ont cessé de progresser jusqu'à nos jours. C'est alors que l'armurerie devient si prospère à Liège et la draperie à Verviers. L'industrie métallurgique prend aussi de l'extension ; au quinzième siècle, nos vallées étaient déjà remplies de forges. Les houillères sont exploitées depuis le douzième siècle. Déjà la grande industrie compte les premiers martyrs. Au commencement du seizième siècle, un coup de grisou tue quatre-vingt-huit mineurs... »

Revenons à l'*Histoire de Belgique* : M. Pirenne, après avoir retracé la succession des invasions franques, écrit p. 16 : « Aujourd'hui encore, dans la Belgique moderne, après plus de quatorze cents ans, la situation primitive n'a pas changé : Flamands et Wallons continuent à occuper, à peu de chose près, vis-à-vis les uns des autres, les positions prises par leurs ancêtres vers le milieu du cinquième siècle. »

S'il fallait une preuve de plus, je renverrais au volume admirable de cet autre grand historien, M. G. Kurth, *la Frontière linguistique*, qui établit de façon péremptoire

la thèse que M. Pirenne n'a fait que résumer. Il y a en Belgique, depuis plus de mille ans, une frontière interne que ni les guerres, ni les dominations, ni les catastrophes, ni la prospérité n'ont pu modifier sensiblement. Elle correspond donc à une nécessité naturelle plus forte que les volontés humaines. Les frontières politiques se sont faites et défaites ; elle seule n'a pas varié.

Elle divise notre pays en deux parties à peu près égales : au nord, la langue néerlandaise et des dialectes germaniques ; au sud la langue française et des dialectes romans.

Flandre et Wallonie.

La Wallonie est le morceau de France. Elle s'étend même hors des anciennes frontières belges, dans la Prusse rhénane, à quelques villages autour de Malmédy, et vers le sud-ouest on y doit rattacher Valenciennes et le pays d'alentour qui fit autrefois partie du comté de Hainaut. Vers le sud, vers la Picardie et la Lorraine, la délimitation est plus difficile et d'ailleurs inutile.

\*  
\* \*

Mais, me dira-t-on, la frontière dont vous parlez n'est qu'une frontière linguistique, et c'est peu.

Je pense, au contraire, que c'est énorme. Sans doute on peut concevoir l'unité parfaite de deux peuples parlant des langues différentes, sans doute un État politique peut être composé, et solidement, de citoyens parlant des langues diverses. Mais encore est-il certain que la langue est le signe le plus manifeste, le plus évident, sinon d'une race, tout au moins d'une mentalité, d'une sensibilité, d'une façon spéciale de comprendre et de sentir la vie.

Mistral a dit qu'aussi longtemps qu'un peuple conser

vait sa langue, il avait les moyens de sa liberté et de sa renaissance. C'est profondément vrai, parce que la langue est la preuve même de l'originalité du groupe humain qui la parle et que cette originalité est à la fois la condition et la justification d'une existence indépendante.

La langue est à ce point de vue plus importante que la race. Elle s'adultère moins. Il n'y a guère de race pure. Spécialement, sur les territoires qui furent la Belgique, que peut-il rester des hommes primitifs? Si les hommes aux cheveux noirs, de petite taille, que vainquirent les Celtes et les Gaulois étaient les premiers colonisateurs, les blonds sont venus, les grands Germains aux yeux bleus; après, les Romains organisateurs. Et nous avons été la proie des Francs, des Espagnols, des Autrichiens. Toutes ces races variées ont contribué à la formation de la population actuelle. Les Francs établis dans la Gaule belgo-romaine s'y sont romanisés, ont oublié leur langue. Après une longue période de troubles, de dévastations et de réorganisation, le pays belge s'est trouvé divisé en deux zones linguistiques, irréductibles depuis mille ans.

Il serait absurde de soutenir qu'en dépit des massacres et des invasions, des conquêtes brutales et soudaines, ou des infiltrations lentes et pacifiques, la race est restée sans mélange, soit au sud, soit au nord. Lorsqu'on parle, lorsque je parlerai moi-même de race flamande ou de race wallonne, il faudra bien entendre que ce n'est là qu'une approximation assez grossière à laquelle un historien pointilleux pourrait adresser maintes justes critiques. Toutefois elle garde sa part de vérité; car si elle néglige les exceptions et les distinctions qu'exigerait l'exactitude précise, elle indique l'existence de deux milieux dissemblables, différenciés par la langue et dans lesquels sont venus se fondre et se résorber des individus venus d'ailleurs. Il y a ainsi un type wallon et un type flamand, peut-être assez malaisés à définir,

mais que nous reconnâtrions dans une foule comme s'il s'agissait d'un Français, d'un Allemand, d'un Anglais, d'un Espagnol.

Et la justesse de cette impression, qui peut paraître discutable lorsqu'on examine les individus rencontrés dans de grands centres très mélangés, se vérifie scientifiquement dès qu'on étudie les masses dans des régions plus stables. Les travaux du docteur Houzé et de Julien Fraipont ont défini deux types ethnologiques caractérisés : le Wallon et le Flamand.

Et d'ailleurs, toutes les autres observations viennent nous confirmer la différence attestée par la langue. Voyez les paysages dans lesquels vivent les hommes : la Flandre et la Campine, aux terres plates, forment un contraste complet avec les horizons accidentés de la Wallonie. Et les activités sont aussi opposées que les paysages : au nord domine l'agriculture ; au sud, l'industrie.

Ainsi l'influence de l'hérédité, du milieu, des conditions économiques agissent également pour maintenir, en dépit des facilités croissantes des communications, des échanges, des mélanges et des déplacements, la distinction fondamentale. Qui s'étonnerait encore, dès lors, de trouver les âmes aussi différentes que le décor et l'aspect ? De constater que le Flamand est lent, patient, discipliné autant que le Wallon est léger, inconstant et indomptable ? De voir les mentalités différentes se refléter dans la politique ou dans la religion : Flandre en très grande majorité catholique, Wallonie, en très grande majorité anticléricale...

La langue est le signe de toutes ces différences. La limite des langues n'a pas changé depuis dix siècles. N'est-il donc pas justifié de parler, à propos de la Belgique, d'un morceau d'Allemagne et d'un morceau de France ?

\*  
\* \*

Mais on me comprendrait très mal si l'on déduisait que chacun des morceaux doit, à mon sens, être rattaché politiquement à une patrie mère. Les Flamands affirment leur affinité avec la culture germanique, les Wallons affirment leur affinité avec la culture française, mais ni les uns ni les autres ne souhaitent ni n'admettraient sans révolte la suppression de leur indépendance.

C'est que de longs siècles nous ont faits, les uns et les autres, différents des peuples frères autant et plus que nous pouvons différer entre nous. Dans le passé, la Flandre fut vassale de la France, et la principauté de Liège fit partie de l'Empire allemand (1), et l'histoire est pareille, des deux côtés, de leurs efforts pour s'émaniciper du pouvoir lointain. Mais les Flamands n'ont jamais cherché à se réunir à l'Allemagne, ni les Wallons à la France (2). Ce qu'ils cherchaient âprement, avec de magnifiques élans et de cruelles répressions, ce qu'ils obtinrent parfois de façon glorieuse et précaire, c'était leur liberté.

Ils crurent la trouver en 1815, lorsque la diplomatie européenne, réunit enfin en un État ces provinces qui n'avaient guère eu d'existence commune, et les joignant à la Hollande, créa le royaume des Pays-Bas. Création raisonnable, entre toutes, la Hollande et la Belgique ayant chacune ce qui manquait à l'autre et devant se compléter merveilleusement.

La Hollande, avec sa marine, ses colonies, son commerce, pouvait être précieuse à la prospérité de notre

(1) La principauté de Liège n'appartint à l'Empire que nominale-  
ment. La politique y était autonome et le pays neutre.

(2) Sauf Liège en 1794, toutefois.

industrie et de notre agriculture. Mille raisons conseillaient ce mariage de raison. Mais il y a autre chose que les combinaisons de l'intelligence dans la destinée des peuples. Quinze ans ne s'étaient pas écoulés que la situation apparut comme insupportable. Et ce fut la révolution de 1830, entreprise téméraire qui réussit contre toutes les prévisions de bon sens. Les Hollandais chassés de Bruxelles, l'Europe étonnée laissant faire, la France, suivant sa généreuse mission historique, venant nous aider, la Belgique proclama son indépendance (1).

Les griefs des révolutionnaires étaient complexes. Le roi Guillaume, au lieu de chercher les occasions d'unir ses deux peuples, n'avait fait qu'accentuer maladroitement leur incompatibilité d'humeur et avait prétendu assurer à la Hollande une prédominance que les Belges ne pouvaient tolérer. Les Flamands catholiques furent froissés dans leurs sentiments religieux par le protestantisme du Nord; les Wallons furent particulièrement exaspérés par la prééminence de la langue hollandaise. Chez les uns et les autres, il y avait un impatient désir de liberté auquel le gouvernement hollandais ne sut pas donner satisfaction.

Après 1830, jouissant enfin des bienfaits de la paix, la Belgique put donner la mesure de ce que pouvaient produire son sol et sa population. Sa prospérité fut extraordinaire, son activité prodigieuse et éclatante dans tous les domaines.

On put croire à la formation d'une nationalité nouvelle, faite de la fusion heureuse d'éléments hétérogènes. Mais voici réapparaître, après quatre-vingt-treize ans, l'importance de la frontière millénaire; voici la Flandre d'abord, la Wallonie ensuite prenant conscience de leurs caractères propres, voici de nouveau, imparfaitement soudés, le morceau d'Allemagne et le morceau de France.

(1) La formule de l'époque était « les Belges et les Liégeois unis ».

\*  
\* \*  
\*

Est-ce à dire qu'il n'y ait pas de Belges, en Belgique, ainsi que je l'ai exagérément affirmé en 1912, par une outrance nécessaire, dans la *Lettre au roi*?

Agacé par les déclamations faciles et les indignations de commande de ceux que j'ai appelés plus haut les patriotes conventionnels, j'ai voulu alors marquer fortement ce qu'avait de précaire et de superficiel la nationalité belge. J'ai voulu montrer qu'une union de moins d'un siècle n'était que peu de chose en présence d'une distinction de plus de quinze siècles, qu'il n'y avait là qu'un vernis qui, au moindre choc, devait laisser apercevoir l'infrastructure profonde.

Mais ce peu de chose, au point de vue de l'histoire, n'est pas peu de chose pour nous. Nous sommes les petits-fils des révolutionnaires de 1830 ; trois générations d'une vie magnifiquement ardente ont établi entre Flamands et Wallons des liens assez solides, ont engendré des souvenirs exaltants, ont donné naissance à un patriotisme commun qui n'est pas toujours de convention. Je disais en 1912 : « Je pense que la moindre alerte extérieure le rendrait évident et agissant. Si quelque voisin menaçait notre indépendance, Flamands et Wallons se trouveraient instantanément unis pour lui tenir tête. Mais aussitôt le danger passé, ils retourneraient à leurs querelles » (1).

C'est sous cette réserve que je reproduis ici le passage de la *Lettre au roi* auquel je viens de faire allusion. Après avoir constaté que la dernière statistique révélait que 41,47 pour 100 des habitants ne parlaient que le fran-

(1) La guerre de 1914-1918 a confirmé cette prévision avec une telle éloquence qu'il paraît inutile d'insister. L'épreuve a fait apparaître puissant et héroïque un patriotisme en sommeil jusque-là,

çais, 41,01 pour 100 ne parlant que le flamand (1), je concluais que l'énormité de ces deux chiffres démontrait l'existence des Wallons et des Flamands, la non-existence des Belges.

« Il est bien évident que ceci est l'expression d'une vue d'ensemble. Elle est trop absolue si l'on veut s'attarder aux détails.

« On pourrait m'objecter, par exemple, qu'il faut considérer comme Belges, au point de vue qui nous occupe actuellement, les 673 554 parlant les deux langues nationales. Même, si l'on y ajoute les 39 870 polyglottes, qui ne voit que ces « Belges » ne sont encore qu'une proportion infime en comparaison des deux autres groupes, et qui ne sait, en regardant un peu autour de soi, que la majorité de ces bilingues est de race flamande?

« Nous n'avons donc dans cette statistique, pour établir l'existence d'une mentalité belge, aucun indice révélateur. Nous en sommes réduits à des investigations personnelles; elles nous renseignent deux catégories de Belges : la première, la plus importante par le rôle en évidence qu'elle joue, comprend le monde officiel, constituant toute la structure de notre État politique, tous les fonctionnaires attachés à la Belgique par leur situation, leurs honneurs, leurs traitements, chez lesquels les *Brabançonnes* tant entendues et les clichés des discours de parade ont développé un patriotisme superficiel plus ou moins sincère. C'est tout ce monde-là qui vous entoure, Sire, et je crains qu'il ne Vous fasse illusion. Il faut regarder par-dessus pour apercevoir les forces vives de vos deux peuples.

« Une seconde espèce de Belges s'est formée dans le pays, et principalement à Bruxelles. Mais elle est vraiment peu intéressante. Elle semble avoir additionné les défauts de deux races, en perdant leurs qualités. Elle

(1) Voir plus loin les chiffres les plus récents.

a pour moyen d'expression un jargon innommable dont les familles Beulemans et Kakebroek ont popularisé la drôlerie imprévue. Elle est ignorante et sceptique. Elle a pour idéal un confortable médiocre. Elle ne croit à rien, est incapable de générosité et d'enthousiasme, soupçonne toujours chez autrui le mobile intéressé, abaisse par la « zwanze » toute idée qui la dépasse. Certains laudateurs de cette platitude en ont voulu faire une vertu : le « middelmatisme », mot aussi laid que l'état d'esprit signifié. Le patriotisme de ces middelmates est nul, ils accepteraient bénévolement toute domination qui ne dérangerait point leurs aises coutumières. Cette population de la capitale, dont quelques échantillons épars existent en province, n'est point un peuple : c'est un agglomérat de métis.

« Il n'est point de règles sans exceptions. Lorsqu'on cherche à établir des vues générales, il est toujours possible de se voir objecter des cas isolés. Il est, certes, parmi ces produits croisés, des individualités particulièrement éclatantes de nature à faire oublier les autres. Un homme comme Edmond Picard, par exemple, est le fils d'un père wallon et d'une mère flamande. Mais que de Kakebroek pour un Edmond Picard !

« Et si M. Edmond Picard a été l'un des plus ardents défenseurs de « l'âme belge », l'ironie des destins a voulu qu'il fût aussi, dans ses écrits sur l'antisémitisme par exemple, le théoricien des races, du danger et de la stérilité de leurs croisements, le dénonciateur implacable de l'infériorité des métis.

« Non, Sire, il n'y a pas d'âme belge. La fusion des Flamands et des Wallons n'est pas souhaitable ; et la désisirât-on, qu'il faut constater encore qu'elle n'est pas possible.

« La distinction des races et des langues a pu s'expliquer jadis par la forêt charbonnière ; depuis des siècles, cet obstacle aux communications a disparu et l'interpé-

nétration ne s'est point faite. Des gouvernements se sont usés à cette œuvre vaine et ont cherché à faire reculer soit le flamand, soit le français. La frontière linguistique est restée immuable, attestant la volonté têtue des deux peuples de ne point se confondre (1). »

Veut-on une précision plus grande encore : consultons les dernières statistiques de 1920. Elles nous apprendront que 2 855 835 Belges parlent le français seul, que 3 187 073 parlent le flamand seul, 960 960 parlent les deux langues. Enfin, l'allemand est la seule langue parlée par 16 879 Belges.

Et si nous comparons aux statistiques antérieures, nous voyons que l'allemand recule, le français et le flamand maintiennent leurs positions, les bilingues augmentent légèrement. Que le fléchissement de l'allemand et les progrès du bilinguisme puissent s'expliquer, dans une certaine mesure, par l'effet des lois et de l'administration, on peut le croire, mais n'en devient que plus évidente l'impuissance desdites lois et administration à modifier la situation respective des deux blocs essentiels, le français et le flamand, dont la permanence est surprenante.

\*  
\* \*

La voilà donc, l'antinomie belge. Qu'elle soit redoutable pour la paix intérieure et l'avenir de notre pays, il serait péril de le méconnaître.

La gravité du problème se caractérise spécialement par cette circonstance que les deux influences se partagent presque également le pays.

Il est d'autres nations qui ont aussi leur question de langues ou de races. On parle en France italien, breton,

(1) G. KURTH, *la Frontière linguistique*, dans les mémoires couronnés par l'Académie de Belgique. Bruxelles, 1895.

provençal, basque, que sais-je encore ; mais tous ces langages reconnaissent le français comme l'instrument nécessaire de l'unité nationale ; et s'il peut se présenter des situations délicates, aucun conflit essentiel n'est à craindre. On parle en Suisse le français, l'italien, l'allemand, mais aucune de ces langues ne prétend s'imposer et l'organisation fédérative de la République helvétique résout heureusement les difficultés.

En Belgique, au contraire, nation d'organisation centralisée, les deux langues se présentent avec des droits égaux. Nous pouvons négliger, en effet, les quelques villages où l'on emploie des patois allemands et où tout se passe, tant bien que mal, avec le secours des traductions. Sur les 7 millions de Belges, 16 879 seulement ne parlent que l'allemand. Depuis la réunion des cantons d'Eupen et de Malmédy, ce chiffre a augmenté, mais il reste sans importance dans l'appréciation de l'ensemble (60213 habitants d'après le recensement de 1922).

Le flamand et le français ont des troupes d'égale force. On peut même accorder aux Flamands qu'ils sont les plus nombreux et que, leur natalité étant plus élevée que celle des Wallons, ils le deviendront de plus en plus. Accordons-le-leur, la majorité en telle matière n'est pas un argument.

Ce n'est pas un argument non plus que de prétendre choisir entre les langues, d'après leurs mérites. Il est vain d'affirmer la supériorité du français, sa beauté, sa richesse, sa souplesse infinies, l'étendue presque illimitée des connaissances et des relations auxquelles il donne accès, à un paysan qui ne parle que le flamand ; celui-ci préférera toujours, et pour cause, la langue qu'il comprend. On ne choisit pas sa langue, on l'accepte de son milieu ; et la langue maternelle sera toujours la plus belle.

La langue flamande serait-elle celle de la majorité des habitants, la langue française serait-elle reconnue supérieure, qu'il reste, quand même, impossible de songer

à imposer, pour ces raisons, l'une ou l'autre, à ceux pour qui elle est étrangère. Toute contrainte linguistique est odieuse et intolérable.

Enfin, s'il fallait, d'un dernier trait, marquer la complication du problème, j'ajouterais qu'il ne se pose pas de la même manière dans les deux parties du pays. En Wallonie, la langue est le français, exclusivement. Le peuple parle, à l'est et au centre, des dialectes divers qui constituent le wallon propre. Mais tous sont frères du français, ils y mènent sans effort, et le lien commun, partout compris, partout accepté, est la langue française. Cette situation est assez claire.

En Flandre, les patois sont nombreux, et ont des variétés d'accentuation qui les rendent parfois inintelligibles d'une province à l'autre. Mais tous sont des dérivés du néerlandais qui est une langue littéraire d'une grande richesse. Néanmoins, à côté de cette langue, tous ceux qui avaient en Flandre une culture supérieure ont toujours parlé le français.

Tous nos historiens s'accordent sur ce point : MM. Pirrenne, Kurth et autres. Joignons-y M. Wilmotte qui, dans son livre sur *la Culture française en Belgique*, a apporté de nouvelles preuves, bien intéressantes. Les flaminguants répondent d'ailleurs que cette constatation ne les gêne point, au contraire, que ce furent les seigneurs, les maîtres, les oppresseurs, l'aristocratie, jadis, les bourgeois aujourd'hui qui, trahissant la langue du peuple comme ils trahissaient ses intérêts, adoptèrent par sotte vanité la langue étrangère, et que c'est une raison de plus, pour les citoyens libres du temps présent, de réagir.

Sans nous attarder à cette controverse historique et à ses conséquences, constatons cependant que le flamand est parlé exclusivement dans les campagnes flamandes, tandis que dans les villes, à Anvers, à Gand, à Bruges, à Ypres, la population est, en très grande majorité, bilingue. Des journaux s'y publient en français ;

des représentations théâtrales s'y donnent en français, presque toutes les enseignes des commerçants sont rédigées en français. Le bilinguisme de la Flandre urbaine est un fait que chacun peut quotidiennement vérifier.

Il constitue pour les Flamands de ces villes un avantage précieux. Ils apprennent ainsi dès l'enfance et sans effort, les deux langues parlées en Belgique et se trouvent dans des conditions spécialement favorables pour tous les emplois ou occupations où cette double connaissance est utile.

Mais il constitue pour nous, Wallons, un avantage non moins précieux. C'est le bilinguisme des cités flamandes qui nous permet d'y avoir la sensation que nous sommes en Belgique. Nous pouvons nous déplacer, et ces déplacements sont incessants et multiples, en restant chez nous. Le jour où le français serait banni de la Flandre, nous y serions des étrangers, autant qu'à Rotterdam ou à Utrecht.

Nous avons donc à défendre le français chez nous, mais encore chez les Flamands. Chez nous, c'est le principe même de notre vie commune ; chez eux, c'est une extension nécessaire de cette vie. Tout ce qui fait reculer le français, tout ce qui le touche et le blesse, nous touche et nous blesse. Nous comprenons, ou nous commençons à comprendre, non seulement nos intérêts essentiels, mais nos devoirs aussi envers cette admirable civilisation française dont nous sommes les Marches du Nord.

Et nous disons, avec Richepin, du doux parler de France :

Et donc, en le conservant  
Droit à notre poing fervent  
Contre les assauts du vent,  
Qui vient de la nuit profonde,  
Nous continuons, joyeux,  
La bataille des aïeux,  
Toujours morts, l'orgueil aux yeux,  
Pour la liberté du monde.

## Répartition, au 31 décembre 1920, des habitants d'après les langues qu'ils parlent.

	ANVERS	BRABANT	FL. OCCIDENT.	FL. ORIENT.	HAINAUT	LIÈGE	LIMBOURG	LUXEMBOURG	NAMUR	LE ROYAUME	
Nombre total des habitants....	1 016 963	1 521 699	803 687	1 107 325	1 220 271	863 092	300 455	223 739	348 338	7 405 569	
Habitants parlant	le français seulement....	12 642	431 920	30 189	11 156	1 104 521	742 312	9 171	183 178	330 746	2 855 835
	le flamand seulement....	807 043	563 544	621 574	919 536	14 724	14 996	244 870	170	616	3 187 073
	l'allemand seulement....	427	676	41	96	77	8 315	52	7 167	28	16 879
	le français et le flamand..	133 131	451 593	113 290	123 606	57 265	46 418	29 355	1 177	5 125	960 960
	le français et l'allemand..	369	3 919	124	113	1 122	15 626	119	23 162	519	45 073
	le flamand et l'allemand..	1 065	264	76	118	27	447	317	5	29	2 348
	les trois langues nationales.....	9 520	13 567	1 919	3 259	919	3 342	749	494	379	34 158
aucune des trois langues (a).....	52 766	56 216	36 474	49 431	41 616	31 636	15 822	8 386	10 896	303 243	

(a) Sont compris notamment sous cette rubrique les enfants en dessous de deux ans.

## CHAPITRE II

### WALLONIE, TERRE DE TRAVAIL

La vaillance me paraît être le trait le plus caractéristique des hommes de Wallonie. Je ne veux pas invoquer l'histoire et rappeler les Nerviens proclamés par César les plus courageux de tous les Gaulois, ou les admirables faits d'armes des bandes wallonnes, car nos ancêtres, ne pouvant se battre pour leur compte, se conduisirent héroïquement sur tous les champs de bataille. « Respectez-le, c'est un Wallon, » dit Schiller en son *Camp de Wallenstein*.

Non, j'aime mieux montrer des preuves plus certaines et plus aisément vérifiables. Le courage et l'énergie de jadis se sont utilisés de nos jours aux rudes besognes industrielles, et c'est dans une formidable et constante lutte contre la terre, l'eau et le feu qu'aujourd'hui les Wallons risquent intrépidement leur vie.

Qui pourrait, en aéroplane, passer un soir de la frontière française à la frontière allemande, aurait sa route tracée par des lueurs fantastiques. Éclairs rouges trouant les hangars sombres, feux bleuâtres des fanaux électriques, grandes clartés saccadées des convertisseurs, houppes multicolores des fours à coke, embrasement splendide des hauts fourneaux, c'est un éblouissant et paradoxal incendie que l'aviateur verrait dès Hautmont et Maubeuge, dans le Hainaut, le Namurois et le pays de Liège. Déjà le voyageur du Nord-Express a cette vision de cauchemar, d'autant plus surprenante pour lui qu'il a traversé les mornes étendues de la Russie et de la Prusse.

Il est peu de coins du monde, en effet, où l'effort humain est porté à un pareil paroxysme. La densité de la population y est extraordinaire ; et les moyens de communication, routes, canaux, chemins de fer, tramways, y sont multipliés comme nulle part ailleurs.

\* \* \*

Avant d'entrer dans plus de détails, on me demandera peut-être de définir exactement ce que j'entends par Wallonie. Cela peut paraître assez compliqué, après la consultation des dictionnaires. Pour Littré, Wallon se dit des habitants des provinces méridionales de la Belgique, c'est -à-dire de celles qui sont entre l'Escaut et la Lys!!! Pour Lachâtre, ce sont les mêmes provinces méridionales, en y comprenant la Flandre orientale et la Flandre occidentale ! Voilà, ma foi, le lecteur français bien renseigné et hésitant entre ces deux ignorances géographiques.

La Wallonie est, selon moi, le pays au nord de la France où l'on parle français. Elle comprend donc la moitié sud de la Belgique, — à l'est, vers la Prusse, quelques paroisses autour de Malmédy — au sud-est, elle englobe le grand-duché de Luxembourg dont nous fûmes absurdement séparés en 1839, et va jusqu'à la Lorraine, — au sud-ouest, elle comprend, par la parité de la race, des dialectes, des mœurs et de l'expression artistique, les régions d'Avesnes, de Douai et de Valenciennes, et rejoint par degrés insensibles la Picardie et la France proprement dite. Voilà la plus grande Wallonie. Mais celle-là sort de mon cadre et je n'ai à parler que de la Wallonie belge. Celle-ci serait exactement délimitée par la frontière des langues, telle qu'elle a été étudiée par M. Kurth. Cette frontière divise la Belgique en deux,

selon une ligne presque uniforme de l'ouest à l'est. On peut approximativement considérer qu'elle partage le Brabant et comprend le Hainaut, Liège, Namur et le Luxembourg. Mais ce n'est qu'une approximation. Quelques villages hennuyers et liégeois sont flamands ; quelques villages des Flandres et du Limbourg sont wallons. Enfin Bruxelles doit toujours être tenue hors compte, car la capitale est à la fois wallonne et flamande. Pour les statistiques, nous sommes donc réduits à grouper d'une part les quatre provinces flamandes, d'autre part les quatre provinces wallonnes, et à diviser les chiffres du Brabant en deux. Ce procédé n'est pas sans prêter à la critique, mais tout autre serait arbitraire et impraticable.

Voici donc, sous ces réserves, les données statistiques pour le territoire et la population :

	Superficie en kil. carrés.	Population en 1921
Flandre orientale . . . . .	3 000	1 110 981
Anvers (province d') ..	2 832	1 030 671
Flandre occidentale... ..	3 235	822 452
Limbourg.....	2 412	304 450
Hainaut.....	3 732	1 229 810
Liège (province de) ...	2 895	869 246
Namur (province de)..	3 660	349 488
Luxembourg .....	4 418	223 075
Brabant.....	3 283	1 541 960
Le royaume .....		7 482 133

La densité de la population est donc plus forte en Flandre. On constatera que la Wallonie comprend deux provinces importantes : Hainaut et Liège, peuplées à elles deux de plus de 2 millions d'habitants, et deux provinces moins denses, ne comptant guère, réunies,

plus d'un demi-million d'habitants. Les premières sont surtout industrielles ; les secondes, agricoles et sylvestres.

M. Charriaut, dans sa *Belgique moderne*, p. 370, pour nous faire apprécier la puissance économique de la Belgique, donnait, avant-guerre, les renseignements suivants :

« La Wallonie industrielle, la Flandre agricole, les deux régions séparées par la distinction des races, le sont encore dans le productivisme. L'industrie est merveilleusement adaptée au caractère de ces populations wallonnes que l'histoire a connues remuantes, toujours en ébullition. Le caractère flamand est, lui, plutôt agricole, et les travaux des champs dans les grandes plaines, apparaissent comme une appropriation naturelle à la conformation d'esprit d'une population lente, grave et réfléchie.

« D'une façon générale, la Belgique est surtout remarquable dans son effort et son essor industriels. Après l'Allemagne, l'Angleterre et la France, la Belgique occupe la quatrième place dans le trafic européen. Son commerce extérieur atteint aujourd'hui 6 milliards, défalcation faite du transit qui se chiffre par 2 milliards. La nation belge se place ainsi avant l'Autriche-Hongrie, la Russie, l'Italie, le Brésil, la Chine, le Japon même.

« L'accroissement du mouvement commercial s'est produit par bonds ininterrompus vraiment extraordinaires. En 1831, la Belgique n'exportait pas pour 5 millions de fer ; elle en exporte aujourd'hui (1) pour près de 400 millions. En 1831, elle vendait pour 4 millions de machines, elle en vend pour 250 millions. En 1831, elle vendait à peine pour un million de verreries ; elle en vend à présent pour 75 millions. En 1831, son commerce d'exportation et d'importation était de 45 francs par

(1) Les chiffres de M. Charriaut sont d'avant-guerre ; ils ne sont plus exacts actuellement (1923).

tête d'habitant, il est aujourd'hui de 514 francs, tandis que celui de l'Angleterre même ne dépasse pas 555 francs, celui de l'Allemagne 240, celui de la France 230, celui de la Russie, 40.

« Ce qui caractérise le développement industriel du pays, c'est l'accroissement de la force motrice employée. Le nombre de chevaux-vapeur est passé en cinquante ans de 40 000 à 460 000, ce qui représente, à raison de dix hommes par cheval-vapeur, l'effort de 4 600 000 travailleurs.

« Le charbon est l'une des grandes industries vitales du pays. Le capital engagé dans les charbonnages dépasse le milliard et donne 35 millions de revenus par an ; près de 150 000 ouvriers, répartis dans diverses concessions, se partagent tous les ans 200 millions de salaires.

« La Belgique possède 13 usines à fabriquer la fonte munies de 46 hauts fourneaux dont la production a atteint, en 1908, 85 883 000 francs et a occupé 3 667 ouvriers ; 30 aciéries qui produisent pour 124 886 000 francs d'aciers bruts et 101 704 000 d'aciers finis, avec 15 778 ouvriers ; 39 fabriques de fer produisant pour 41 584 000 avec 9 830 ouvriers. On peut se rendre compte des immobilisations formidables de capitaux que cet outillage représente, si l'on sait qu'il ne faut pas moins de 50 millions pour installer une aciérie.

« Les facilités de transport ont exercé une influence décisive sur la prospérité du pays. Toutes proportions gardées, c'est encore la Belgique qui vient en tête des nations les mieux desservies par le plus de lignes de chemins de fer. En 1835, fut inaugurée la première ligne du continent, de Bruxelles à Malines, longue de 16 kilomètres. Or le réseau ferré qui sillonne la Belgique aujourd'hui compte 4 593 kilomètres, sans compter les 3 338 kilomètres de chemins de fer vicinaux. »

J'ai tenu à citer ces chiffres prodigieux d'après un étranger. Ils sont pour nous remplir d'orgueil et attester

l'étonnante vaillance de la race. Mais ils sont relatifs à la Belgique entière et non pas à la Wallonie? Évidemment. N'en prenons que la moitié; ils resteront encore fort extraordinaires. Mais nous pouvons en réclamer plus de la moitié, puisque M. Charriaut commence par nous signaler que cette étonnante prospérité industrielle est développée surtout en Wallonie. Et qui ne sait d'ailleurs que nos charbonnages, nos métallurgies, nos verreries sont presque exclusivement dans la région wallonne?

\* \* \*

Le type social le plus fréquent en Wallonie est donc l'ouvrier. M. Charriaut le comparait à l'ouvrier français et le trouvait dans un état d'infériorité matérielle et morale : il acceptait de plus faibles salaires, il était moins bien nourri, moins instruit et lisait peu, il n'a pas d'initiative. Depuis la guerre, les conditions économiques se sont modifiées; l'ouvrier belge a vu s'améliorer sa condition, mais dans leur ensemble les observations de M. Charriaut restent justes. Je ne sais si sa comparaison était exacte en tous points, mais elle l'est encore si l'on compare non plus le Français et le Belge, mais le Wallon et le Flamand.

Les salaires agricoles sont très inférieurs aux salaires industriels. De nombreux ouvriers flamands quittent à chaque saison, ou même chaque jour, par les trains ouvriers à tarif extrêmement réduit, leur village pour venir chercher du travail en Wallonie. Ils sont inférieurs aux Wallons, car ils sont moins éveillés et moins instruits.

Sur ce point encore, je ne voudrais pas me contenter de ma seule affirmation. Je citerai donc un autre observateur étranger, M. Seebown Rowntree : *Comment dimi-*

*nuer la misère. Etudes sur la Belgique*, publié aussi avant guerre.

« Le peu de capacité de l'ouvrier belge est dû en partie à son peu d'instruction. On verra plus loin que 25 pour 100 des ouvriers sont illettrés, et cette ignorance peut être considérée comme donnant la mesure de leur développement intellectuel, car nous n'avons aucune raison de supposer que leurs facultés mentales se soient exercées plus particulièrement dans d'autres directions. Ainsi, en général, ils sont moins intelligents que les ouvriers anglais, moins vifs, plus lents à comprendre, plus esclaves de la routine. C'est *particulièrement le cas dans les provinces flamandes* où, à l'exception d'Anvers et de Gand, *le niveau d'instruction est beaucoup plus bas que dans les provinces wallonnes*. Le défaut d'instruction (1) diminue encore d'une autre façon la capacité de l'ouvrier belge en ce sens qu'il rend moins efficace l'instruction technique. Le directeur d'une des écoles industrielles les plus importantes du pays nous disait qu'il était extrêmement difficile de donner l'enseignement professionnel (p. 85). Il existe en Belgique, *spécialement dans les provinces flamandes*, un manque absolu de stimulation et une lenteur traditionnelle (p. 86)... Une autre cause du peu de capacité de l'ouvrier belge est le niveau inférieur de son bien-être. Il ne fait aucun effort pour obtenir la valeur entière de son labeur. Il a été longtemps habitué à vivre médiocrement et il ne cherche pas à améliorer sa situation. *Ceci est surtout vrai du Flamand dont les salaires sont, en général, plus bas que ceux du Wallon* (p. 88)... Un autre facteur qui a souvent été mentionné à l'auteur comme empêchant l'ouvrier belge d'exiger la rémunération entière de son travail, est l'enseignement et l'influence de l'Église catholique (p. 89)... »

(1) La loi sur l'instruction obligatoire est du 19 mai 1914. Peu appliquée pendant l'occupation allemande, elle a dû être révisée en 1921.

Le même auteur, ayant voulu se rendre compte du degré d'instruction de l'ouvrier belge, résuma dans un graphique ses longues recherches (p. 272) et conclut :

« La porportion des illettrés est plus grande chez les femmes que chez les hommes. Elle varie beaucoup d'une région à l'autre. C'est dans les quatre grandes villes qu'elle est la plus basse (12 pour 100), puis viennent les communes wallonnes avec 17,5 pour 100, et enfin les provinces flamandes où plus d'un tiers de la population de plus de dix ans se compose d'illettrés. C'est un fait digne de remarque, qu'*il y a deux fois plus d'illettrés dans la partie flamande que dans la partie wallonne du pays*, et il est certain que cette situation doit avoir une influence sur le bien-être relatif de chaque région. La Flandre est la forteresse du catholicisme en Belgique et libéraux et socialistes soutiennent que c'est là la raison de l'ignorance que l'on y constate... »

Ouvrons d'ailleurs l'*Annuaire statistique* 1920, nous y trouverons des indications analogues à celles du sociologue anglais; sur les miliciens recensés en 1920, 7,6 pour 100 des miliciens de langue flamande, 6 pour 100 des miliciens de langue française, n'avaient aucune instruction.

Ces constatations sont navrantes. Celles relatives au salaire ne le sont pas moins. Salaires de famine et longues journées abrutissantes, ces deux fléaux se sont abattus sur les malheureuses populations des Flandres, en certaines contrées d'industrie à domicile par exemple, avec une intensité telle qu'on peut se demander comment la race peut y résister. Aussi, elle en meurt. La mortalité, d'après M. Seebown Rowntree, est de 27,4 à Roulers, de 25,8 à Yseghem, de 24,3 à Saint-Nicolas, tandis qu'en Wallonie, elle est à Verviers de 15,8, à Charleroi de 15,02, à la Louvière de 14,3. Aussi les petits meurent. La mortalité infantile (avant l'âge de douze mois) est énorme. Le nombre des décès est plus grand dans les communes

flamandes que dans les communes wallonnes (p. 529) : 198,5 contre 133,9. Dans certaines villes flamandes, la mortalité infantile est vraiment effrayante ; par exemple, à Roulers, près d'un tiers (31,2 pour 100) des enfants meurent avant l'âge de douze mois ; à Ostende, le nombre est presque aussi élevé, 29 pour 100 ; à Saint-Nicolas, plus d'un quart des enfants meurent dans leur première année (27,7). Dans le pays wallon, aucun chiffre ne se rapproche de ceux que nous venons de présenter, les taux de mortalité les plus élevés sont ceux de Jemappes (18,1), Jumet (16,3) et Dampremy (15,9). C'est la conséquence du niveau inférieur du bien-être dans les villes flamandes, où les parents mal nourris ne peuvent élever leurs enfants. »

Même constatation si on prend le nombre des enfants qui meurent entre un et cinq ans, élément que les démographes considèrent comme un indice assez certain des conditions hygiéniques. A Hamme, 4,4 pour 100, à Malines 3,7, à Koekelberg, 3,4 ; moyenne pour les villes flamandes : 2,5. Moyenne pour les localités wallonnes de même importance : 1,9 (p. 530).

Ah ! quelles détresses poignantes révèlent les chiffres, chez ce malheureux peuple de Flandre ! Comme on irait volontiers vers lui d'un cœur fraternel ! Mais comme il se méfierait de tout libérateur ! Sa misère le charge de chaînes, le patron l'exploite et l'épuise, l'Église le tient dans l'ignorance et lui prêche la résignation, et l'on prétend encore par surcroît le murer dans sa langue ! Il n'a plus la force de la lutte nécessaire ; il n'a plus même le soupçon de sa possibilité ; il n'en a plus l'espoir.

Aussi sa soumission rassure les gouvernants qu'il s'est donnés, qu'il nous a donnés, hélas ! La plupart des lois de protection ouvrière, élaborées dans ces dernières années, sont sans application au travail agricole ou au travail à domicile. Par contre, les ouvriers wallons des charbonnages, presque tous socialistes, ont forcé le parti

catholique, par la pression de leur organisation, à régler législativement la durée de leur travail et à leur assurer une pension de vieillesse.

Ce n'est pas seulement la population des mines qui est acquise aux idées socialistes, c'est la grande majorité des ouvriers wallons. Le Borinage, le Centre, la région de Charleroi, le pays de Liège, sont socialistes. Mais le socialisme wallon est un socialisme de gens pratiques et de bon sens; les verbalités creuses et déclamatoires ont peu de prise sur eux; les constructeurs idéologiques et les systèmes les laissent assez indifférents; ils entendent dès maintenant, dans le cadre de la société actuelle, appliquer leurs conceptions et améliorer leur situation. Ils ont édifié des coopératives prospères, des mutualités puissantes, des syndicats nombreux. Plus encore que l'organisation patiente et persévérante qui s'adapte mal à son caractère individualiste et changeant, la politique le requiert. Il adore les réunions publiques et apprécie les beaux parleurs. Il tient à être représenté dans les assemblées délibérantes, conseils communaux et provinciaux, chambres législatives. Il veille attentivement à la conquête et à l'utilisation des moindres réformes.

Mais ce bon sens, ce souci des résultats, cet esprit pratique ne font point tort à l'idéalisme nécessaire. L'ouvrier socialiste wallon sait se dévouer pour une idée, sans aucune récompense immédiate. On l'a vu lors de cette grève générale d'avril 1913 pour le suffrage universel, où la classe ouvrière chôma pendant près de quinze jours, à une époque de forts salaires, au nombre de près de 400 000, pour affirmer dans la légalité son désir de réforme électorale. Pour les trois quarts, cette grande démonstration, d'un idéalisme émouvant, fut wallonne.

Quand on songe à la foi qui, à défaut d'une foi religieuse en déclin, inspira de tels sacrifices, à l'inlassable vaillance de ce peuple laborieux, à sa bravoure devant

le danger, à son ingéniosité dans les circonstances difficiles, on ne peut, malgré les tares (alcoolisme, brutalité apparente, instruction insuffisante), se défendre de sympathie pour l'ouvrier wallon. Et dès qu'on le voit avec des yeux favorables, on le voit souvent en beauté.

Un artiste de génie, Constantin Meunier, a su nous habituer à cette vision. Il ne semble pas qu'avant lui, on ait eu la perception de la beauté incluse dans les hommes et les paysages de l'industrie. De longs séjours dans les régions de Liège, de Charleroi et du Borinage lui permirent d'étudier la rude race des mineurs, des métallurgistes, des verriers, des carriers, et il en a rapporté des statues héroïques qui ont la simplicité auguste des plus beaux bronzes antiques. Aucune œuvre n'est à la fois plus classique et plus moderne que la sienne. Elle est la synthèse grandiose du travail extraordinaire qui est la loi de Wallonie.

Son *Marteleur* s'érige, épique, dans le hall d'entrée de l'Université du travail à Charleroi. Il lui donne, dans l'ordre de la beauté, la signification exaltante que l'institution a dans l'ordre économique. Une mention spéciale doit ici être faite de l'œuvre de perfectionnement de l'enseignement technique et professionnel poursuivie par la province du Hainaut, sous l'initiative notamment de M. Paul Pastur. Cette Université du travail, jadis tracassièrement contrariée par le gouvernement central, est, en effet, à l'heure présente, l'entreprise la plus représentative de l'effort conscient de la Wallonie industrielle pour assurer son avenir. On y comprend de plus en plus clairement que nos ouvriers, travaillant pour l'exportation, ne peuvent se défendre sur les marchés du monde que par une habileté accrue, une utilisation plus intelligente et plus avertie de leurs facultés de production.

Et l'épisode n'est pas sans grandeur : cette race, admirablement douée pour le travail, ayant la compréhension de ce qu'elle doit faire encore pour se hausser, s'amé-

liorer et ne pas périr, acceptant les sacrifices et les efforts nécessaires, entravée dans son élan par un pouvoir central qui ne comprend pas.

Cet ouvrier wallon aime ses aises et son village. Mais il n'est pas insensible à l'aventure et le déplacement ne lui fait pas peur. Les meilleurs acceptent sans difficulté d'être envoyés en Autriche, en Russie, en Sicile, en Turquie, en Asie Mineure ou en Chine pour monter des installations. Ils s'accommodent assez aisément aux conditions nouvelles de leur existence, mais restent très wallons, inassimilés.

L'histoire nous en offre des exemples typiques. Il y eut longtemps en Hongrie, près d'Ezlen, une véritable colonie wallonne dont un évêque italien disait avec étonnement : ce sont des « Flamands » qui parlent français.

De même, ce sont des Wallons appelés par un Liégeois qui importèrent en Suède vers 1618 et 1626 l'industrie métallurgique. Ils constituèrent là-bas une petite colonie très indépendante, et aujourd'hui encore les noms de famille et certains traits de caractère rappellent chez leurs descendants l'origine wallonne.

Faut-il rappeler encore que c'est un Liégeois, Brox, qui construisit à Dartford la première fonderie de l'Angleterre, et des ouvriers wallons qui établirent à Sheffield en 1650 la fabrication des couteaux à lame repliée sur le manche ; que des ouvriers armuriers liégeois furent embauchés par le grand Frédéric pour installer à Potsdam une fabrique d'armes de guerre ?

Faut-il rappeler le rôle des Wallons, des Tournaisiens, notamment à Amsterdam, en Suède ?

La part qu'ils prirent à la colonisation congolaise est plus récente et trop connue pour qu'il faille y insister.

### CHAPITRE III

#### WALLONIE, TERRE D'ART

Terre d'art et de travail, ainsi Camille Lemonnier, dans sa conférence au Salon des Beaux-Arts à Charleroi, en 1911, saluait la Wallonie. Terre de travail, nul n'en doutait, et la rumeur lointaine des usines grondantes en ce pays de fièvre attestait la parole de l'orateur.

Mais terre d'art? L'affirmation paraissait singulièrement osée. Est-ce qu'en Belgique, la terre d'art par excellence n'était pas la Flandre? Est-ce qu'on pouvait songer, à moins de forfanterie ridicule et de sot esprit de clocher, à se réclamer aussi du prestige esthétique, alors que tous les historiens d'art, les musées de tous les pays, la longue tradition d'un enseignement invariable avaient reconnu le génie des gens du Nord et consacré l'école flamande? que nul jamais n'avait parlé d'un art wallon ou d'une école wallonne?

Le préjugé était si bien accrédité, l'erreur commune était si générale que les Wallons eux-mêmes la proclamaient et en étaient convaincus. Que les Flamands seuls fussent sensibles à la beauté, c'était une vérité admise par tous et que nul ne pensait pouvoir contester.

Et pourtant, pourtant, à y regarder de près, n'étions-nous pas, nous les Wallons, victimes de cette acception trop élargie de l'épithète « flamand », de cette confusion si fréquente chez les écrivains français, de cette habitude européenne d'appeler, sans distinguer beaucoup, flamandes, toutes les productions de l'art des Pays-Bas? Terminologie sans conséquence à Florence ou à Berlin,

à Madrid ou à Londres, déplorable dans les pays de langue française et spécialement en Belgique, puisqu'elle nous excluait d'un patrimoine admirable et paralysait nos possibilités artistiques.

Il fallait réagir. Et l'exposition dans laquelle parlait Camille Lemonnier réagissait en soumettant à ses visiteurs des œuvres, des dates, des faits, base indispensable de toute discussion. Elle démontrait ainsi que de tout temps, les provinces méridionales de la Belgique n'avaient cessé de participer à la plus haute culture de l'humanité.

Elle ne se proposait point de diminuer le rayonnement splendide de l'école flamande, au contraire, mais elle en réclamait sa part et revendiquait avec fierté sa contribution considérable à la gloire commune. Elle montrait qu'aux temps obscurs de la préhistoire, l'homme des cavernes, sur les bords des rivières wallonnes, gravait la pierre et taillait l'ivoire et la corne, comme ces déconcertants artistes des grottes de la Dordogne et d'Altamira ; que les Gallo-Romains et les Francs eurent en Wallonie d'importants établissements ; que lorsque la tourmente des invasions se fut apaisée, et qu'une civilisation nouvelle s'éveilla sous Charlemagne, la Wallonie n'y fut pas étrangère ; que lorsque la plupart des nations d'Europe, enfin assises et organisées, se revêtirent d'une blanche parure d'églises neuves, selon le mot du moine Raoul Glauber, la Wallonie vit se dresser à Tournai sa merveilleuse cathédrale romane, et tant d'autres, tant d'autres églises fastueuses ou modestes, qui presque toutes ont disparu, mais dont Soignies, Nivelles, Lobbes, Celles, Waha, Hastière et Liège gardent encore des témoignages vénérables.

« A aucune époque, dit M. Marcel Laurent, il n'a existé en Wallonie un style particulier d'architecture ; mais on peut affirmer que depuis le douzième siècle jusqu'à nos jours, pas un style n'a passé sans laisser en

Wallonie des monuments du plus haut intérêt ; pas un n'a vécu sans que notre race n'ait contribué à sa richesse, parfois à sa gloire. Deux styles s'opposent sans cesse en Wallonie, l'un meusien et d'origine germanique, l'autre scaldien et français par son parentage. Nos provinces nous apparaissent comme des marches où deux civilisations qui, alors, n'étaient pas rivales, se rencontraient et se fondaient ensemble. »

Les abbayes, notamment celles des bords de la Sambre, furent des foyers de civilisation et d'art. Au début du treizième siècle, un moine, le frère Hugo d'Oignies, orfèvre des reliquaires avec une habileté, un goût, une richesse d'invention admirables. Un autre orfèvre, à Huy, Godefroi de Clère, produisit également des œuvres de premier ordre. Le fameux trésor de Conques, orgueil de l'orfèvrerie française du moyen âge, n'est pas plus beau que le trésor que formerait la réunion des œuvres de nos orfèvres wallons.

Au quatorzième siècle, un Beauneveu illustra la sculpture. Valenciennes est alors un centre d'art important, c'est la seconde ville du comté de Hainaut, mais peut-être la première au point de vue de la vitalité, Mons étant surtout un château militaire. Maître André de Valenciennes fut un grand voyageur, un artiste international dans les œuvres duquel on peut découvrir des influences italiennes, françaises et flamandes. C'est la figure la plus éminente de ces sculpteurs « flamands », auxquels Corrajob attribuait tant d'influence dans la formation de la Renaissance française. Ces « Flamands » sont d'ailleurs, comme Beauneveu, des Wallons pour la plupart.

Vers la fin du quatorzième siècle, Tournai paraît avoir eu une vie artistique intense. Dès 1364, les peintres y forment une corporation avec les orfèvres. En 1404, ils s'associent, cette fois avec les sculpteurs. En 1423, leur organisation devient définitive ; et l'on possède une copie

du registre où s'inscrivaient les maîtres et les apprentis.

Nous avons donc des noms et des mentions d'archives. Malheureusement nous n'avons pas d'œuvres à rapprocher avec certitude de ces noms. Tout ce qui touche à cette primitive école de Tournai est encore incertain et controversé. Robert Campin? Son élève Jacques Daret? Faut-il voir dans l'un ou l'autre le maître considérable, encore énigmatique, que la critique appelle le maître de Flémalle? M. Georges Hulin de Loo a donné, en faveur de l'hypothèse Daret, des raisons très fortes, si fortes qu'elles furent presque partout admises. Ce fut M. Hulin lui-même qui se chargea de l'ébranler en voulant la rectifier par l'attribution à Robert Campin, cette fois, du triptyque à la Souricière, aux de Mérode.

Pour l'autre élève de Campin, Roger de le Pasture, on a, du moins, quelques certitudes. Sa naissance à Tournai, en 1396, n'est plus contestée. Et c'est pour nous, capital. Car l'artiste est un des plus fameux du quinzième siècle. Il est devenu fameux sous la traduction flamande de son nom : Van der Weyden. Ses œuvres, à l'Escorial, à Berlin, à Beaune, à Vienne, à Anvers, à Bruxelles, sont d'un grand maître de tous les temps. L'une d'elles, entrée au Louvre peu de temps avant la guerre, contribua à le faire admirer et aimer du public français. Car on l'aime, le grand et tendre Roger, il y a en lui un sentiment pathétique et poignant qu'on chercherait vainement chez van Eyck ou Memling. Il mourut à Bruxelles en 1464, devenu le peintre officiel de la ville, chargé de gloire et d'honneurs, ayant eu une influence profonde sur tout l'art de son temps.

Vers ce temps, vivait à Valenciennes Simon Marmion. Les documents nous font de lui un éloge enflammé, et s'il est l'auteur de la *Vie de saint Berlin* (Berlin et Londres), ces louanges ne sont point excessives; c'est un peintre d'une délicatesse et d'une fraîcheur d'invention qu'on peut comparer à Memling. Sa veuve épousa un autre

peintre wallon, Jean Prévost, né à Mons en 1462, mais dont la vie semble s'être passée à Bruges où est restée sa seule œuvre authentique. Peut-être les Clouet viennent-ils aussi de Valenciennes?

Dans une autre ville du comté de Hainaut, également rattachée à la France d'aujourd'hui : Maubeuge, naissait à la même époque (vers 1465) Jean Gossart, dit Mabuse, que les catalogues désignent souvent, à la flamande, sous le nom de Gossaert. Comment apprit-il la peinture? Nous le trouvons à Anvers, puis en Zélande, au service de Philippe de Bourgogne, amiral de la mer et évêque d'Utrecht. Son *Adoration des Mages*, à la National Gallery, sa *Vierge devant saint Luc*, au musée de Prague, ses portraits sont d'un maître éminent que troubla la Renaissance.

Bellegambe, de Douai, ville rattachée à tort à la Flandre wallonne (vers 1480, vers 1535) marque davantage encore les hésitations de cette époque de transition, mais ses figures de femme ont de la grâce et de l'élégance, et la richesse de détails qu'invente son imagination pieuse explique que ses contemporains l'aient appelé le maître des couleurs.

Joachim Patenir de Dinant et Henri de Bouvignes (Bles ou Civetta) ont travaillé à Anvers et donné au paysage une importance prépondérante. Est-il interdit de voir dans leurs rochers abrupts, leurs fleuves serpentants, leurs horizons bleuâtres, le souvenir des décors meusiens qui avaient charmé leur enfance?

Enfin, un portraitiste de marque, qu'on a pu confondre avec Holbein et Antonio Moro, clôt cette série de peintres de la première époque, c'est Nicolas Neufchâtel, dit Lucidel, né à Mons en 1527, élève à Anvers de Pierre Coecke, mort à Nuremberg en 1590.

La Renaissance devait nous donner un maître exquis : le sculpteur Jacques Dubroeuq de Mons. Sa renommée n'est pas à la hauteur de son mérite, non seulement à

cause de la rareté de ses œuvres (son ouvrage principal, le jubé ou doxal de l'église de Sainte-Waudru a été démoli à la fin du dix-huitième siècle et il n'en reste que des débris), mais probablement aussi parce que l'école flamande ne s'enorgueillit que de ses peintres. Les Wallons, plus sensibles à la forme qu'à la couleur, ont eu des sculpteurs éminents qui ne rentraient pas dans le cadre des admirations convenues. Ce qui reste de Dubroeuq nous révèle un maître d'une noblesse et d'une élégance rares. C'est la Renaissance en sa fleur charmante ; lorsqu'on a voulu lui trouver des analogies, ce sont les noms de Sansovino et de Jean Goujon que l'on a évoqués. Il fut contemporain de Lucidel et compta parmi ses élèves Jean Bologne de Douai.

Un autre Wallon, un Liégeois, Lambert Lombard, peintre, architecte et graveur (1505-1566), élève de Jean Gossart, se fit le propagandiste ardent des innovations de la Renaissance. Il passa sa vie et mourut à Liège, au rebours des artistes précédents que nous avons vus, presque tous, s'expatrier. Il semble y avoir déterminé la fondation d'une école de peinture qui nous donna, au dix-septième siècle, Gérard Douffet (1594-1660), Renier Lairesse (1569-1667), Walter Damry (1610-1678), Barthélemy Flémalle (1614-1675), tous Liégeois. Ce sont des maîtres secondaires qui ne peuvent évidemment pas être comparés avec l'éblouissante école d'Anvers, mais il n'est pas sans intérêt de constater qu'au moment même où triomphait Rubens, nos provinces continuaient à avoir leurs artistes. A l'autre extrémité de la Wallonie, Tournai donnait le jour à Michel Bouillon et à Théobald Michau (1676-1715). Le peintre Nicolas La Fabrique (1649-1736) est de Namur. Deux autres Liégeois encore donnent du lustre à leur cité vers la fin du dix-septième siècle, c'est le peintre Gérard de Lairesse (1640-1711), mort à Amsterdam après y avoir longtemps travaillé, ce qui le fait comprendre généralement parmi l'école

hollandaise, et le sculpteur Jean del Cour (1627-1707), dont les Madones gracieuses sont une expression heureuse du style un peu maniéré de la Renaissance à son déclin.

Le dix-huitième siècle nous fournit l'occasion de réclamer comme nôtre un des grands, des très grands noms de l'histoire de l'art, Jean-Antoine Watteau (1684-1722). Le recensement des artistes de Wallonie nous a amené à reprendre Roger de le Pasture à l'école flamande, Lucidel à l'école allemande, Lairesse à l'école hollandaise, voici maintenant que nous revendiquons un maître classé dans l'école française. Watteau est de Valenciennes. Je sais bien qu'au moment où il naquit, les conquêtes du roi venaient d'annexer la ville à la France, mais les hasards d'une guerre victorieuse, les combinaisons d'un traité et d'une frontière politique peuvent-ils effacer les liens séculaires qui rattachèrent, si étroitement, les populations d'un même groupe ethnique?

Le maître de *l'Embarquement pour Cythère* resta d'ailleurs toujours fervent de son terroir natal. Fortement influencé par Rubens, il est, comme tous les Wallons, une expression de la transition entre la Flandre et la France. Il unit, en réalisations géniales, cette double sensibilité. Nul n'a mieux compris Watteau que Verlaine, poète français aux ascendances wallonnes. Nul ne nous a mieux fait sentir la grandeur sereine du lyrisme mélancolique de tous ces personnages pimpants et prestes, élégants et tendres, d'apparence frivole.

Et c'est peut-être le moment de rechercher ici, si entre les plus illustres des maîtres que nous venons d'énumérer, le critique qui consentirait à les regarder sans préjugés, ne pourrait pas trouver les traces d'une émotivité commune. Essayons. Pour Roger de le Pasture, célébré comme Flamand, Jacques Dubroeuq, classé comme italianisant, Antoine Watteau, si français, oublions les classifications convenues, négligeons ces

vêtements de races proches mais diverses, et écoutons battre leur cœur.

Un trait frappe tout d'abord : ce sont des lyriques. Ils ont tous trois des âmes de poète : Roger est pathétique, Dubroeuq harmonieux, Watteau charmant, mais leur sensibilité à tous trois est celle d'un rêveur au-dessus de la vie. Aucun d'eux ne représentera la vie normale, comme l'ont fait les Flamands et les Hollandais, pour son pittoresque, ou, comme l'ont fait les Espagnols, pour son caractère ; non, tous trois se créent un monde en dehors et au-dessus de la vie. Ils composent leurs œuvres comme on ordonne un poème. Ces « compositeurs » ont de plus un sens inégal du rythme. Que Roger dise les mères douloureuses, que Dubroeuq pare de noblesse grave la grâce allongée de ses figures, que Watteau les fasse lestes et frivoles sous les grands arbres d'un parc, c'est toujours, à un degré supérieur, un concert parfait de lignes et de couleurs, une cadence mesurée et harmonieuse qui fait songer à la musique.

Tous trois encore, bien qu'enivrés de leur émotion et voulant vivre leur vie à eux, ne sont pas dédaigneux de la vie du surplus de l'humanité. Ils dominent la nature, mais ils la connaissent, ils l'ont étudiée. Ce sont des idéalistes, mais la sûreté de leur génie les retient loin des conventions et des répétitions sans saveur des modèles consacrés. Quand Roger de le Pasture peint une *Pieta*, c'est une Vierge qui pleure sur le crucifié, mais c'est surtout une mère, une femme vieillie et crispée par l'épouvantable détresse, et nul réaliste n'a creusé plus âprement les rides et le désespoir. Quand Jacques Dubroeuq évoque dans l'albâtre le grouillement du *Jugement dernier* ou de la *Création*, nul n'a noté, mieux que lui, avec des accents plus justes, la variété des attitudes ; enfin il n'est pas d'observateur plus perspicace qu'Antoine Watteau ; ses admirables dessins montrent jusqu'à quel point il pouvait fixer la vérité d'un geste ou d'une révérence :

Si nous comparons les œuvres de Roger à celles des Van Eyck, les sculptures de Dubroeuq à celles des retables anversoïis, Watteau avec Rubens, et dans des temps plus proches Rousseau et Jef Lambeaux, César Franck et Peter Benoit, Donnay et Heymans, le contraste sera suffisant pour nous rendre sensibles l'idéalisme wallon et le sensualisme flamand. Celui-ci cherche l'effet extérieur; celui-là l'effet intérieur. Celui-ci s'épanouit dans la couleur, le mouvement et le bruit, l'autre recherche la ligne, le calme et l'harmonie. L'instrument flamand est le cuivre; le wallon, l'archet. Les uns cherchent la beauté dans le caractère; les autres dans l'ordonnance. L'art flamand est une excitation à la joie; l'art wallon à la rêverie mélancolique.

Je ne veux pas insister, il me suffit, pour l'instant, d'avoir montré la possibilité d'une distinction. Je note, aux côtés de Watteau, le nom de son élève préféré J.-B. Pater (1696-1736), aussi de Valenciennes, et, dans la triste époque de décadence et d'épuisement qu'est le dix-huitième siècle, un peintre à Mons, Joachim de Soignies (1720-1783), un autre à Liège, Léonard Defrance (1735-1805), un autre à Tournai, Sauvage (1744-1818), et surtout un sculpteur, Laurent Delvaux de Nivelles (1696-1778), le meilleur de tous.

A la fin du dix-huitième siècle, le niveau esthétique a bien faibli; il n'y a plus, en Wallonie, ni en Flandre, de figures de premier plan; les beaux-arts sont languissants. C'est encore un Wallon, le peintre F. Navez, de Charleroi (1787-1869) qui va leur donner une impulsion nouvelle et inaugurer le multiple épanouissement du dix-neuvième siècle. Élève de David, pénétré de son enseignement austère, il nous a laissé de remarquables portraits, et l'atelier qu'il ouvrit à Bruxelles eut la plus heureuse influence.

Mais les modes artistiques se succèdent rapidement au dix-neuvième siècle; et Navez, qui peut-être avait été

de ces jeunes irrévérencieux qui criblaient de papier mâché *l'Embarquement pour Cythère*, connu à son tour les variations du goût. Il apparaissait, en ses dernières années, comme un ancêtre démodé. Les romantiques d'abord, les naturalistes ensuite, s'étaient affirmés avec violence. Dans chacun de ces deux groupes, nous trouvons des Wallons et les noms se pressent en si grand nombre que je ne puis les énumérer tous : Wiertz, de Dinant (1806-1865), Gallait (1820-1887) et Hennebicq (1836-1904), de Tournai, les paysagistes Fourmois (1814-1871), Boulanger (1837-1874), Baron (1840-1899)... J'en passe et des meilleurs. Je ne puis omettre pourtant le nom de Félicien Rops (1833-1898), né à Namur, le graveur fameux, l'un des artistes les plus considérables du dix-neuvième siècle.

Voilà, en grands traits, ce qu'on s'était proposé de rappeler à Charleroi par une exposition rétrospective. La démonstration n'eût pas été complète si l'on s'était borné à ce qu'on est convenu d'appeler les arts majeurs. Il fallait faire place aussi aux arts industriels anciens. Vaste était le domaine : tapisseries de Tournai et d'Enghien, dentelles de Binche et de Valenciennes, orfèvreries de Mons et de Tournai, cuivres battus de Dinant, grès de Bouffioulx, porcelaines et faïences de Tournai, d'Andenne ou de Namur, poteries, céramiques, terres vernissées, étains, bronzes, ferronneries, monnaies et médailles, verreries et vitraux, manuscrits et miniatures.

« Depuis cent ans, nous dit M. L. Hennebicq à cette occasion, il est de croyance vulgaire que le berceau des arts en Belgique, c'est la Flandre. Et rien n'est plus faux. Je ne puis vous faire apparaître qu'une partie des multiples erreurs, dénigrement, dénaturations, et dénis de justice dont on a chargé discourtoisement et malhonnêtement la mémoire de nos provinces. Dans le passé comme dans le présent, en matière d'histoire comme

ailleurs, il faut défendre son bien. Nous n'avons pas assez surveillé nos terres. Nos voisins ont dérobé peu à peu tous les fruits de nos vergers. Ils ont géré notre patrimoine intellectuel. Ils ont étendu la main sur notre âme. Oui, les églises et les beffrois se dressent avec orgueil sur la plaine de Flandre, mais ils sont bâtis avec les rochers de nos coteaux ! Dans les maisons des cités flamandes, les cuivres battus luisent comme des soleils, mais ils devraient refléter la gloire de Dinant ! On chante la bière flamande qui mousse dans les brocs de pierre, et on oublie que les pots dans lesquels elle pétille viennent de Bouffioulx ou de Chatelet !... La principale orientation de l'art wallon est guidée par le rythme et s'exprime aussi bien dans la ligne des pierres que par le feu des fonderies et des forges... »

Le rythme ! Voici donc qu'à propos d'art industriel M. Hennebicq fait une observation analogue à celles que je déduisais de la confrontation des œuvres de nos meilleurs artistes. Si nos appréciations sont justes, la race doit être musicienne.

Elle l'est, magnifiquement, supérieurement. Elle prouve ses dons incomparables par l'abondance et la variété de sa tradition populaire, elle les prouve encore par des musiciens illustres. Ceux-ci furent surtout de la province de Hainaut, au quinzième siècle, de la province de Liège au dix-neuvième.

Les maîtres du quinzième dont je veux parler, dont la renommée fut européenne, appartiennent à l'école dite du contrepoint néerlandais. Néerlandais, voilà qui est pour étonner ! Encore une fois, il faut s'entendre et vérifier les réalités que voile cette étiquette.

« Ce qu'il importe de souligner, dit M. Ernest Closson avec sa spéciale compétence, c'est le rôle joué dans le mouvement par les artistes wallons. En Belgique même, l'école néerlandaise est souvent considérée comme proprement « flamande ». Le fait résulte tout naturellement

du sens *actuellement* donné aux mots de « Pays-Bas », « Néerlande », qui, naguère, désignaient l'ensemble des territoires flamands et wallons réunis sous le sceptre de la maison de Bourgogne. A l'étranger, la même erreur est plus accréditée encore, en raison de l'ignorance générale concernant les divisions ethniques de la population belge. Au seizième siècle même, tout musicien néerlandais recevait en Italie la qualification de « fiamingo ». Dans l'*Encyclopédie*, ce testament scientifique du dix-huitième siècle, où le mot musique occupe à lui seul deux gros volumes, c'est sous F, à « flamand », qu'il faut chercher Lassus et les autres maîtres wallons de la même école. Aujourd'hui il ne se passe pas de semaine sans que, dans les livres, les revues d'art étrangères, des compositeurs hennuyers et liégeois soient désignés comme « Flamands ». Or, il suffira de rappeler ici que le fondateur de l'école néerlandaise, Dufay, ainsi que son dernier représentant Lassus, sont des Hennuyers et que Josquin de Près qui marque son efflorescence suprême, est un Hennuyer ou un Français du Nord, cela sans parler de tant de musiciens à l'état civil inconnu dont les noms révèlent l'origine hennuyère ou tout au moins latine... »

Guillaume Dufay, Égide de Binche, Loyset Compère Josquin de Près, Jean Guyot Castileti, Jean Stainier, Nicolas Payen, Roland de Lassus, Jean de Fosses, Philippe de Mons (?), Georges de la Hèle, Dumont, autant de noms qui firent triompher, par toute l'Europe, l'art néerlandais. Autant de Wallons, pourtant, déracinés et acclamés par l'étranger, mais devant aux facultés de leur race la source de leurs inspirations.

On sait mieux, semble-t-il, l'importance des artistes musiciens wallons au dix-neuvième siècle. Encore reconnaîtra-t-on que, pour beaucoup, ils sont cette fois confondus avec les Français. Gossec est de Vergnies, Méhul de Givet, Grétry et César Franck sont de Liège, mais leur influence sur l'art français fut tellement considérable

qu'elle a fait oublier à beaucoup leur origine wallonne. Mais combien d'autres, moins célèbres, sont restés au pays natal et attestent sa prodigieuse fécondité : Hamal, Fétis, Vieuxtemps, Soubre, Joseph Dupont, Radoux et autres, et surtout cet étonnant Guillaume Lekeu, disparu à vingt-quatre ans et que Vincent d'Indy a justement appelé une nature quasi-géniale.

Voilà pour le passé. Il faut joindre à ce passé, hélas ! deux des maîtres qui triomphaient à l'Exposition de Charleroi parmi les modernes : Xavier Mellery (1845-1921) et Auguste Donnay (1862-1922). La ville de Liège a fait à celui-ci l'honneur d'une salle spéciale en son musée, et c'est amplement justifié ; nul artiste n'est plus caractéristique de la sensibilité wallonne que ce paysagiste émouvant.

Dans le présent, quelques noms suffisent : Victor Rousseau, de Feluy, pour la sculpture ; Rassenfosse, de Liège, pour la peinture ; Aug. Danse et Maréchal pour la gravure, Jongen et Ysaye pour la musique, sont des maîtres consacrés. Et autour d'eux, de jeunes talents s'affirment ; il y a toute une jeune école liégeoise, et dans le Hainaut, Anto Carte, de Mons ; Pierre Paulus, de Chatelet ; Allard l'Olivier, de Tournai ; Verhaegen, de Marchiennes ; Leduc, de la Louvière ; Buisseret, de Binche, et d'autres encore que j'oublie, sont prêts à reprendre d'une main ferme le flambeau éclatant lorsqu'il tombera des mains de leurs aînés. Jamais, dans toutes les directions, la production artistique n'a été plus touffue, plus variée, plus digne d'une sympathie attentive.

Je crains qu'une aussi longue énumération n'ait paru fastidieuse ; elle était nécessaire cependant, pour réagir, de façon documentée et péremptoire, contre une erreur tenace.

Nous avons donc prouvé que, de tout temps, il y eut des artistes wallons. Cela suffit-il pour parler d'un art wallon et d'une école wallonne ? Je concède qu'il faut hésiter à répondre affirmativement.

Est-il possible de rapprocher tous ces artistes, de découvrir dans leurs œuvres des traits communs pouvant les différencier des Français ou des Germains? Peut-être. Il ne faut pas non plus répondre trop rapidement par la négative; c'est besogne de critique qui ne fait que commencer.

Mais on peut admettre qu'il manque tout au moins aux œuvres wallonnes ces caractères apparents qui permettront au connaisseur, dès le premier coup d'œil, de reconnaître un Vénitien, un Hollandais, un Espagnol. Cela tient à ce qu'il nous a toujours manqué ces traditions d'atelier qui donnent aux œuvres ces caractères superficiels de famille. Ces ateliers nous ont fait défaut parce que nous n'avons jamais eu, pauvre pays ravagé par les guerres et les fureurs des nations, d'importants centres de production et de consommation, des villes riches et somptueuses accueillantes pour nos artistes, ce qui a obligé ceux-ci, chaque fois qu'ils sentaient s'allumer en eux la flamme sacrée, à s'expatrier, à délaisser la terre natale pour aller chercher au loin les faveurs de la fortune et la gloire. A côté de ceux que le succès couronna, combien d'autres sont tombés obscurs sur les chemins du hasard, combien d'autres sont restés hésitants et timides — et perdus pour nous — tués par l'adversité des circonstances. Faut-il vraiment que le terroir soit fécond, que la race soit bien douée, pour que, malgré tant de fatalités hostiles, nous ayons pu quand même dresser un aussi fier inventaire de nos légitimes orgueils?

## CHAPITRE IV

### LES DERNIERS GAULOIS

Un peuple laborieux, d'une vaillance jamais lassée, d'une ingéniosité sans cesse en éveil, d'une bravoure tranquille devant le péril; un peuple artiste, ayant, malgré les circonstances historiques les plus défavorables, brillamment participé à la civilisation la plus haute; après avoir noté ces deux traits, essayons d'en indiquer un troisième, non moins sympathique : le peuple wallon est un peuple de bonne humeur.

Il est gai, en dehors, aime à s'exprimer et à se raconter; sa sociabilité l'incite à s'amuser de tout et de peu; il aime la compagnie des femmes et les histoires un peu grasses, assaisonnées de sel gaulois.

Au fait, les Wallons ne seraient-ils pas les derniers Gaulois? J'ouvre Kurth, p. 395 :

« Il existait un nom générique désignant tous les hommes qui vivaient sous les lois de la civilisation romaine. Ce nom c'était, en latin, *Romanus*, en langue barbare : *Walah*. Le mot *Walah* est resté dans la langue des populations germaniques pour désigner quiconque parle une langue néo-latine, et spécialement, dans nos régions, un Wallon. D'autre part, le mot *Walah* dans le sens de Romain est devenu d'assez bonne heure un nom propre, de même que le mot *Français* a engendré *Franco*; de même de *Walah* est dérivé *Walo*, nom propre d'homme que nous trouvons déjà à diverses reprises au moyen âge. »

Pirenne parle dans le même sens. Notre nom nous

viendrait donc des Germains. Mais où les peuplades germaniques avaient-elles été le chercher? Ne serait-ce pas tout simplement une prononciation différente de Gallia? Cela nous paraît bien vraisemblable. Littré, qui rattache wallon et *velche* à *gallus*, cite comme comparaison, le pays de *Galles* en Angleterre qui se dit *Wales*, et ajoute que *Walah* ne se rencontre pas avant le huitième siècle. *Gallus* serait bien plus ancien, puisque c'est une latinisation d'un mot celtique.

Si c'était vrai, et pourquoi pas? notre nom même serait un résumé de notre histoire : origine celtique, romanisation, invasion franque, assimilation du vocable germanique par la langue romane ; une tradition deux fois millénaire l'aurait invariablement maintenu aux populations habitant nos territoires. Les Wallons seraient les derniers Gaulois et leur nom se retrouverait marqué sur cent points du vieux monde : Galway, Corn-Wallis, Galice, Galicie, Valachie, Galatz, Galatie, Sinigaglia, Portugal !...

Je consulte encore Littré, au sens adjectival du mot : « Se dit d'un trait d'esprit, d'un mot dont la liberté n'observe pas toutes les convenances. » Comme c'est bien nous, cela ! L'esprit dont la liberté fait fi des convenances !

Le Wallon n'a pas la bosse de la vénération. Il est prompt à la raillerie et à la critique. Il a un sentiment si vif de sa liberté et de son indépendance que son individualisme rebelle ne se plie à aucune servitude, pas même aux disciplines qu'il avait acceptées.

La littérature populaire traduit énergiquement ces dispositions d'esprit, et M. Closson, qui a beaucoup étudié les chansons populaires de Flandre et de Wallonie et en a publié un recueil précieux, note en sa préface (1) :

(1) Cf. CLOSSON, *Notes sur la chanson populaire en Belgique*, Bruxelles, Schutt, 1913.

« Signalons deux traits qui paraissent propres à la chanson franco-wallonne : le goût de la satire et celui de la gaillardise. Dès le seizième siècle, on voit Ernest de Bavière lancer un édit pour refréner la verve trop audacieuse avec laquelle les Liégeois censurent son gouvernement. Le Wallon possède un sens aigu du ridicule, comme il a la terreur du ridicule. A Liège, patrie du « spot » railleur, on cultive volontiers la *pasqueye* (pasquille : chanson satirique, et en général chanson plaisante). Le second trait est encore plus caractéristique. Il ne s'agit pas des obscénités communes à toutes les populaces, mais d'un penchant à la fois plus inconscient, plus bénin et plus profond, un certain goût de la grivoiserie qui, même latent, communique à l'esprit du terroir une teinte indéfinissable de gauloiserie. »

\* \* \*

Les Français qui se sont donné la peine d'étudier la Belgique — il en est : heureux contrastes avec l'ignorance extraordinaire de la plupart — ont noté aussi que les Wallons étaient gens de bonne humeur. M. Charriaut ouvre son volume, *la Belgique moderne, terre d'expériences*, par un chapitre sur les influences raciques. L'antinomie belge l'a violemment frappé. Après avoir esquissé un portrait du Flamand, voici celui qu'il trace du Wallon :

« Le Wallon, qui descend des Gallo-Romains, a, lui, la physionomie ouverte, l'œil vif, le cœur chaud. Le Flamand inquiète ; on le sent ombrageux, d'orgueil vibrant. Avec le Wallon, aucune gêne ; les atomes crochus s'accrochent naturellement. Pas de morgue, pas de solennité, une simplicité d'accueil qui crée tout de suite une atmosphère de sympathie. L'homme est robuste et martial. Il a la figure osseuse, le nez court, le front bombé, la lèvre sensuelle et souriante. Il n'a pas la

puissance créatrice du Flamand, ni au même degré son esprit de suite et d'association, mais il a plus d'esprit. Il aime la satire et la gouaille. Un fond de farce méridionale traîne et s'agite en son âme ardente. Il est mobile, mais enjoué, il est moins sérieux, mais moins âpre ; moins déductif, mais plus intuitif ; moins profond, mais plus subtil. Ce qu'il perd en gravité, il le gagne en spontanéité. S'il se montre moins appliqué au travail, il a l'activité plus rapide. Il est moins indépendant peut-être, mais moins soumis. Plus enthousiaste que le Flamand, le Wallon est aussi plus généreux. Le Wallon a des impulsions, des émotions. Il est Latin par sa jovialité, Latin aussi par sa versatilité. C'est son point faible ; il est mobile et mouvant. Il est plus à la surface ; dans ses entreprises, on ne sent pas toujours la réflexion profonde et la conviction indéracinable du Flamand. Le contraste est frappant ; il est tout dans les origines et dans l'hérédité. Contre les étrangers, même sous leur domination, le Flamand opposa à travers les siècles sa lourde passivité, son impénétrabilité squamoderme, son traditionalisme infrangible. Le Wallon, avec son optimisme quasi méridional, a toujours été plus malléable, il s'est mieux accommodé de tant de régimes divers. Pourvu que la liberté fût sauve, il n'en demandait pas plus ; point de lâcheté en cela : *la Philosophie de la bonne humeur*. Flamands et Wallons sont sensuels. Leur amour de la vie se manifeste sous la forme de longues bombances pantagruéliques... Pour le Flamand, la joie parfaite serait de trouver, en arrivant, une table abondamment servie. Pour le Wallon, une table bien servie aussi, mais avec des mets plus succulents que copieux, et surtout de vieilles bouteilles couvertes de toiles d'araignées. Le Flamand est gourmand ; le Wallon est gourmet...

...On peut encore établir une démarcation : la Flandre, artiste dans la peinture, la Wallonie, artiste dans la musique. Dans les Flandres, il est rare qu'un chant

s'élève dans la campagne ; le travailleur flamand est toujours pensif et s'absorbe. En Wallonie, des chants de forestiers, de varlets, de vachères bercent l'oisiveté de l'heure. *Canchons* rouchies, *pasqueyes* liégeoises, *fauves* carolorégiennes, toutes chansons rieuses, ironiques, naïves, tristes, parfois triviales et frondeuses... A cet enthousiasme naturel vient se mêler, chez le Wallon, une sorte de finesse qui tient à la fois de la ruse normande et italienne. Le Flamand est méfiant ; le Wallon est plutôt astucieux... Il est foncièrement honnête et loyal, mais il a gardé, des instincts de ruse des aïeux, une certaine finasserie... Mais ce qu'il y a de plus remarquable chez le Wallon, c'est l'esprit éveillé et avisé, d'une grande assimilation, qu'il cache sous des apparences de frivolité et de « bon enfantisme »... Le Wallon se distingue aussi par son extrême sensibilité intellectuelle. Il est vivant, prime-sautier, frondeur à l'occasion. A travers l'histoire, nous l'avons vu, comme le Flamand, batailler pour des libertés, mais avec une turbulente *bonne humeur*. Son sang est chaud, le sentiment n'exclut pas le courage de vivre ni celui de mourir... »

Le portrait est joli, vraiment. L'amitié française l'a-t-elle flatté ? C'est bien possible. Mais si M. Charriaut a été, comme nous le croyons, un observateur perspicace, reconnaissons que ce sont bien les vertus gauloises qu'il a discernées chez nous.

\*  
\* \*

Après ce témoignage d'un étranger, continuons à vérifier nos impressions. Nous pourrions le faire en interrogeant notre littérature. Elle est très vivante et de double expression : expression française, expression wallonne. Toutes deux confirment abondamment notre manière de voir.

Si j'avais à faire ici de la critique littéraire, je pourrais rappeler la magnifique fleuraison des lettres belges depuis une quarantaine d'années. Nous avons eu une série de grands écrivains, une multiplicité rare de talents estimables, en Flandre et en Wallonie. Les Flamands ont eu à lutter aussi pour faire apprécier les leurs : Rodenbach, Streuvels, Gezelle, et ils l'ont fait avec cette obstination persévérante et intransigeante qui est une de leurs grandes forces. Il serait sans équité de vouloir leur opposer tous ceux qui ont écrit en français. Les plus grands : Maurice Maeterlinck et Émile Verhaeren, sont d'origine flamande. Il en est de même d'Albert Giraud (Kayenberg) et de Georges Eekboud. Et leur incontestable maîtrise semble démontrer qu'on ne peut pas considérer leur enfance flamande comme un obstacle à l'épanouissement de leur personnalité dans une forme française. D'autres, tels qu'Edmond Picard, Camille Lemonnier, Iwan Gilkin, ces deux derniers, malgré des sympathies wallonnes accentuées, sont des écrivains français de Belgique et leurs œuvres, quelle qu'en soit la valeur, ne nous apprendraient rien pour ce que nous cherchons à préciser ici.

Notons toutefois que ces écrivains français de Belgique sont, en Wallonie, exceptionnellement nombreux. M. Louis Delattre essaya, en 1911, d'en faire le recensement et sa nomenclature comprit plus de cent noms. Il faudrait doubler ce chiffre, si l'on voulait, aujourd'hui, être complet. Il y a là quelque chose de très touchant et de très significatif, si l'on veut bien réfléchir aux conditions ingrates dans lesquelles croît toute cette littérature. Écrire n'est point chez nous, ainsi qu'à Paris, une carrière ; non seulement ces écrivains n'ont aucun profit à espérer pour la récompense de leurs efforts, mais la plupart d'entre eux supportent leurs frais d'édition. Un public très restreint les lit ; ils ne peuvent donc pas même escompter des satisfactions d'amour-propre. Et

cependant chaque jour apporte de nouveaux volumes ; preuve nouvelle, s'il en fallait encore, des facultés de travail et d'art de la race.

Notons ensuite une seconde observation d'ordre général. Les écrivains français de Wallonie se consacrent presque tous à la poésie et à la nouvelle. Delattre constate que, dans sa longue énumération, il ne trouve pas un philosophe, pas un critique, pas un auteur dramatique. Ceci est peut-être trop absolu, car il est permis de ranger Octave Pirmez parmi les philosophes, et le théâtre d'Albert du Bois, d'Henry Maubel et de van Zype est du bon théâtre, comme la critique de Francis Nautet, de Wilmotte et de Dumont-Wilden est de la bonne critique. Mais sous cette réserve, la remarque est judicieuse.

« La critique, la philosophie, le drame, exigent des vues générales sur l'humanité, dit Louis Delattre. Le Wallon n'en a pas, du moins pas encore. Jusqu'à présent, on dirait même qu'il ne veut pas en avoir. Il est de son village, il en reste. Il veut tenir, dans ses paumes fermées, le cœur toujours chaud, l'âme de son nid, de sa race. »

De là, tant de poèmes, de romans, de nouvelles, de contes. Chacun laisse chanter son cœur. Chacun dit les décors qu'il a vus et les histoires qui s'y sont déroulées. Pas de chef, ni d'école, ni de modèle.

« Aucun mot d'ordre, dit encore Louis Delattre, n'a limité aucune imagination. Aucune mode n'a imposé aucun tic. Notre jeunesse, notre inexpérience font que nous devons être nous-mêmes, rien que nous-mêmes, avec le sans-façon qui ressemble si bien chez les enfants à l'audace et à la témérité réfléchies. »

Des lyriques et des conteurs donc, tous également indisciplinés et indépendants. Comme ses observations confirment bien ces deux traits que nous avons essayé d'indiquer dans la psychologie wallonne : le besoin de s'épancher, de s'extérioriser, de se raconter, d'une part, le besoin d'individualisme et de liberté d'autre part.

Reprenons maintenant notre dessein de chercher les grandes lignes de la mentalité wallonne chez les conteurs wallons. Ce sera tout d'abord M. Maurice des Ombiaux qu'il faudra interroger. Sa réponse est nombreuse, touffue, excessive ; il a publié plus de trente volumes depuis trente ans. Quans nous aurons tout lu, nous serons un peu étourdis et nous nous serons souvent amusés. Mais nous connaissons bien certains aspects de la Wallonie et des gens.

« Je tiens Maurice des Ombiaux, écrivait Camille Lemonnier, pour le conteur wallon par excellence. Alors que d'autres sont de tel coin défini de la Wallonie, on peut dire qu'il caractérise, lui, dans le conte et le roman, la Wallonie tout entière. Sa sensibilité est bien celle de la race, tendre, rêveuse, confiante, véhémence, naturaliste, spontanée. Rappelez-vous la fraîche, tendre, mélancolique et sauvage poésie de ce délicieux récit, *Mihien d'Avène*. Mais le Wallon est aussi franc de collier que railleur, héroïque et tranche-montagne. Et voici *le Joyau de la mitre*. c'est bien l'épopée de la race, c'est bien là le roman tragico-comique d'un peuple gasconnant et héroïque... Des Ombiaux est de la Wallonie filtrée à travers de clairs, sonores, vivants récits..

« Les gros instincts d'un pays sensuel se dessinent chez le Wallon comme chez le Flamand, mais avec une puissance plutôt muette et de masque taciturne chez l'homme des polders gras, avec des hilarités truculentes, le goût de la hâblerie et de la blague sonores, quelque chose d'outré et de pantagruélique chez l'aborigène wallon. *La Mirifique histoire de saint Dodon* est une merveille de gaieté luronne et goguenarde... »

J'ai tenu à citer ce fragment d'une appréciation du maître, en raison de son autorité, et pour ne pas triompher trop facilement en prenant l'*Abbé du Potie* ou les *Farces d'entre Sambre-et-Meuse*. Oui, M. des Ombiaux et ses héros sont bien des Gaulois ! Faut-il ajouter qu'il a

écrit le *Petit manuel de l'amateur de bourgogne*, pour lequel un ministre français, — on peut être ministre et homme d'esprit — lui conféra le Mérite agricole en raison des services rendus au vignoble de France.

M. Jules Sottiaux, à qui on doit un livre sur *l'Originalité wallonne* (1), considérable et consciencieux effort, estime même que M. des Ombiaux est trop gaulois pour être représentatif du wallon, trop exclusivement et uniquement gaulois. Selon M. Sottiaux, il faudrait, pour se rapprocher de la vérité, ajouter aux traits sur lesquels nous avons insisté, un trait complémentaire ; une sorte de mysticisme doux, de mélancolie rêveuse qui nous viendrait à la fois de l'ascendance celte et de l'influence germanique. C'est bien possible, en effet. Des livres comme ceux d'Octave Pirmez, de MM. Albert Mockel, Glesener, pourraient justifier cette manière de voir. Si nous ne l'avons pas faite nôtre, c'est de peur de complication. En traçant un portrait collectif, il faut se borner aux lignes les plus saillantes.

M. Sottiaux, pour la raison que je viens de dire, préfère M. Louis Delattre, « ethniquement le plus complet, puisqu'il unit le réalisme au rêve, le rire à la mélancolie, la malice à la sensibilité. » La vérité est que Louis Delattre est un écrivain délicieux. Lui aussi, dans une dizaine de volumes, a décrit sa Wallonie, en a évoqué les paysages et les âmes, avec des notations de détails ingénus et parfumés. Que tout cela est tendre, discret et charmant ! Les personnages d'*Avril*, d'*Une rose à la bouche*, vivent avec tant de franchise leur petite vie simple ; ils ont, même devant la misère, l'adversité et la mort, tant de vaillance spontanée, tant d'optimisme reconfortant. Et c'est encore l'âme gauloise dans ce qu'elle a de plus frais et de plus pur : la sociabilité et l'amour.

(1) Nouvelle édition en 1923 chez l'éditeur Lebègue à Bruxelles.

\* \* \*

Mais, reconnaissons-le, quel que soit le talent d'un Maurice des Ombiaux ou d'un Louis Delattre, quelle que soit la facilité avec laquelle ils ont décrit la Wallonie, ils ne sont point populaires. La Wallonie n'est point venue se mirer en leurs œuvres, y prendre conscience de ses vertus, et y puiser la force que les romans d'Henri Conscience, par exemple, ont donnée à la Flandre.

L'action de ces écrivains est donc restreinte, on le constate avec désappointement. Le peuple wallon les ignore, et, disons-le en passant, ils n'ont pas non plus trouvé auprès du public de France la compensation qu'ils auraient pu espérer.

Certains types créés par le théâtre wallon (dialectal) ont eu, dans nos régions, plus heureuse fortune. Il est peu de Wallons qui ne connaissent *Tâti*. C'est que nous avons une littérature wallonne d'une extraordinaire intensité de vie. Spécialement, par ses manifestations de comédie, elle est infiniment plus abondante que la littérature d'expression française. En 1910, un recensement donnait un répertoire de 2 148 pièces dues à 250 auteurs. Depuis, ces chiffres ont été considérablement dépassés. D'autre part, la poésie, en ses formes familières, fables, chansons, récits, satires, est cultivée un peu partout, et surtout dans les villes, Liège, Namur, Charleroi, Mons, Tournai.

M. Sottiaux, dans le livre dont nous venons de parler, énumérait déjà en 1906 plus de cinquante noms plus ou moins fameux. On pourrait en ajouter, à l'heure présente, à peu près autant encore.

Toute cette production est en wallon. Disons ici que c'est une erreur trop répandue que de considérer le

wallon comme un patois. A proprement parler, un patois est une forme dérivée d'une langue, usitée par les paysans et des ouvriers dans le mode oral, mais n'ayant pas d'expression littéraire. Or, il en est tout autrement pour le wallon. Ce n'est pas du français déchu et défiguré, c'est un des dialectes de la langue d'oïl qui, historiquement, fut l'égal des autres. Tandis que celui de l'Ile-de-France devenait celui de la cour et était illustré par des chefs-d'œuvre, celui de nos provinces continua à vivre de sa vie propre et il n'est pas encore près de mourir. Il nous apparaît en deux groupes principaux, celui de l'ouest, le rouchi apparenté au picard, celui du centre et de l'est, le wallon proprement dit. La ligne de séparation pourrait être marquée du nord au sud, de Nivelles vers Binche. Au sud-est du côté de la Lorraine, certaines modifications caractérisent un sous-groupe : le gaumais. Rouchi, wallon ou gaumais se plient à des règles communes. Une réforme, unifiant l'orthographe, fut accomplie sous l'initiative de M. Jules Feller et eut une importance comparable à celle de la même réforme pour le flamand. Il y a à Liège une société de littérature wallonne très active et très influente, et trois de ses membres, MM. Doutrepoint, Feller et Haust, travaillent au dictionnaire wallon, œuvre considérable d'érudition philologique.

Il est superflu de disserter ici sur l'avenir du wallon. Il semble bien que partout, qu'on le veuille ou non, sous la double influence de l'école et du journal, les petites langues locales soient destinées à disparaître devant les grandes langues littéraires. Et c'est assurément, en définitive, un bien, comme tout ce qui peut diminuer les difficultés de la sympathie et de la communication entre les hommes.

Mais, quoi qu'il en soit de cet avenir, peut-être encore lointain, puisque le wallon paraît encore bien vivant, ce n'est pas une raison pour dédaigner le wallon et se

désintéresser de son étude. La science historique et linguistique ne pourra jamais se passer des lumières que lui apporte le wallon ; l'étude même du français ne peut que se trouver fortifiée par la confrontation avec le parler populaire, et les artistes enfin apprécieront toujours avec joie les trouvailles charmantes, les expressions pleines de saveur qui fourmillent dans le wallon, réservoir vivifiant pour nos modes d'expression usés et décolorés. Nous avons donc à défendre jalousement le wallon, mais sans oublier jamais que ce ne peut être au détriment de la langue française.

Je me suis laissé entraîner encore une fois à une digression qui peut m'écarter de mon dessein de nous retrouver dans notre littérature les qualités gauloises. C'est qu'en vérité, la démonstration était ici par trop aisée. Si nous interrogeons les disparus, le Liégeois Defrecheux ou le Borain Dufrane (Bosquetia), le Nivellois abbé Renard, ou encore Édouard Remouchamps, l'auteur de *Tâti l'Periqui* (1), ils nous répondront, de même que les vivants Simon, Vrindts, Willame, Van Hassel, comme nous ont répondu déjà les écrivains de langue française. Chez les uns, une sentimentalité tendre, rêveuse et mélancolique, chez les autres, l'esprit narquois et la verve truculente, chez tous de la sociabilité, de la bonne humeur, de l'amour.

En vérité, je vous le dis, les Wallons sont les derniers Gaulois.

(1) Une quatrième édition a paru en 1911, par les soins de la Société de littérature wallonne, chez Vaillant-Carmanne à Liège, avec un portrait frontispice d'Aug. Danse, onze illustrations documentaires, la musique des chants, une étude biographique et littéraire par Oscar Pecqueur, une bibliographie par Oscar Colson, un commentaire et un glossaire par Jean Haust.

## CHAPITRE V

### LE LION DE FLANDRE

Le lion est un noble animal. Sa force et sa majesté sont impressionnantes. On conçoit qu'il ait vivement excité l'admiration des Européens qui prirent part aux Croisades et que son image leur ait paru un symbole éloquent de puissance et de courage. Qu'il ait pris place dans la faune héraldique n'a donc rien qui doive étonner. C'est ainsi qu'il figure à la fois sur les armes d'un grand nombre de villes et de seigneurs. Il est à ce titre à nous autant qu'à la Flandre. Des cités et des familles wallonnes ont des armoiries au lion.

Mais il est des accaparements que consacre l'usage et auxquels il faut bien se résigner. Le lion est aujourd'hui l'enseigne flamande. Un livre d'Henri Conscience, avec ce titre : *le Lion de Flandre*, a eu un succès considérable. Une chanson *De Vlaamsche Leeuw* est l'hymne revendicatoire des flamingants. Leurs drapeaux et leurs bannières arborent au-dessus des foules, des lions farouchement stylisés, avec la gueule menaçante et les griffes sorties. Contre qui ces crocs pointus, cette langue dardée, cette crinière hérissée, cette queue en bataille?

Contre nous, parbleu ! oh ! Il n'y a pas à s'y méprendre, hélas ! La signification du totem est bien claire et parfois même, on la souligne par des inscriptions d'une aménité fraternelle ; dans un cortège à Anvers, en avril 1909, une pancarte portait : « *Wat walsch is, valsch is*. Tout ce qui est wallon est faux. »

Mais ces gentilleses ne nous empêchent pas de rendre

justice aux sentiments qui ont déterminé ce qu'on est convenu d'appeler le « mouvement flamand ».

Au lendemain de 1830, l'équilibre fut rompu au détriment des Flamands. La révolution avait été faite contre la Hollande et consolidée par l'appui de la France ; ses principaux artisans étaient des Wallons ; l'une de ses causes était l'obligation du néerlandais. L'arrêté du prince d'Orange du 1<sup>er</sup> octobre 1814 avait soulevé, dès sa promulgation, les plus vives protestations, et il était vraiment insolent de placer une inscription flamande sur une porte de la forteresse de Charleroi.

Ces circonstances expliquent aisément la primauté accordée au français. Tout en reconnaissant, de façon assez vague, la faculté des deux langues, les Constituants déclarèrent que le texte français serait le seul texte officiel des lois (art. 23, Const., art. 5 de la loi du 19 septembre 1831).

Sans doute, il n'y avait, dans le fait que la législation fût officiellement française, qu'un inconvénient bien léger pour les Flamands. Mais ce fait correspondait à d'autres, infiniment moins acceptables : l'enseignement, la justice, l'administration étaient, en pays flamand, exclusivement français.

Les réclamations ne tardèrent point. Ce furent des littérateurs, J.-F. Willems (Vader Willems), libéral, orangiste, philologue ; J.-B. David, catholique, patriote belge, historien ; le poète Ledegank, et plus tard, le romancier Henri Conscience, qui leur donnèrent le plus solide point d'appui. Dès 1840, des pétitions qui trouvèrent un chaleureux défenseur en M. P. de Decker, esquissèrent un programme de réformes qui fut précisé à Gand le 26 novembre 1847 et dont les Flamands ont poursuivi la réalisation, avec cette indomptable ténacité qui est l'une de leurs qualités essentielles.

Au mois d'août 1849, un Congrès flamand se réunit à Gand. Ses organisateurs avaient audacieusement dé-

passé les frontières politiques pour mieux affirmer la communauté de race. Ils avaient fait appel aux Flamands de France, de Hollande et d'Allemagne.

L'agitation se perpétua. Des travaux linguistiques, tels que la réforme de l'orthographe, unifiant en une langue des dialectes qui pouvaient paraître n'être que des patois locaux, le *Dictionnaire néerlandais* dont MM. de Vries, Winkel et David dressèrent le plan, augmentèrent sa cohésion et son importance. En 1855, M. de Decker étant ministre, une commission royale flamande fut instituée pour « assurer le développement régulier de la littérature flamande dans ses rapports avec les diverses parties de l'administration publique ».

Des manifestations appuyèrent ses conclusions, notamment un cortège suivi de banquet, le 25 avril 1859, banquet présidé par un Wallon : M. L. Jottrand.

En 1862, à l'occasion de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du trône, la question flamande fut posée pour la première fois à la Chambre des représentants. M. P. de Decker signala « l'irritation » et « la désaffectation » qui commençaient à se manifester dans les districts flamands. « Il serait fâcheux de jeter un germe nouveau d'irritation au sein de populations qui doivent nous servir de barrière contre l'étranger. Elles ne sont déjà malheureusement que trop désaffectées au point de vue politique. »

En 1863, des poursuites engagées contre un joaillier d'Anvers, M. Karsman, posèrent la question du flamand devant les tribunaux. Une loi de 1873, celle du 3 mai 1889, complétée en 1891 et 1908, redressa les griefs légitimes. Et d'année en année, sous les aspects les plus divers, la question flamande réapparut, s'imposant à l'opinion, dérangeant les habitudes des bourgeois des Flandres, mais trouvant dans le peuple d'ardents partisans.

Je n'ai ni le loisir ni l'intention de faire l'historique de ce mouvement flamand. Elle a été faite déjà notam-

ment par M. HAMÉLIUS (*le Mouvement flamand*, Bruxelles, Rosez, 1894). Il me suffit d'en avoir noté les raisons et reconnu le caractère légitime.

Si, à l'origine de ce mouvement, nous découvrons les griefs les plus justifiés, nous y découvrons aussi un sentiment déplorable de haine vis-à-vis de la France. Les vieilles querelles des Klauwaerts et des Leliaerts sont ravivées ; on appelle « Fransquillons » les partisans de la culture française ; on déclare la guerre à l'influence étrangère ; M. Josson offre à son défenseur un poignard avec une inscription révélant crûment l'état d'âme des flamingants. Tant de coups portés à la France atteignent les Wallons.

Mais les Wallons sont généreux et lorsqu'une iniquité leur est signalée, ils oublient les injures et s'associent aux Flamands pour la réforme réclamée. Successivement, les Flamands virent ainsi faire droit à leurs protestations ; moi-même, à certains jours, je fus parmi les artisans de cette justice.

La première réforme constitutionnelle (1892) donna au mouvement flamand une extraordinaire puissance. Les bourgeois des Flandres avaient pu, avec quelque dédain, reléguer le flamand à l'office ou le laisser aux disputes du peuple dans la rue ; ce peuple, une fois investi du droit électoral, voulut être honoré dans sa langue et contraignit ses maîtres à une humiliante soumission. Il ne faut pas chercher ailleurs l'explication de l'intrusion du flamand dans les débats parlementaires : discours et prestations de serment.

A l'heure présente, le mouvement, enivré de ses succès et de sa force populaire, a atteint son but. Il le dépasse, Il menace la Wallonie.

C'est un phénomène que constate fréquemment le spectateur des agitations humaines : actions et réactions se succèdent, également excessives et injustes, pareilles à un pendule oscillant, incapable de s'arrêter

au point mort de l'équité absolue. Peut-être aussi est-il vain, en semblable matière, de chercher la conciliation et la justice : la satisfaction des uns ne peut sans doute être obtenue qu'au prix du mécontentement des autres. Les Flamands, d'un effort patient et vigoureux, ont rejeté le fardeau inique et voici maintenant que les Wallons le sentent peser sur leurs épaules.

\*  
\* \*

J'ai essayé de retracer les origines du mouvement flamand ; veut-on le voir maintenant tel qu'il nous apparaît en Wallonie ? Je citerai encore ma *Lettre au Roi*. Je la citerai telle qu'elle parut en 1912, bien que, depuis la guerre, il conviendrait de nuancer certains détails. Les Flamands m'ont copieusement répondu et estiment m'avoir victorieusement réfuté. J'indique leur opinion, sans la discuter maintenant ; ces querelles entre « frères » sont indifférentes au public français auquel ce livre est destiné.

« Ce qu'ils nous ont pris déjà ? Je vais essayer de vous l'indiquer : Ils nous ont pris la Flandre, d'abord. Certes, c'était leur bien. Mais c'était aussi un peu le nôtre. Confiants dans l'illusion belge, nous avons appris à considérer comme des expressions de l'âme de nos aïeux, la fierté farouche des beffrois et des hôtels de ville, l'élan religieux des églises du beau pays de Flandre. Si les hasards de la vie nous amenaient à nous déplacer, nous nous retrouvions un peu chez nous à Gand ou à Anvers. Hélas ! ces temps ne sont plus et s'éloignent de nous chaque jour.

« L'ancien principe de la nationalité des lois a fait place à leur régionalité, en matière de justice ou d'enseignement. Il y a, dans les détours de leurs textes, mille pré-

textes à vexer les Wallons qui s'égarèrent en Flandre. Des municipalités hargneuses vis-à-vis de nous ont encore renchéri. La revendication : *In Vlaanderen vlaamsch*, légitime aussi longtemps qu'elle se bornait à réclamer l'usage facultatif du flamand en Flandre, est devenue un cri de guerre signifiant l'usage exclusif de la langue locale.

« A Anvers, un Wallon écrit à l'administration communale, en français ; on lui retourne sa lettre avec la mention impérative et dédaigneuse : *In vlaamsch*. Les établissements publics sont flamands. Les petits fonctionnaires, avec lesquels le public est en rapport, vous répondent agressivement en flamand.

« On pourrait citer des milliers de ces menus faits, révélateurs de cet étrange état d'esprit, l'affirmation systématique de la culture flamande, la proscription systématique de la culture française.

« L'injure, la menace, l'intimidation, la contrainte sont incessantes. Les Flamands qui veulent garder contact avec la civilisation française sont méprisés et bafoués. Le couronnement de cette entreprise, poursuivie avec leur inlassable ténacité, sera l'extinction de ce dernier foyer de culture française en Flandre, l'Université de Gand.

« Ils nous ont pris notre passé. Nous les avons laissé écrire et enseigner l'histoire de Belgique, sans nous douter des conséquences que les traditions historiques pouvaient avoir dans le temps présent. Puisque la Belgique, c'était nous comme eux, qu'importait que son histoire, difficile à écrire, fût surtout celle des jours glorieux de la Flandre ? Aujourd'hui, nous commençons à apercevoir l'étendue du mal. Lorsque nous songeons au passé, ce sont les grands noms de Breydel, de Van Artevelde, de Marnix, d'Anneessens qui se lèvent dans notre mémoire. Tous sont des Flamands ! Nous ignorons tout de notre passé wallon. C'est à peine si nous con-

naissions quelques faits relatifs aux comtes du Hainaut ou aux bourgmestres de Liège. Il semble vraiment que nous n'ayons rien à rappeler pour fortifier les énergies et susciter les enthousiasmes.

« Des milliers et des milliers d'écoliers ont subi le même enseignement tendancieux. Je suis confus de mon ignorance quand je m'interroge sur le passé wallon. Des amis mieux informés m'assurent que notre grand Pirenne, malgré tant d'aperçus ingénieux, n'a pas su, sur ce point, se dégager de la traditionnelle glorification flamande et faire à la Wallonie la place qu'elle mérite. Il est assez frappant qu'à Liège, comme dans le Hainaut, on réclame maintenant des histoires régionales, dont on sent la nécessité.

« Mais quelle que soit mon incompetence sur ces sujets controversés, un aspect significatif des dernières commémorations me paraît à noter. Il semble que le patriotisme rétrospectif des Flamands ne se plaise qu'à célébrer des massacres de Français. La bataille des Éperons d'or, si éloignée (1302 !) est devenue extraordinairement populaire parce qu'elle fut l'écrasement de la chevalerie française. Toute la Campine fut soulevée en 1898 pour le centenaire de la guerre des paysans ; on exalta avec raison l'héroïsme de ces pauvres gens révoltés par amour de leur terre et de leur foi, mais dans tout cet élan, dans tous ces discours, on découvrait le sentiment mauvais de la haine de la France, la malédiction de l'étranger. Certains fanatiques flamingants, quand ils vous parlent d'histoire, semblent toujours regretter le temps où la mauvaise prononciation de *Schild en vriend* était punie de mort immédiate.

« Ils nous ont pris nos artistes. Le maître pathétique de Tournai, Roger de le Pasture, l'un des plus grands artistes du quinzième siècle, est incorporé parmi les Flamands sous le nom de Van der Weyden. L'art flamand brille d'un éclat radieux. L'art wallon est ignoré.

« Ils nous ont pris les emplois publics. Partant de ce principe juste : que le fonctionnaire est fait pour le citoyen et non le citoyen pour le fonctionnaire, ils ont exigé que tout agent de l'État connût les deux langues, en Flandre d'abord, dans tout le pays ensuite. A multiples reprises, cette exigence s'est manifestée, toujours plus impérieuse. Sa conséquence directe, c'est l'exclusion des emplois publics de ces deux millions de Wallons qui ne comprennent que le français. Nul n'est forcé d'être fonctionnaire, me dira-t-on, et si le Wallon le veut devenir, qu'il apprenne le flamand ! Le raisonnement est plausible en théorie, mais il ne tient pas compte des faits. Le premier fait, qu'on peut déplorer, mais qu'on doit constater, c'est la répugnance marquée que le Wallon a pour l'étude de la langue flamande. Le second fait, c'est que les Flamands des grandes villes se trouvent, pour apprendre le français, dans des conditions infiniment plus favorables que le Wallon désireux d'apprendre le flamand. Le troisième fait, enfin, c'est qu'il est déraisonnable d'exiger le bilinguisme de toute une série de fonctionnaires et d'agents qui ne sont pas en rapports directs et fréquents avec des populations bilingues. La vérité, c'est qu'il serait à souhaiter que le juge d'instruction, le gendarme chargé de faire une enquête, le juge de paix connussent les patois de leur région ; mais qui donc se soucie de cette application saine et pratique de la règle que j'énonçais au début de ce paragraphe ? Ce sont des examens sur le néerlandais littéraire qu'on exige des fonctionnaires, des plus modestes agents d'autorité ou de gestion, d'un garde-barrière d'un passage à niveau en Wallonie, du greffier du conseil de prud'hommes d'appel ! Et ainsi quand la rigueur des principes théoriques remplace la bonne volonté, l'exigence devient blessante et vexatoire et les Wallons se trouvent et se trouveront de plus en plus écartés, en Flandre et en Wallonie même, des emplois publics.

« Ils nous ont pris notre argent. Nous payons tribut, ainsi qu'un peuple vaincu. Ceux qui s'occupent de ces calculs ardues ont maintes fois prétendu que la Wallonie payait plus à l'État qu'elle n'en recevait. Ils ont comparé les dépenses faites par le Trésor public dans le nord et dans le sud du pays. Ils ont dit que la Wallonie était sacrifiée. Ce sont questions complexes et d'une étude malaisée. La comptabilité étant unique, il est périlleux de distinguer dans les recettes la part des deux régions, et quant aux dépenses, il ne suffit évidemment pas qu'une dépense soit faite en Flandre pour qu'elle soit au bénéfice exclusif des Flamands. Je n'ai pas besoin, par exemple, de rappeler l'intérêt énorme de nos centres industriels à voir aménager convenablement le port d'Anvers. Mais quoi qu'il en soit, des observations quotidiennes peuvent nous démontrer que la Wallonie est moins bien traitée que la Flandre. Il suffit de récapituler les grands travaux publics en souffrance ou en projet. Il suffit d'aller de Bruxelles à Anvers, de Bruxelles à Charleroi, et de comparer. Il suffit d'opposer les gares de Charleroi et de Liège à la gare de Bruges, comme une église, ou à la gare d'Anvers, comme un palais. Il suffit d'écouter chaque hiver les lamentations de nos industriels wallons à qui l'État ne fournit point les wagons réclamés. Il suffit de rappeler les malencontreux projets de détournement des grands express internationaux. D'autre part, on ne peut oublier que par le jeu des droits protecteurs, la cherté des vivres, des produits de l'élevage et de l'agriculture, fait le désespoir de la ménagère wallonne et la joie du propriétaire et du paysan flamands. C'est encore une façon, et cruelle, de payer tribut !

« Ils nous ont pris notre sécurité. Nous ne sommes plus à l'aise vis-à-vis d'eux ; nous sommes, à cause d'eux, inquiets vis-à-vis de l'étranger. Nous la sentons chaque jour approcher comme un fléau terrible, la guerre entre

nos voisins du sud et de l'est (1) et nous savons par des révélations récentes, que nous sommes le chemin de l'invasion et impuissants à l'empêcher. La répugnance des Flamands à accepter le devoir militaire, le *niemand gedwongen soldaat*, la veulerie des gouvernants fait que nous n'avons pas préparé la résistance nécessaire.

« Ils nous ont pris notre liberté. Ce point touche directement à la politique, Sire. J'ai été mêlé à celle-ci, passionnément, avec toute l'impétuosité de convictions ardentes. Cependant, j'essayerai d'en parler de façon toute objective, avec l'indifférence d'un entomologiste observant des insectes ou d'un chimiste suivant une expérience de laboratoire.

« L'an dernier, le 15 août, les partis d'opposition réunirent à Bruxelles une formidable manifestation pour revendiquer le suffrage universel et protester contre le projet de loi sur l'enseignement primaire dû à M. Schollaert. Quelques jours plus tard, les catholiques réunissaient à Louvain une manifestation non moins colossale en l'honneur de M. Schollaert. C'étaient deux armées ardentes, enthousiastes, décidées à la lutte. Si elles s'étaient rencontrées, cela eût fini par des coups. A Bruxelles, la très grande majorité des manifestants venait de la Wallonie. A Louvain, la très grande majorité venait de Flandre. Attestation nouvelle de la dualité de votre royaume, divergence fondamentale affirmée cette fois sur le terrain politique, avec toute la violence et la passion qu'on y sait apporter.

« Les élections générales de cette année (2) enregistrèrent à nouveau cette profonde divergence, avec une netteté qui peut-être n'avait jamais été aussi éloquente. La Flandre s'avéra dévouée au gouvernement ; la Wallonie, hostile. Il y eut en Belgique quatre arrondissements qui, malgré la représentation proportionnelle, n'accordèrent

(1-2) La *Lettre au Roi* est de 1912.

aucun député à l'opposition ; tous quatre sont des Flandres : Roulers, Turnhout, Hasselt, Tongres-Maeseyck. Dans les autres arrondissements flamands, les majorités catholiques furent énormes. En revanche, l'opposition recueillit des majorités considérables en Wallonie. La Wallonie anticléricale s'oppose à la Flandre catholique aussi péremptoirement que les manifestations de Bruxelles et de Louvain. Je sais qu'on a raillé la simplicité de cette vision. Qu'il y ait des libéraux et des socialistes en Flandre, des catholiques en Wallonie, qui le niera ? Mais lorsqu'on cherche à étudier des phénomènes d'ensemble, il faut se contenter de vues générales. Nous disons en histoire naturelle que les poissons nagent et les oiseaux volent, et cela reste, dans la généralité, exact, malgré l'existence des canards et des poissons volants.

« Au surplus, voyons les chiffres. Je prends ceux qui suivent au *Bien Public*. Ils ne sont peut-être pas rigoureusement exacts, mais les modifications qu'ils pourraient devoir subir comme suite aux opérations de validation des pouvoirs, ne sont pas de nature à affaiblir les conclusions que j'en veux tirer.

« Arrondissements de langue française : Charleroi, Thuin-Mons, Soignies, Tournai, Ath, Liège, Huy, Waremme, Verviers, Nivelles, Arlon, Marche, Bastogne, Neufchâteau, Virton, Namur, Dinant, Philippeville.

Opposition .....	708 056
Gouvernement.....	466 927

Arrondissements de langue flamande : Gand, Eecloo, Alost, Audenaerde, Saint-Nicolas, Termonde, Tongres, Maeseyck, Hasselt, Saint-Trond, Louvain, Anvers, Malines, Turnhout, Bruges, Courtrai, Ostende, Furnes, Dixmude, Roulers, Thielt, Ypres.

Gouvernement.....	733 097
Opposition .....	382 924

« Le parallélisme inverse de ces résultats est extraordinaire. Il serait plus caractérisé encore si les circonscriptions électorales correspondaient plus exactement à la division linguistique.

« Cette situation est évidemment grave. Elle révèle l'opposition des idéals du Nord et du Sud. L'on n'y conçoit pas de même les directions à donner aux affaires publiques. Bien plus, les mêmes mots essentiels : liberté, justice, prospérité nationale, divisent, au lieu de rapprocher, puisqu'ils ont un sens différent selon qu'on les prononce en Flandre ou en Wallonie. La petite presse électorale est particulièrement édifiante à cet égard ; alors que dans les milieux de culture intense et contradictoire, la discussion ne porte que sur l'appréciation des faits, et non sur les faits eux-mêmes, les malheureux lecteurs de ces petits journaux ont du monde extérieur la vision la plus faussée qu'on puisse imaginer. Un paysan de la Campine et un ouvrier wallon ont ainsi chacun des sympathies et des admirations qui feraient horreur à l'autre. La propagande électorale ainsi entendue prépare à la guerre civile deux peuples ennemis et ne pouvant se comprendre.

« La force seule donc décidera dans ce conflit redoutable. Et voici, entre ces deux peuples dressés, que Bruxelles vient assurer définitivement la prédominance flamande. Les Wallons sont donc vaincus, et pour longtemps. Ils mettent maintenant dans le suffrage universel l'espoir d'une revanche. Il n'est pas du tout certain que le suffrage universel la leur procurera. Il n'est pas du tout certain qu'un gouvernement de gauche oserait s'affranchir de la tutelle flamingante. D'ailleurs, les Flamands, plus nombreux déjà, sont plus prolifiques. Les Wallons sont donc, et seront de plus en plus exposés à voir le pouvoir central contrecarrer leurs directions mentales, anéantir leurs espoirs, leur imposer des conceptions étrangères.

« Ils nous ont pris notre langue. Plus exactement, ils sont occupés à nous la prendre. Nous ne connaissons encore que la menace et l'humiliation. L'œuvre maudite se poursuit lentement, par degrés, sans brusque éclat, avec la patiente opiniâtreté qu'ils apportent en leurs conquêtes. On y distingue trois étapes : d'abord, le flamand se glisse insidieusement, humblement, auprès du français. Il ne s'agit que d'une traduction ; qui pourrait refuser ce service fraternel à nos frères ? Puis, un beau jour, le flamand s'affirme en maître ; il revendique la première place qu'il appelle l'égalité ; le français n'est plus que toléré. Enfin, le français, sans cesse anémié, diminué, proscrit, disparaît. Et le lion de Flandre est souverain sans partage.

« Je m'empresse de dire que l'évolution n'est complète que dans certaines villes de Flandre. En Wallonie, nous n'en sommes encore, le plus souvent, qu'à la première ou à la seconde étape. Mais petit à petit, si l'on n'y prend garde, nous en revenons au régime inauguré par le prince d'Orange en 1814.

« L'horaire des chemins de fer est à cet égard un incomparable monument de la frénésie des traducteurs. Il y a dans les bureaux de ce ministère des employés que nous payons pour défigurer, de la manière la plus saugrenue, les noms de nos villes et de nos villages. Tout traduire est leur rêve ; puis, la contrainte administrative nous imposera ce bilinguisme inutile et vexant. Jeux puérils, pourrait-on croire. Non pas. D'abord le ridicule ne tue pas en Belgique. On s'y habitue assez facilement. On rit, on plaisante, on s'indigne, mais la traduction reste. Le Flamand ne recule jamais. Il a la douce obstination têtue du fanatisme.

« Le ministère des travaux publics vient de suivre l'exemple des chemins de fer. Il a fait placer, au coin des routes, des plaques indicatrices bilingues. Près de Chimay (Chimei), on peut lire Solre Sint-Goorinckx ; à

Huy (Hoei), le chemin de Borgworm ; à Charleroi, Marchiennes Ter Brug. Notez, Sire, que le piéton, le cycliste, l'automobiliste flamand qui demanderait à nos habitants du pays la direction de Sint-Goorinckx, de Borgworm ou de Marchiennes ter Brug, se verrait accueilli avec stupéfaction et renvoyé d'un geste vague, vers le Nord. Les traductions sont donc parfaitement inutiles pour les Flamands ; elles sont agaçantes pour les Wallons, parce qu'elles sont l'affirmation permanente de la conquête. Vis-à-vis de ces noms déformés, il y a chez nous un froissement analogue à celui qu'éprouvent les Alsaciens-Lorrains à voir substituer les noms allemands aux anciens noms français. Les mêmes vexations quotidiennes, ces constantes piqûres d'épingle font peut-être plus pour l'irritation et l'exaspération d'un peuple que quelque retentissant déni de justice.

« Ils nous ont pris... Mais je m'arrête. Ce n'est pas le cahier de nos griefs que j'entends dresser ici. J'ai simplement voulu vous montrer quelques points douloureux. Peut-être, malgré ma volonté de modération, ai-je trop assombri quelques traits du tableau ; peut-être ai-je, à certains moments, exagéré le mal. J'en sais pourtant qui diront que je suis resté en deçà de la vérité. Je n'ai pas le loisir aujourd'hui d'apporter en tout cela les précisions nécessaires. Des hommes de bonne volonté vont incessamment s'y employer. Je désire seulement vous signaler l'état de malaise et d'inquiétude de la Wallonie. Est-elle sacrifiée autant qu'elle le croit ? Nous le rechercherons plus tard. Il suffit qu'elle se croie menacée pour que cette opinion crée un danger.... »

On voudra bien remarquer que je n'ai pas accusé les Flamands de vouloir vendre leur pays — et le nôtre — à l'étranger. C'est pourtant ce reproche qu'on leur adresse souvent et dans la plupart des cas, il m'a paru assez puéril. J'aurais scrupule particulièrement, à invoquer dans un livre destiné au public français, ce serait

un moyen facile, sans doute, mais injuste et grossier, de se concilier des sympathies françaises, que de crier au pangermanisme.

En réalité, lorsque les Flamands rendent un hommage fervent à la civilisation allemande, ils ne se comportent pas autrement que nous Wallons proclamant notre amour de la culture française. Les dénoncer à ce propos, les uns ou les autres, comme des traîtres et de mauvais Belges, est une exagération vaine qui ne peut attendrir que des Bruxellois ou des nationalistes.

Les Flamands n'ont pas plus le désir d'être incorporés dans l'Empire allemand que nous dans la République française. Ils sont autant que nous soucieux de leur liberté. Ils n'ont d'ailleurs aucun motif d'espérer leur réunion à la mère patrie ; ils sont les maîtres chez eux, ils deviennent même les maîtres en Belgique.

Mais ceci dit, on peut reconnaître que cette sympathie pour l'Allemagne doit paraître étrange et inquiétante, à un observateur français. Avant la guerre, M. Charriaut, dans sa *Belgique moderne*, en avait noté, p. 48 et suivantes, une série de traits significatifs dans lesquelles il avait vu le développement de certaines théories boulimiques pangermanistes. D'autre part, les Allemands avaient suivi, avec une bienveillance égoïste, les progrès du mouvement flamand et certains journaux, par exemple les *Alldeutsche Blätter* et la *Germania*, avaient recueilli des fonds pour la campagne en faveur de la flamandisation de l'Université de Gand. Nous verrons plus loin ce qu'ils tentèrent pendant l'occupation.

Chez les Flamands, la germanophilie est souvent une face de la gallophobie. On a, chez certains d'entre eux, la haine de la France, de la langue française, des idées françaises. Spécialement chez les catholiques, le mouvement flamand s'accorde avec leur répugnance pour une politique sans Dieu. Déjà, en 1908, Maurice Maeterlinck écrivait que la force essentielle du flamingantisme était

la protection du clergé. « Le clergé flamand, le plus ignorant des clergés, le protège. Grâce à l'exclusif et impénétrable baragouin qu'il préconise, il maintient sous sa domination plus de 2 millions de paysans qu'aucune lumière ne peut atteindre. » Au Congrès catholique de Malines, en 1909, un orateur déclare : « la langue française est néfaste ; elle est la conduite des égouts parisiens. » Les expressions de haine sont quotidiennement mêlées aux controverses politiques.

## CHAPITRE VI

### LE COQ WALLON

Le mot « wallon » est un mot très vieux ; le mot « Wallonie » qui en paraît le complémentaire naturel est au contraire tout neuf. Wallon a plus de mille ans, Wallonie n'a pas un siècle. Les plus anciennes mentions qu'on en ait retrouvées sont de 1858 et 1859. Le 22 novembre 1858, le professeur J.-H. Bosmans propose à la Société de littérature wallonne, à Liège, de « dresser une carte de Wallonie et de fixer de manière certaine les limites des territoires que se sont assignés chacune des deux races et chacune des deux langues du pays ». Le 15 avril 1859, la Société envoie à ses membres une circulaire destinée à préparer ce travail considérable que M. G. Kurth devait réaliser magistralement, trente-six années plus tard, en sa *Frontière linguistique*.

Si le mot Wallonie est récent, c'est que la notion est nouvelle. Il semblera aujourd'hui fatalement associé au mot « Wallon », mais autrefois, l'on ne semble jamais avoir eu la conception de l'unité possible du pays des Wallons. Et cela s'explique assez raisonnablement.

D'abord l'idée des nationalités elle-même est relativement nouvelle. L'unité française ne date vraiment que de 1789, l'unité italienne de 1870, l'unité allemande de 1871. Que la langue soit un des signes caractéristiques d'un groupe social et puisse justifier plus encore qu'une communauté de destinées historiques, une nationalité, c'est une nuance de cette idée de nationalité qui naît et se propage au cours du dix-neuvième siècle. Anté-

riurement, et tout spécialement en ce qui concerne les provinces belgiques, on ne semble pas avoir jamais soupçonné l'intérêt que pouvait présenter l'unité linguistique. M. Pirenne note que les partages d'empire se sont faits sans aucune préoccupation de ce genre et il suffit de remarquer que les pays thiois furent rattachés à la France et les pays romans à l'Allemagne. Les territoires occupés par nos suzerains étaient eux-mêmes si peu unifiés quant à la langue et aux dialectes, qu'il leur parut toujours indifférent d'augmenter cette diversité.

Enfin, au lendemain de 1830, l'idée d'une Wallonie ne pouvait pas encore apparaître clairement, puisqu'on était alors dans l'ivresse de la jeune indépendance belge. C'étaient des Wallons qui l'avaient, pour la plus grande part, créée, ils ne voyaient devant eux que des Flamands parlant français; l'unité nationale semblait établie sur la langue française commune aux Wallons et aux Flamands cultivés. Un enthousiasme libéral identique animait les uns et les autres. La Wallonie se confondait avec la Belgique. Il y eut de grands Wallons de 1830 à 1880, j'entends des hommes considérables étroitement attachés à leur race et à leur terre, mais ils ne pensèrent point à la Wallonie; leur patriotisme ne distinguait point et s'étendait à la Belgique entière. Lorsque après avoir fondé la nationalité, ils développèrent si magnifiquement la prospérité industrielle (en Wallonie), ces Wallons: Rogier, Frère Orban, Bara, auraient cru se diminuer et diminuer leur œuvre, en distinguant dans la Belgique une Wallonie d'une Flandre. Ce sentiment, assez noble et assez fier, existe encore aujourd'hui chez quelques-uns qui, malgré l'évidence, ne veulent pas admettre la dualité de notre constitution nationale belge.

Les premiers rugissements du Lion de Flandre auraient dû leur servir d'avertissement, dira-t-on. Les rugissements étaient bien peu sonores, en vérité, au début. Ils avaient un accent orangiste qui en détournait l'atten-

tion publique. On n'y prit point garde. Plus tard, ils se firent plaintifs et suppliants. Ce qu'ils demandaient — par exemple des juges pour les accusés flamands — était si évidemment légitime, que les Wallons compatissants et généreux s'empressèrent de le leur accorder. Dès ce jour-là, l'unité nationale à la française était entamée. Elle put faire illusion encore jusqu'à la première revision constitutionnelle (1892), la bourgeoisie censitaire des Flandres parlant le français; mais dès qu'elle fut résorbée dans la masse du suffrage universel plural, la Flandre, la Flandre flamingante parlant et voulant parler le flamand, apparut.

\* \* \*

A partir de ce moment, en contraste, apparaît l'idée d'une Wallonie. Au mouvement flamand, s'oppose un mouvement wallon, bien faible et bien indécis dans les premières années, mais de plus en plus important, au fur et à mesure des revendications flamandes, et en défense et réaction contre celles-ci. Chaque jour souligne et accentue l'antinomie belge.

Les origines de ce mouvement sont lointaines et diverses. Leur histoire reste à écrire. Celui qui la voudra entreprendre devra noter une série d'activités sans rapports entre elles, parfois divergentes, parfois même en conflit, souvent s'ignorant, qui toutes eurent leur part d'influence : patoisants, folkloristes, poètes, littérateurs, artistes, ligueurs et polémistes.

L'ancêtre de tous ces groupements est la Société de littérature wallonne, fondée à Liège le 27 décembre 1856. Elle s'appela d'abord Société liégeoise de littérature wallonne, mais en 1903, et en 1910, elle prit son titre actuel, afin de mieux indiquer que l'aire géographique de ses

travaux ne s'arrêtait ni à la région liégeoise, ni même aux frontières politiques. Elle admit ainsi parmi ses membres M. Pietkin, curé de Malmédy (Wallonie prussienne). La notion de la « plus grande Wallonie » s'était ainsi peu à peu imposée.

Cette société, toujours florissante, est la plus importante des sociétés littéraires wallonnes. Elle est seule à pratiquer l'étude philologique de tous les dialectes romans, depuis Malmédy jusque Valenciennes. Son but essentiel est d'encourager la littérature et la philologie wallonnes. Elle le poursuit par l'organisation de concours annuels, la fondation d'une bibliothèque, la publication d'un dictionnaire. Cette dernière œuvre, considérable, est confiée à MM. Doutrepoint, Feller et Haust. La Société publie encore un annuaire, un bulletin littéraire et philologique, un autre bulletin consacré spécialement aux travaux du dictionnaire, une collection d'auteurs wallons, une bibliographie wallonne. En 1906, lors de son cinquantenaire, a paru un *Liber Memorialis* en deux forts volumes qui donnèrent une idée de sa formidable activité.

L'action de cette société fut profonde et heureuse. Les détracteurs ne lui manquèrent pas. Et dès 1857, on l'accusait de vouloir fomenter un mouvement wallon, en hostilité non pas au flamand, comme on pourrait le croire avec nos soucis actuels, mais au français. Et son secrétaire était forcé d'affirmer que jamais nul d'entre eux « n'avait eu le désir insensé de détrôner la langue française, de détourner de son étude, de lui créer un antagonisme ».

Après un demi-siècle, la moisson dépassa les espérances de ces semeurs. J'ai dit, dans un précédent chapitre, l'extraordinaire floraison des œuvres de littérature dialectale, leur mérite, leur succès. Des noms comme ceux de Defrecheux, de Remouchamps, du Bosquetia, de l'abbé Renard, parmi les disparus, de MM. Henri Simon et

Joseph Vrindts parmi les vivants, sont aujourd'hui célèbres dans toute la Wallonie, et s'ils ont pu conquérir la renommée et réveiller de façon si intense le sentiment wallon dans nos régions, c'est assurément à la Société de littérature wallonne qu'on le doit.

La production dialectale devait nécessairement provoquer l'éclosion de journaux. Les plus anciens sont : *la Marmite*, de Namur (1883) et *li Spirou* (l'Écureuil) qui parut à Liège de 1887 à 1904. Il y en eut à Nivelles, *l'Aclot*, *El Losse*, à Jodoigne ; *li Sauverdia*, à Forchies ; *l'Comique*, à Verviers ; *lu Trô d'Sotais*, *Fré Cougnou*, à Boussu ; *l'Farceur*, à Frameries ; *li Bosquetia* (l'Écureuil), à Charleroi ; *l'Créquion*, *l'Coq d'Awouss*, à Nimy ; *l'Arsouye*, à Liège ; *li Steule* (l'Etoile) *Wallonne*, *li Spritche*, *l'Airdié*, *li Perron*, *li Mestré*, *li P'tit Liégeois*, *les Spots*, *li Trinchet* et notamment *li Coq wallon* (mars-décembre 1909), à Namur ; *li Ban Cloke*. Avant la guerre, vivaient encore *li Clabot* de Liège (1893) et *li P'tit Liégeois*, *les Choncq Clotiers* de Tournai, *l'Ropieur* de Mons (1895), *l'Tonnia d'Charlewet* de Charleroi (1895), *l'Mouchon d'Aunia* de la Louvière, *li Couarneu* à Namur. Tous se sont tus pendant la tourmente.

\* \* \*

Il faut tenir compte aussi de l'influence qu'ont pu avoir les Sociétés d'archéologie. Elles sont assez nombreuses en Wallonie, groupent quelques érudits, quelques chercheurs passionnés toujours empressés à l'étude des curiosités locales, et publient des bulletins renfermant une documentation souvent fort intéressante. En faisant ainsi mieux connaître le passé régional, elles ont rattaché l'homme à la terre et ont pu contribuer dans une certaine mesure à la formation du sentiment wallon.

En voici les noms avec les dates de création :

1833.	Société des arts, des lettres et des sciences du Hainaut.
1847. Arlon . . . . .	Institut archéologique du Luxembourg.
1849. Namur . . . . .	Société archéologique.
1849. Tournai . . . . .	Société historique et littéraire.
1850. Liège . . . . .	Institut archéologique liégeois.
1856. Mons . . . . .	Cercle archéologique.
1864. Charleroi . . . . .	Société paléontologique et archéologique.
1875. Huy . . . . .	Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
1876. Nivelles . . . . .	Société archéologique.
1880. Enghien . . . . .	Cercle archéologique.
1881. Liège . . . . .	Société d'art de l'histoire du diocèse de Liège.
1891. Gosselies . . . . .	Société historique, scientifique et littéraire (aujourd'hui disparue).
1894. Soignies . . . . .	Cercle archéologique.
1898. Verviers . . . . .	Société d'archéologie et d'histoire.
1912. Ath . . . . .	Cercle archéologique d'Ath et de la région.

M. Charles Brun, dans son livre sur le *Régionalisme*, écrit à propos de la France :

« Que nous assistions à une véritable renaissance provinciale dans les lettres et dans les arts, c'est ce qu'il ne paraît pas possible de nier. Sans les poètes et les artistes, sans les plus humbles traditionalistes eux-mêmes, la doctrine régionaliste ne se serait ni si bien vulgarisée ni poussée si avant. Le travail ne sera jamais assez loué des chercheurs obscurs de province, des sociétés un peu bien ridicules par certains côtés, qui n'en ont pas moins remis en lumière les titres de noblesse de l'ancienne France. Les folkloristes qui ont recueilli les traditions, les chansons, les contes, les légendes, les superstitions mêmes, les amateurs de pittoresque qui ont souligné le mérite des costumes anciens, des beaux meubles, des faïences, des dentelles ou des émaux dus à l'ingéniosité de notre peuple, ont fourni aux artistes et aux littérateurs la plus précieuse matière à mettre en œuvre. Et par ailleurs, ils ont rendu aux provinces françaises l'or-

gueil qui leur était indispensable et qu'elles étaient en train de perdre, tout assotées du parisianisme le plus malfaisant et le plus monotone. »

Pareilles observations se peuvent faire partout, Le réveil d'un peuple est partout précédé de recherches et d'essais analogues. Certains folkloristes, historiens et poètes, font ainsi du régionalisme, parfois inconsciemment, sans se douter de l'œuvre plus grande à laquelle ils collaborent et qu'ils préparent. Il en fut de même pour la renaissance wallonne.

Louons donc le travail des fervents de la tradition populaire. L'un d'eux, pour s'excuser de ce que ses collections paraissaient avoir de puéril, raconte : « J'allais par les chemins ramassant les cailloux foulés par les passants et par tous dédaignés, et le soir en les examinant sous la clarté de ma lampe, je reconnaissais avec une inexprimable émotion, les os de mes pères ! » L'image est jolie, et exprime fortement la valeur sentimentale des études de folklore !

La tradition populaire wallonne attira, après Albert Body, Eugène Monseur, un Liégeois, devenu professeur à l'Université de Bruxelles, esprit original, prime-sautier et charmant (1860-1912). Il publia, dans *la Meuse*, une série d'articles qui déterminèrent en décembre 1889, la fondation d'une *Société de folklore wallon*. La première tâche qu'elle s'assigna fut la rédaction d'un questionnaire et la publication d'un bulletin. Les résultats de l'enquête ouverte furent rassemblés par Monseur dans son livre sur *le Folklore wallon* (Bruxelles, Rosez, 1892). Quant au bulletin, il parut irrégulièrement jusqu'en 1908, presque entièrement rédigé par Eug. Monseur.

Quelques amis et collaborateurs du *Bulletin* ne purent se plier à la discipline assez stricte qu'Eug. Monseur exigeait d'eux dans un désir scientifique, et voulant publier plus librement leur documentation fondèrent en décembre 1892, une nouvelle revue : *Wallonia*.

Elle avait pour sous-titre : revue mensuelle de folklore, littérature orale, croyances et usages traditionnels. Ses fondateurs étaient MM. Oscar Colson, Jos. Defrecheux et G. Willame. M. Colson en fut le directeur et l'âme. Jusqu'à son centième fascicule, *Wallonia* se confina dans son programme initial et fut un recueil analogue à *la Revue des traditions populaires* de Paris. Contes, légendes, coutumes, croyances, chansons, blason, etc., elle publia de nombreux documents. Notons que bien que paraissant à Liège, *Wallonia* eut dès l'origine la véritable conception géographique du pays wallon et ses recherches s'étendirent de Valenciennes-Tournai à Malmédy en Prusse, du pays de Nivelles à l'Ardenne.

Le 13 avril 1901, elle élargit encore son domaine. Un petit manifeste en termes mesurés et nets annonce l'intention de s'intéresser désormais, non seulement au folklore, mais à toutes les manifestations de race dans les arts wallons et dans la littérature wallonne, d'expression française ou populaire : « Il est temps de reconnaître que foncièrement l'esprit d'une race peut se faire sentir autant dans certaines manifestations actuelles et personnelles d'une élite, que dans les manifestations collectives et anonymes de la foule. » La Revue prend désormais pour sous-titre : *Archives wallonnes d'autrefois, de naguère et d'aujourd'hui*, et inaugure ses études d'artistes par un article de M. Delchevalerie sur le peintre Aug. Donnay dont la collaboration fut constamment assurée à *Wallonia* pour des illustrations exquises. Dès ce moment, la Revue devient l'observatrice vigilante et perspicace de la pensée wallonne ; elle fait du régionalisme et du meilleur, avec la conscience claire de sa mission. Qui voudra se renseigner sur le mouvement wallon, devra se reporter à ses sommaires. En 1911, elle devient l'organe de *la Société des Amis de l'art wallon* et accorde une plus grande importance encore aux questions d'art et d'histoire, accroît le nombre de ses pages

et de ses illustrations, s'allège d'autre part, lors de la fondation de *la Défense wallonne*, de tout ce qui pouvait paraître étranger aux préoccupations d'intellectualité régionaliste. Lorsqu'en janvier 1913, on célébra son vingtième anniversaire, elle était une des plus anciennes et des plus considérables revues du pays. Cette fête fut l'occasion d'un hommage ému de reconnaissance de la Wallonie entière à M. Osc. Colson, son directeur. *Wallonia* cessa de paraître après l'invasion.

*La Revue tournaisienne*, fondée à Tournai en 1905, par M. Hocquet, *Jadis*, à Soignies (M. Demeuldre) et le *Roman pays de Brabant*, fondé à Nivelles par M. Collet en 1912, complétèrent l'action de *Wallonia*.

Les poètes s'éveillèrent au sentiment wallon à peu près vers le même temps que les folkloristes, à Liège encore, et sans qu'il paraisse grand rapport entre les deux groupes. *La Wallonie* parut pour la première fois le 25 juin 1886. M. Albert Mockel, l'écrivain délicat que l'on sait, auquel on doit maintes pages pénétrantes sur l'art et le pays wallons, en fut l'âme. Elle succédait à une revue d'étudiants, *l'Elan littéraire*, publiée par le Cercle des XIII.

Elle s'annonçait ainsi au public :

« A nous les jeunes, les vaillants, tous ceux qui ont à louer l'avènement littéraire de notre patrie et surtout de notre Wallonie aimée. Belle et saine, intensément originale et artiste, elle veut que les enfants la chantent, l'exaltent, la glorifient. »

Ce programme, si c'en était un, ne fut guère réalisé. Il fut fort peu question de la Wallonie. Ça et là, quelques titres de morceaux s'en réclament, mais le reste est de la littérature. C'en est d'ailleurs de la très bonne, puisque nous voyons à la table les noms de MM. F. Severin, Arnold Goffin, Garnir (Girran), Vierset, Hector Chainaye et Albert Mockel. Ce dernier est l'âme de la revue. L'année suivante, MM. Maurice des Ombiaux, Georges

Destrée (dom Bruno depuis), Krains, collaborent. Vers le milieu de l'année, les rangs s'ouvrent au groupe symbolique instrumentiste (que c'est loin !). Le chef d'orchestre est René Ghil, parmi ces instrumentistes, MM. Stuart Merrill et Émile Verhaeren.

L'année suivante, M. Henri de Régnier partageait la direction avec M. Albert Mockel, et la Revue, perdant tout caractère régionaliste, devenait de plus en plus une belle publication de littérature d'avant-garde dont le nom ne peut être négligé dans l'histoire des lettres françaises contemporaines. Elle vécut sept ans.

Après elle, citons *la Revue wallonne*.

*La Revue wallonne* parut à Liège (imprimerie Bénard) le 15 mars 1893. Elle dura un peu plus d'un an. Son fondateur, directeur et principal rédacteur fut M. Maurice Wilmotte. Son programme était : « L'histoire de notre race, de nos arts et de notre littérature, l'analyse des œuvres de nos écrivains, soit en langue française, soit en dialecte, de nos peintres, de nos sculpteurs et de nos musiciens. » Il ne paraît point que ce groupe de littérateurs ait eu la conception actuelle de la Wallonie. Sans qu'ils s'en soient jamais clairement expliqués, leur Wallonie se réduit au pays mosan. C'est ce qu'il faut retenir pour comprendre un article de M. Wilmotte où il est dit (2<sup>e</sup> année, p. 56) qu'il n'y a rien de wallon dans l'œuvre de M. Louis Delattre.

Ainsi limité, l'art wallon dont ils se préoccupent de dégager les caractères (v. MM. Thonnar, Wilmotte) se distingue à leurs yeux, par une sensibilité à l'harmonie proche du talent musical, une absence de couleur, une tendresse rêveuse devant les paysages et les choses, et l'expression la plus heureuse en serait *l'Ame des choses* d'Hector Chainaye. La Revue publia des pages de MM. Daxhelet, Delchevalerie, Garnir, Glesener, F. Severin, Mockel, Vierset, H. Simon et J. Vrindts, des dessins de Donnay, Rulot, Rassenfosse et Maréchal et

eut encore comme collaborateurs MM. André Gide, Henri de Régnier et Émile Verhaeren. Ce fut donc surtout une revue liégeoise de littérature ; elle n'eut qu'un faible rayonnement et dura peu. Il serait donc très malaisé d'apprécier sa part d'influence dans la formation du sentiment wallon.

Mais elle ne fut pourtant pas négligeable. Que d'aperçus de *la Revue wallonne*, comme de *Wallonia* ont été repris, précisés, fortifiés dans la suite par MM. Chainaye, Mockel et Wilmotte eux-mêmes, et par d'autres, après eux !

Il y eut une seconde *Revue wallonne*, à Liège, quelques années plus tard (1906) sous la direction de M. Jean Roger. Elle se consacra cette fois uniquement à la littérature dialectale.

Il faut encore mentionner comme ayant pu contribuer à former et à faire apprécier, en littérature, la sensibilité wallonne, la revue *le Coq rouge*, qui parut à Bruxelles, et, sans programme régionaliste affiché, groupa néanmoins la plupart des écrivains d'origine et d'inspiration wallonnes.

En 1902, se forme à Liège une *Société littéraire de Wallonie*, s'assignant pour but le maintien de la tradition française dans notre littérature. Elle organisa, le 22 mars, une conférence de M. Fernand Séverin, sur *Lamartine*. Le choix de l'orateur était excellent, car nul n'a mieux, en ses œuvres, défendu la clarté française que M. F. Séverin, et nul non plus n'est une plus heureuse expression française de la sensibilité wallonne : rêve, ligne, harmonie, tendresse et sérénité.

Le Hainaut fut plus long à s'associer à cette vie littéraire. *La Nervie* n'eut qu'une existence éphémère mais a reparu depuis la guerre ; *le Sillon*, que fonda (mai 1908) M. A. Carlier dans le pays de Charleroi, avec un programme régionaliste, fut tôt remplacé par *la Jeune Wallonie*. A *la Jeune Wallonie* est associé le souvenir de René Dethier (1889-1910), de Marcinelle, jeune écrivain

bien doué, trop tôt disparu. En 1910, paraît *la Wallonie française* (directeur : M. G. Vandervest), avec un manifeste nettement wallonisant, et dont il faut comprendre le titre en ce sens que selon ses rédacteurs le français est la forme d'union régulière et partant d'existence de la Wallonie. Cette revue fusionna avec *la Belgique française*, de Bruxelles.

Toutes les revues ont disparu pendant l'occupation ; la *Terre wallonne*, lancée à Falisolle en 1905 par des wallonisants catholiques, a néanmoins repris vie depuis l'armistice.

\*  
\* \*

Quant aux écrivains, un grand nombre d'entre eux en ces vingt ans ont consacré leur talent aux gens et paysages de la Wallonie.

J'ai cité déjà MM. Louis Delattre et Maurice des Ombiaux, il faudrait y joindre MM. Georges Garnir, Hubert Krains, Glesener, Daxhelet, Stiernet, Chot, pour ne citer que quelques aînés. Mais encore une fois je n'ai point le loisir de faire ici de la critique littéraire. Je me borne à relever l'abondance de notre production et à constater, au point de vue qui nous occupe, que malgré les titres prometteurs : *En Wallonie* (van Drunen), *Contes de Wallonie* (Daxhe-(Daxhelet), *Contes wallons* (De Boeck, 1910), *En Wallonnie* (Piérard, 1911), la plupart de ces écrivains font du régionalisme sans le savoir. Seuls, outre MM. Mockel et Wilmotte déjà cités, MM. Louis Delattre (*le Pays wallon*), Jules Sottiaux (*l'Originalité wallonne, Voyage de l'illustre Bézuquet en Wallonie*), Ed. Ned (*le Type wallon dans la littérature*) et Davignon se sont essayés à définir et à faire comprendre la sensibilité wallonne.

Même observation pour son journal qui se publia

quelque temps à Liège sous la direction de M. Célestin Demblon : *le Wallon*.

Certains titres sont trompeurs, au surplus. C'est ainsi qu'il existe à Charleroi, depuis 1890, un petit journal quotidien très vivant intitulé *le Pays wallon*. Il ne faudrait pas y voir le moniteur du régionalisme wallon, c'est au contraire une feuille destinée à défendre auprès des ouvriers la politique conservatrice. Toute affirmation wallonne lui fait horreur. Il convient pourtant de noter qu'elle est quand même incluse dans son titre, et qu'elle a paru significative et utile aux fondateurs de ce journal. C'est donc tout au moins un phénomène de mimétisme, un effort d'adaptation au milieu, ou une étiquette fallacieuse, de même qu'on a dit que l'hypocrisie était un hommage que le vice rendait à la vertu. Le titre de ce journal, hostile aux revendications wallonnes, est un indice de la faveur que ces revendications rencontrent dans son aire de diffusion.

On peut dire de tous les littérateurs, poètes, artistes, qui ont célébré la Wallonie, ce que M. Oscar Colson dit en 1903 en un toast wallon, exquis de sentiment et de forme, à Camille Lemonnier, lors du banquet offert à Bruxelles par les artistes belges au grand écrivain :

« Vous êtes venu chez nous. Et depuis Tournai jusque près de la Prusse, aucun de nos pays si actifs n'a caché pour vous son âme. C'est le Borain rude et dur. C'est le Namurois gai et luron. C'est l'Ardennais simple et solide. C'est le Liégeois sémillant et musiquant. C'est nous tous, les francs Wallons.

« Vous avez trouvé toutes ces petites races tenant leur place dans le beau décor que la brave mère des hommes avait fait pour eux. Vous avez exalté cette force secrète qui les tient à la chère terre qui les a nourris.

« De sorte qu'à présent, nous qui sommes nés dans ce pays wallon, qui ne désirons qu'y vivre et qui voulons y mourir, nous trouvons dans vos livres des motifs

d'être Wallons, d'aimer notre peuple si valeureux, d'être fiers de notre pays, des motifs que nous n'avions nullement pressentis... »

\* \* \*

Pour les peintres et les sculpteurs, ce fut un peu plus lent. Dans la grande Encyclopédie, au mot *Belgique*, on peut lire, au sous-titre *Beaux-Arts*, ce renvoi significatif : « Pour la période antérieure au dix-neuvième siècle, voir Flandre.

Le préjugé de l'école « flamande » était si puissant ! Toutefois, çà et là, dans les revues littéraires, notamment les liégeoises dont j'ai parlé, dans les journaux d'art et les quotidiens (par exemple, *l'Art moderne*, Léon Abry, dans *la Meuse*, M. G. Rency (26 avril 1902), s'élèvent quelques protestations.

En 1907, une exposition à Dinant, due surtout à M. l'abbé Tichon, rappelle que les cuivres battus furent l'orgueil de cette cité.

En 1911, à l'initiative de M. Soil de Moriamé, une exposition rappelle à Tournai les anciens maîtres d'art.

En 1905, l'exposition de Liège comporte — comme de tradition — un salon d'art ancien. Il est admirable et révèle pour l'orfèvrerie, le mobilier, la sculpture, la peinture, des trésors insoupçonnés. Mais il s'agit d'une exposition liégeoise, bien adéquate au caractère particulariste de cette région. C'est à peine si le mot wallon est prononcé. Quand il l'est, il signifie liégeois ou au plus mosan. Conception défendable, certes, et qui fut celle du critique Helbig, à qui l'on doit tant de livres intéressants. On ne paraît pas se douter de la possibilité de comprendre dans le groupe wallon, le rayonnant centre d'art que furent jadis Tournai-Valenciennes-Mons. Dans le volumineux catalogue qui nous est resté du Salon d'art ancien

à Liège, nous ne trouvons rien à noter au point de vue qui nous occupe en ce moment, sauf peut-être les mots de M. Joseph Demarteau qui pourraient encore être un programme : « Wallons ou Flamands, nous portons tous jusque dans le sang de nos veines assez d'éléments de conservation et d'initiative *pour vivre de notre vie propre*; restons *nous-mêmes* et restons *unis*. »

Quelques années plus tard, une exposition à Charleroi (1911) fut l'occasion d'une présentation systématique de l'art wallon. La thèse fut nettement affichée et le problème posé. Des conférences et des concerts complétèrent la signification du Salon rétrospectif et du Salon moderne. Il nous en reste deux volumes : *les Arts anciens de Wallonie* et le *Catalogue* auxquels des collaborations éminentes donnent la plus haute valeur documentaire. Une association : *les Amis de l'art wallon*, fut fondée en 1912 pour continuer l'œuvre entreprise à Charleroi. Un autre groupement réunissait les artistes : *la Fédération des artistes wallons*, et inaugura à Mons, le 7 septembre 1913, en présence du roi, sa première exposition.

Plus lente encore à se produire fut l'affirmation wallonne chez les musiciens. Pourtant l'enquête poursuivie par M. René Lyr, directeur de la revue S. I. M., en 1912, sur la situation de notre théâtre lyrique, a révélé nettement que de nombreux compositeurs et exécutants se réclament de l'âme wallonne. Notons en outre la fondation en 1910, à l'initiative de M. O. Colson à Liège de la Société wallonne de musicologie, sous la présidence de M. G. Jorissenne.

\* \* \*

Il faut mentionner ici l'effort de diverses associations, qui, sans prétendre affirmer l'idée wallonne, et se proposant au contraire la recherche de solutions nationales,

contribuèrent cependant efficacement au progrès des idées. Ce sont les divers groupes qui voulurent augmenter par la persuasion et la propagande la diffusion de la langue française. Il y en eut en Flandre naturellement : à Gand, dès 1898, sous la direction de M. Maurice de Smet de Nayer ; *l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française*, dite : les vulgarisateurs, les fransquillons, cible des sarcasmes et des colères des flamingants ; à Anvers dès 1900, la *Ligue pour la liberté des langues*, dirigée par M. Spée ; à Louvain, *les Amis de la langue française*, dirigée par M. Bossut. A Bruxelles, en 1911, MM. les avocats Sasserath et Pavard fondèrent la *Ligue nationale pour la défense de la langue française*, très prospère et publiant un bulletin : *l'Anti-flamingant*.

Mais la plus importante de toutes fut *l'Association pour l'extension de la culture de la langue française*, recrutant des adhérents dans tous les pays, surtout à Liège, et dont M. le professeur Wilmotte fut l'âme ardente et infatigable. Elle organisa des conférences nombreuses, et trois Congrès internationaux du plus vif intérêt, à Liège en 1906, à Arlon en 1908, à Gand en 1913.

Il parut à certains adhérents de ces groupements que défendre la langue française était insuffisant, et qu'il importait de faire connaître et aimer toute la culture dont cette langue était l'expression. De ce désir naquirent *les Amitiés françaises*. A Liège d'abord, sous l'impulsion de M. Jennissen, dès 1909. A Mons, ensuite, en 1910, grâce surtout à l'activité de M. Lambillotte. Un congrès international des *Amitiés françaises* eut lieu à Mons en 1911. Les rapports en ont été publiés et forment un gros volume dans lequel la préoccupation wallonne apparaît à chaque page. J'eus l'occasion de l'affirmer lors de la première (1) inauguration du monument de Jem-

(1) Je dis première, car le Coq inauguré en 1911 fut renversé en 1914 par la soldatesque allemande et réédifié en 1922 (voir plus loin).

mapes (1) qui coïncida avec le Congrès. Après avoir rappelé la signification de la journée, j'ajoutais :

« Grande journée révolutionnaire, grande journée d'amitié française, ce sont là des raisons suffisantes pour célébrer le 5 novembre 1792. Mais nous sommes ainsi faits qu'il nous est malaisé de fêter le passé sans songer en même temps à l'avenir. Nous ne pourrions commémorer un événement de l'histoire qu'en l'appréciant plus ou moins à travers nos préoccupations actuelles.

« Or, à l'heure présente, nous ne pouvons songer sans amertume qu'après cent vingt ans, nous n'avons point encore « un droit égal à la formation de nos lois ». Cette égalité des citoyens, annoncée par le général républicain, nous est refusée par notre gouvernement. Après cent vingt ans, nous constatons que les provinces belges sont restées divisées, quant à leur orientation politique, comme elles l'étaient au temps de Dumouriez : tendances conservatrices du Nord avec la haine de la France et des idées françaises, tendances progressives du Sud, avec la sympathie pour la France. Depuis plus d'un siècle, la divergence subsiste ; en 1830, nous nous sommes, avec l'appui de la France, émancipés du joug néerlandais, et nous avons fondé l'unité nationale, un peu factice, de deux groupes ethniques différents. Elle s'est admirablement développée dans la paix et la prospérité. Elle n'est durable qu'à la condition que les deux races qui la composent vivent en bonne harmonie, qu'aucune ne soit blessée dans ses droits, dans ses sentiments, et ne puisse se croire opprimée par l'autre. Les Flamands eurent, à cet égard, de justes griefs qui furent redressés ; mais aujourd'hui leurs exigences nous inquiètent et commencent à nous irriter.

« Nous les voyons avec agacement étendre au pays

(1) Jemmapes ou Jemapes. La première graphie est celle de 1792, la seconde l'officielle d'aujourd'hui.

entier un bilinguisme ridicule et vexatoire ; nous les voyons avec tristesse s'efforcer de chasser de Flandre la langue française — notre langue, — vouloir éteindre en Flandre un foyer de culture française, l'Université de Gand, vouloir nous réduire à la situation d'étrangers, nous Wallons, dans les villes du Nord, soumises à leur influence.

« Et lorsque nous nous tournons vers l'autorité, dans l'espoir qu'elle ne se fera pas la complice de ces intolérables abus, nous perdons toute confiance puisque les majorités parlementaires sont, depuis près de trente ans, l'émanation des provinces flamandes. Depuis trente ans, la Wallonie est gouvernée contrairement à ses tendances politiques et philosophiques ; depuis trente ans, on a successivement rétréci toutes les formes de l'autonomie communale et provinciale par lesquelles elle pouvait encore exprimer ses conceptions ; depuis trente ans, le pouvoir d'un parti et d'une race s'est fait plus pesant et plus exclusif ; il est d'autant moins acceptable qu'il est vicié en sa source par le privilège électoral.

« Cela doit finir, cela finira prochainement. Toute la Wallonie veut le suffrage universel ; elle l'aura. Elle s'en servira pour instaurer un gouvernement plus conforme à son idéal.

« Néanmoins, des bouleversements politiques ne pourront suffire à résoudre le difficile problème de la conciliation des deux races nationales. Il réapparaîtra demain sous des formes nouvelles. Chacun de ses aspects devra être examiné. On ne saurait y apporter trop de douceur, de bienveillance, d'esprit d'équité.

« Toutefois, si nous voulons, nous, Wallons, notre originalité et le libre épanouissement de nos activités, si nous voulons défendre la culture française non seulement chez nous, mais en Flandre où, dans l'intérêt des Flamands eux-mêmes, elle ne doit point périr, c'est à condition de prendre conscience de nos destinées, de

stimuler nos énergies propres, de grouper et de multiplier nos efforts. L'équilibre naît du jeu des actions contraires ; si nous pouvons le vouloir, l'harmonie peut naître. Pour ces jours à venir, appuyons-nous sur la France ; faisons mieux connaître son histoire glorieuse ; faisons mieux apprécier comment sa générosité lui fait poursuivre, avant tous les autres peuples, les expériences sociales douloureuses ; faisons admirer ses écrivains, ses poètes, ses artistes, ses inventeurs. Jamais la France ne fut insensible à la justice et à la beauté, ce sont aussi nos déesses. Nous avons trop négligé leur culte, en ces dernières années, pour de misérables soucis d'affaires et de bénéfiques endormeurs.

« Mais voici le coq de Jemmapes !

« Chante, coq gaulois, coq wallon ! Jette au loin ton cri d'éveil et d'espérance ! Dis ta fanfare allègre au travers des campagnes ! Donne aux trop endormis un sursaut de révolte ! Par l'amitié française et leur propre énergie, les Wallons d'aujourd'hui voudront vivre leur vie ! »

*Les Amitiés françaises* ont encore accentué leurs sympathies wallonnes (1). Elles ont célébré, à Mons, le 23 décembre 1912, à Liège, le 13 mai 1913, une fête de Wallonie particulièrement émouvante où fut exécuté *le Chant de la Wallonie* de M. Albert Mockel, orchestré par M. Jongen.

\*  
\* \* \*

Venons-en maintenant au mouvement wallon proprement dit, à l'agitation portée sur le terrain politique contre les prétentions flamandes.

On ne peut guère parler de mouvement avant 1888. Certes, au fur et à mesure que se produisent les reven-

(1) Elles se sont développées un peu partout depuis la guerre.

dications flamingantes, des protestations se forment. Mais elles sont isolées et sans écho notable. C'est M. Leclercq, en 1884, procureur général à la Cour de cassation, qui présente à l'Académie de Belgique un mémoire où il dénonce le danger que ces débats font courir à l'unité nationale. C'est plus tard Jules Wilmart, qui publie *les Guêpes wallonnes*. C'est Frère Orban, le chef du parti libéral, qui, le 14 décembre 1887, prononce à la Chambre un grand discours de protestation.

« Je proteste avec la plus grande énergie, s'écrie-t-il, au nom de la Constitution, au nom de la nationalité belge, contre le système imposant la connaissance du flamand à tous les Belges exerçant des fonctions publiques sur un point quelconque de notre territoire. »

Un meeting, inspiré des mêmes sentiments, avait eu lieu à Liège le 25 décembre 1886, à la salle de la Renommée, et peu après, le 27 novembre 1888, une *Fédération wallonne* fut fondée sous la présidence de M. J. d'Andrimont, bourgmestre de Liège. Mais elle ne vécut point.

Ce fut à Bruxelles, qu'à la même époque, fut tenté un plus heureux effort de résistance. La *Société de propagande wallonne* y fut fondée le 28 février 1888. Elle s'efforça tout d'abord de fédérer les sociétés de l'arrondissement de Bruxelles et convoqua alors les 20 et 21 juillet 1890 un Congrès wallon. L'organisateur principal de ces groupements, le président de la Société et du Congrès, fut E. Termonia, avocat à Bruxelles.

Les débats de ce Congrès ont été publiés. Chose curieuse : bien que le Congrès ait proclamé sa neutralité à l'égard des partis, le volume qui renferme cette publication est timbré aux armes de la Société, formées des blasons des cinq provinces wallonnes, flanquées d'un lion et d'une Renommée, avec cette devise : Société de propagande wallonne, cercle libéral. En fait d'ailleurs, les adhérents se recrutaient presque exclusivement dans le parti libéral.

Le Congrès de Bruxelles a décidé la création d'un comité permanent qui organisa un second congrès à Namur, les 25-26 décembre 1891 ; un troisième à Liège, le 20 novembre 1892 ; un quatrième à Mons, en 1893.

Cette période du mouvement est surtout antiflammingante. On veut résister aux « exagérations » tracassières qui se sont manifestées et qui inquiètent les Wallons. Mais il semble que l'on ait quelque peine à définir ces exagérations. On veut défendre la prédominance du français, tout en sentant qu'imposer cette prédominance heurte la justice. On veut maintenir l'unité nationale et l'on dénonce la séparation administrative comme un danger auquel les flamingants exposent la Belgique (II, p. 19, 139). Des préoccupations utilitaires se font jour, on réclame des subsides pour le théâtre wallon, des emplois pour les Wallons. On en arrive même, qui le croirait ! à discuter s'il n'y a pas lieu de rendre le flamand obligatoire en Wallonie, afin de permettre aux Wallons de briguer les emplois publics réclamant la connaissance des deux langues (II, p. 117). Il y a dans ces Congrès wallons, non seulement des délégués de sociétés wallonnes en Flandre, mais des Flamands (I, p. 10).

On examine la question de savoir si les divers patois wallons constituent une langue (II, p. 90). On émet le vœu de voir maintenir entre Flamands et Wallons une étroite fraternité (I, p. 78). On discute s'il n'y a pas lieu d'incorporer en Flandre les miliciens wallons et *vice versa* afin d'augmenter l'unité nationale (I, p. 179). On dit que l'idéal serait que tous les Belges parlassent les deux langues (II, p. 85).

Le nom de Wallonie n'est pas prononcé. On considère le mouvement flamand comme une agitation factice produite par quelques arrivistes désireux de mandats ou de sinécures. Bref, c'est une période d'inquiétude, d'irritation, de négation, de confusion.

C'est particulièrement sensible au Congrès de Mons (1<sup>er</sup> novembre 1893) qui fut le dernier de cette première période. On y nomme président M. Discailles, professeur à l'Université de Gand. On y entend un rapport de M. Chauvin sur la nécessité d'étudier le flamand en Wallonie. M. Cocq déclare qu'apprendre les deux langues à tous les Belges est la seule façon de mettre fin au conflit des langues (p. 45). La solution : « Chacun maître chez soi », serait la séparation, la fin de la Belgique, en deux tronçons sans vie, sans force (p. 47). On proteste contre l'obligation de l'enseignement du flamand, mais on vote à la quasi-unanimité un vœu en faveur de l'enseignement facultatif et sérieux du flamand partout où ce sera possible (p. 57).

A cette époque se rattache la *Défense wallonne*, organe mensuel des intérêts wallons, publié du 1<sup>er</sup> août 1891 au 1<sup>er</sup> juillet 1892, par la *Ligue wallonne d'Ixelles*, sous la direction de M. Cocq, depuis député de Bruxelles.

Les circonstances politiques étaient d'ailleurs peu favorables et suffirent à expliquer l'aveuglement de ce premier mouvement wallon. A ce moment (1892) se décidait la première révision constitutionnelle et le gros problème de l'extension du droit de suffrage occupait toute l'attention. Les premières élections sous le régime du suffrage universel plural eurent lieu en octobre 1894 et furent déconcertantes pour beaucoup. Un nouveau parti : le parti socialiste entra en scène. Très soucieux de sa discipline et de son unité, il s'abstint prudemment de prendre parti entre les Flamands et les Wallons, et la Wallonie fut assez généreuse pour envoyer à la Chambre comme un de ses mandataires le tribun gantois Édouard Anseele. Des raisons analogues engagèrent les libéraux wallons à ne pas entraver la propagande de leurs amis en Flandre, dont à chaque élection ils prédisaient le réveil. Quant aux catholiques, bien que leurs dirigeants fussent tous de culture française et peu sympathiques

au flamingantisme, ils n'osaient se prononcer pour ne pas affaiblir leur force qui leur venait surtout des Flandres. Ce furent ainsi quelques années d'expectative et de trêve.

Mais à chaque élection, il apparut que la masse de la population flamande était acquise aux revendications flamingantes. Ce n'était plus la volonté de quelques énergumènes, mais le vœu même d'un peuple qui voulait vivre sa vie et la vivre dans sa langue. Il y eut des discours flamands à la Chambre. Le flamand prit place à côté du français dans les textes législatifs (loi du 18 avril 1898). Presque tous les députés de Flandre, de n'importe quel parti, se prononcèrent de gré ou de force pour le redressement des « griefs » flamands. Pour réclamer la flamandisation de l'Université de Gand, on vit MM. les députés Van Cauwelaert, catholique, Franck, libéral, Huysmans, socialiste, se tendre théâtralement la main devant des auditoires enthousiasmés.

La Wallonie sentit alors la menace et s'éveilla peu à peu pour la résistance et pour l'autonomie. A Liège d'abord, une *Ligue wallonne* fut fondée le 9 mai 1897, sous la présidence de M. J. Delaite. Elle eut comme organe un journal bi-mensuel, *l'Ame wallonne*, dont le premier numéro parut le 1<sup>er</sup> janvier 1898 ; rédacteur en chef : Ch.-J. Comhaire. Le programme est vaste et bien conçu ; il s'agit non seulement de résister aux prétentions flamingantes, mais d'affirmer et de célébrer l'idée wallonne et les intérêts wallons, dans les arts, les lettres, l'industrie, le passé, etc.

Mais il ne fut pas entièrement réalisé. Il fallut pour cela attendre le Congrès de Liège en 1905. Les polémiques causées par la loi flamingante Coremans firent prédominer les considérations politiques. *L'Ame wallonne* bataille, sans grand succès, contre les partis organisés. Certains rédacteurs préconisent l'idée assez imprévue de se défendre contre les flamingants en se servant

davantage du dialecte liégeois. D'autres agitent la séparation comme un épouvantail. Le journal, pourtant, prospère, et dès la seconde année, il devient hebdomadaire et absorbe *l'Organe wallon* que publiait à Bruxelles la Société de propagande wallonne. Dans le numéro du 7 janvier 1899, un article de M. J. Delaite se prononce pour la séparation. Puis, il n'en est plus question. Le journal continue à discuter les événements de la semaine, à batailler contre les flamingants, à censurer les Wallons indifférents; la plupart des articles sont signés de pseudonymes. Il cesse de paraître après trois ans d'existence, à la fin de 1900, laissant le souvenir d'un beau titre.

Et c'est encore une fois quelques années de silence. Mais la Ligue wallonne de Liège n'était pas morte heureusement, et à l'occasion de l'Exposition de Liège, en 1905, elle organisa un Congrès wallon dont les travaux marquent la seconde période du mouvement, période active et féconde.

Le Congrès, dont les débats ont été publiés et constituent avec les remarquables rapports, dus presque tous à des personnalités considérables, un important volume, essentiel à consulter, marque une étape décisive et une orientation nouvelle des esprits. C'est, après la phase négative, la phase constructive. Les préoccupations nationalistes passent à l'arrière-plan et font place à l'affirmation wallonne. Ce n'est plus seulement la résistance aux prétentions linguistiques des flamingants, c'est, d'une façon beaucoup plus large et beaucoup plus haute, la prise de conscience de la Wallonie par elle-même, dans tous les domaines : histoire, littérature, beaux-arts.

On y examine le problème des races, on revendique le passé wallon, on dénonce la superficialité de la conception de l'âme belge, on lui oppose la réalité de l'âme wallonne, on s'efforce de définir celle-ci dans la littérature et dans l'art, d'encourager cette renaissance wal-

lonne, on expose les griefs wallons, on défend les intérêts moraux (vœu en faveur de l'instruction obligatoire) et matériels (campagne contre le détournement des grands express internationaux) de la Wallonie.

L'année suivante, un Congrès tenu à Bruxelles, en juin 1906, présidence de M. Colleye, continue et complète l'œuvre du Congrès de Liège. Les débats n'ont pas été recueillis, on en trouvera le compte rendu dans *la Réforme*, n<sup>os</sup> 155-157. On le voit, le champ d'action est singulièrement élargi et les idées directrices ont une ampleur toute nouvelle.

La sympathie pour la France était, naturellement, affirmée à chaque occasion. Mais tandis que la grande majorité des Wallons se bornait à sympathiser avec la culture française, quelques-uns allèrent plus loin et réclamèrent nettement l'annexion au territoire français, le retour à la mère patrie. Un écrivain de grand talent, M. le comte Albert du Bois, de Nivelles, connu d'autre part par d'admirables ouvrages dramatiques, défendit cette thèse avec crânerie et verve dans : *le Catéchisme du Wallon* (1902), *la Veillée de Jemmapes* (1902), *Belges ou Français* (1903), *la Neuvième statue* (1904), *la République impériale* (1905) et dans de nombreux articles de polémique verveuse et outrancière. On le lut avec curiosité et sympathie, mais il recruta peu d'adeptes, le Wallon, farouchement soucieux de sa liberté, ne se souciant guère de troquer son maître flamand pour un maître français.

Il y eut, après les Congrès de Liège et de Bruxelles, une sorte de temps d'arrêt. Les semences jetées dans les cerveaux ne devaient point germer tout de suite. Dans sa masse, la Wallonie reste indifférente. La tradition des congrès s'interrompt. Ça et là, des groupes se fondent, Mons (1907), Tournai (1908), mais se dissolvent sans laisser de trace durable. Ce n'est guère qu'à Bruxelles qu'une agitation de quelque importance se décèle. Elle

a pour interprètes les frères Chainaye, l'aîné, M. Achille Chainaye, sculpteur admirablement doué passé au journalisme où il rendit célèbre, par du grand reportage, sa signature *Champal*, et fondateur de la *Ligue wallonne du Brabant*, le cadet, Hector, le délicat poète de *l'Amé des choses*, qui fut l'infatigable protagoniste du mouvement. Il fait, en 1903, au jeune barreau de Bruxelles, une conférence sur *la Patrie wallonne* et multiplie, dans la capitale et en province, les meetings et les conférences, souvent sans grand succès, mais avec un enthousiasme toujours ardent.

Il dirige avec M. Jennissen, de Liège, du 14 novembre 1907 au 1<sup>er</sup> juin 1908, un hebdomadaire, *le Réveil wallon*, fondé pour réunir les différentes tendances du mouvement : antiflamingants, annexionnistes, séparatistes, antiprussiens, patoisants et autres. Ses collaborateurs sont MM. Ach. Chainaye, Mockel, A. du Bois, Louis Piérard, Oscar Colson, Vrindts, J. Delaite, J. Roger, Gilbert, Wilmotte et Wuile. Malgré cette brillante pléiade, le journal a peine à vivre.

Aux élections législatives de juin 1908, il transmet à tous les candidats un questionnaire et conseille le vote pour ceux qui répondent favorablement. Cette tactique ne pouvait pas réussir, étant donné qu'une élite seulement était réveillée et que la masse était trop engagée dans les groupes politiques pour s'en distraire au profit de la question wallonne. Elle ne paraît pas avoir donné de résultats appréciables et *le Réveil wallon* ne survécut point à son expérience.

Aux élections législatives qui suivirent (1910), Hector Chainaye voulut faire davantage et forma à Bruxelles une liste wallonne. L'issue de la lutte ne pouvait être douteuse, à raison de la « partification » imposée par la représentation proportionnelle. Chacun des grands partis faisait alors un effort maximum pour concentrer tous ses effectifs. Il fallut un très grand courage pour la mener

jusqu'au bout, pour subir sans défaillance les suspicions, les avanies, les accusations, les injures de toute sorte que la fièvre électorale prodigue à ceux qui dérangent les habitudes consacrées. Sur un corps électoral très étendu, la liste d'Hector Chainaye n'eut que quelques voix. Résultat infime, certes, si l'on ne considère que les chiffres absolus, résultat très notable, au contraire, si on le rapproche des conditions de l'élection. C'est au lendemain de cette journée que, pour conserver une tribune où continuer sa campagne, Hector Chainaye fonda l'hebdomadaire *Lutte wallonne* à laquelle il se dévoua jusqu'à sa mort (septembre 1913).

La question de la flamandisation de l'Université de Gand devenant pressante, la conférence du jeune Barreau de Bruxelles organise, en 1911, au palais de Justice, un cycle de conférences dont le retentissement fut énorme.

Mais, à part ces mouvements à Liège et à Bruxelles, la Wallonie restait insouciant. Des circonstances politiques décevant ses espoirs vinrent fouetter sa torpeur. Les élections de juin 1912 avaient profondément remué le pays. L'on crut presque généralement à la chute du gouvernement catholique au pouvoir depuis 1884. L'alternance des partis semblait, à beaucoup, inévitable et salutaire. Or, les cléricaux se trouvèrent renforcés et la comparaison des résultats des scrutins en Flandre et en Wallonie révéla manifestement la différence d'orientation des esprits au sud et au nord de la frontière des langues. Il s'avéra que la Wallonie était battue et gouvernée par la Flandre.

Le conflit politique se surajoutait au conflit linguistique. Comme les Wallons anticléricaux ne pouvaient garder qu'un espoir fragile dans les revanches problématiques de l'avenir, ils cherchèrent à s'accommoder de la situation en revendiquant une liberté plus grande, une autonomie plus complète. On parla de cette sépa-

ration administrative qu'avait souhaitée, au Sénat, dans la séance du 10 mars 1910, Émile Dupont, excédé par les prétentions flamingantes.

Les conseils provinciaux du Hainaut et de Liège, le premier après un remarquable rapport de M. François André, votèrent des vœux en faveur de l'autonomie des administrations provinciales.

On reprit la tradition des Congrès wallons. La Ligue wallonne de Liège convoqua pour juillet 1912, un congrès où le principe de la séparation fut acclamé. MM. Delaite et Jennissen présentèrent même des projets détaillés.

En août 1912, la *Revue de Belgique* publia la *Lettre au Roi sur la séparation de la Wallonie et de la Flandre* dans laquelle je tâchai à exprimer les sentiments qui agitaient, à ce moment, la Wallonie.

A Liège les organismes d'action wallonne se multiplient, c'est la *Ligue anti-flamingante*, avec M. J. Roger (1912) : c'est la *Garde wallonne*, avec M. de Sélys, c'est l'*Union des femmes de Wallonie*, avec Mme de Waha et d'autres.

\* \* \*

Toutes les activités que je viens de rappeler étaient étrangères les unes aux autres. Elles s'exerçaient dans des endroits et des catégories sociales qui n'avaient entre elles que des rapports assez distants. Elles s'ignoraient souvent et parfois ne se rencontraient que pour se combattre. C'était déjà la vie wallonne, ce n'était pas encore la Wallonie. Mais toutes, pour avoir exalté le sentiment régional, avaient contribué à créer la possibilité d'une certaine unité. Pour que cette unité pût prendre conscience d'elle-même et apparaître à tous, il lui fallait un organe et un signe. L'organe, ce fut l'*Assemblée Wallonne*; le signe, ce fut le coq wallon.

L'Assemblée Wallonne est issue des délibérations du Congrès wallon de 1912. Ce congrès sentit unanimement la nécessité d'une représentation permanente et agissante des intérêts wallons, mais se divisa sur la question de savoir s'il fallait immédiatement se rallier à la solution séparatiste. L'urgence d'une affirmation nette de sympathie en ce sens emporta la majorité, mais de nouveau l'accord se fit sur l'utilité d'étudier la question en ses détails d'application. Sur la proposition de M. Roger, on résolut de convoquer une Assemblée où seraient représentées toutes les régions de la Wallonie.

Une réunion préparatoire eut lieu à Namur et le 18 octobre 1912, l'Assemblée Wallonne se réunit, pour la première fois, à Charleroi. Cette constituante élaborait son programme et décida de sa méthode, avec une belle fièvre de travail, un élan généreux de fraternité et le sentiment d'un moment solennel. Son président put dire, après avoir rendu hommage à tous ceux qui, depuis plusieurs années, avaient défendu la cause wallonne dans des conditions souvent ingrates :

« Leurs efforts étaient dispersés ; la réunion d'aujourd'hui les concentre et leur donne toute leur valeur. Il n'y a plus ni Liégeois, ni Namurois, ni Borains ; une Wallonie se lève enfin qui, des clochers de Tournai aux ateliers de Verviers, prend conscience de son unité et cherche à s'instruire d'un passé qu'elle a trop longtemps oublié, à se renseigner sur un présent qui l'inquiète et à se préparer à l'avenir dont elle est digne. »

Voici quel fut le programme adopté :

#### PROGRAMME

I. Il est créé, sous le nom d'*Assemblée Wallonne*, un organisme d'étude et de défense des intérêts wallons.

II. L'Assemblée se compose de délégués des diverses parties de la Wallonie, à raison d'un délégué par 40 000 habitants ; pour Bruxelles, il y aura dix délégués.

III. L'Assemblée complète elle-même ses cadres, au fur et à mesure, en appelant à elle les personnalités qui, dans chaque région, ont donné des preuves de dévouement à la cause wallonne ; elle pourra admettre des délégués suppléants, qui auront la faculté d'assister aux séances, mais sans pouvoir prendre part aux votes lorsque le délégué effectif sera présent.

IV. Elle se réunit, en assemblée générale, au moins deux fois l'an, dans une ville de Wallonie.

L'assemblée désigne son président au début de chaque séance. Pour le surplus, elle adopte pour ses délibérations le règlement de la Chambre des représentants de Belgique.

V. Elle se divise en autant de commissions qu'il sera dit ci-après ; chaque commission est présidée par un membre de l'Assemblée désigné par celle-ci. Elle leur adjoint un ou plusieurs secrétaires qui peuvent être pris en dehors de l'Assemblée. Les présidents de ces commissions concentrent les renseignements relatifs à leur compétence, désignent les rapporteurs, activent les travaux de leur groupe, convoquent celui-ci chaque fois qu'ils le jugent utile. Un même délégué peut s'inscrire à la fois dans plusieurs commissions. Faute d'avoir indiqué la ou les commissions dont il désire spécialement faire partie, le délégué est convoqué à toutes les réunions.

VI. Le collège des présidents, assisté du secrétaire général, constitue le Comité central chargé spécialement de tout ce qui concerne la propagande et l'action immédiate, la convocation et l'organisation des assemblées générales et l'exécution des mesures arrêtées par celles-ci. Il veille également à la constitution ou au développement, dans les diverses localités de Wallonie, d'un comité ou d'un groupement wallon ayant pour objectif de réunir les renseignements, documents et moyens d'action propres à faciliter les travaux de l'Assemblée. Il sera constitué un Comité des griefs.

VII. L'Assemblée Wallonne est constituée en dehors de toute préoccupation politique ; les luttes des partis seront considérées par elle objectivement, comme sujet d'étude, et exclusivement au point de vue wallon.

VIII. L'Assemblée Wallonne ne se désintéressera pas des intérêts wallons hors de Wallonie.

IX. L'Assemblée Wallonne déclare sa ferme volonté de maintenir la nationalité belge. Persuadée que l'unité belge, basée sur la domination d'une race sur l'autre, serait impossible à conserver et à défendre, elle affirme que la Belgique ne peut poursuivre ses destinées que par l'union des deux peuples qui la composent,

union basée sur une indépendance réciproque, et faite d'une entente loyale et cordiale.

X. Aucune cotisation n'est réclamée des membres de l'Assemblée, les frais de l'association devant être couverts par les dons, subsides et cotisations volontaires.

\* \* \*

L'Assemblée Wallonne fut naturellement accueillie par quelques plaisanteries faciles de la part des adversaires et des indifférents. Mais la Wallonie accepta avec plaisir son autorité. En pouvait-il être autrement en présence des personnalités qui avaient accepté d'en faire partie? Je relève, dans la liste de ses membres, des sénateurs, des députés, des conseillers provinciaux et la plupart des bourgmestres des grandes villes du pays. Tous les organismes wallons existants y avaient leurs représentants.

Ce qui, de la part d'inconnus eût été une parodie puérile, était, de la part de tels notables, une manifestation d'une haute signification.

On remarqua que l'Assemblée, malgré sa déclaration de neutralité vis-à-vis des partis politiques, ne comprenait que quelques catholiques. Les personnalités en vue de cette opinion, craignant de s'associer à une entreprise antigouvernementale, s'étaient, bien que conviées, tenues dans une prudente réserve. Il en avait été de même des parlementaires bruxellois.

Sans s'attarder, l'Assemblée organisa ses travaux. Elle décida la publication d'un bulletin mensuel : *la Défense wallonne*, dont M. Mallieux fut le rédacteur principal. Cette revue s'assigna pour tâche d'être un organe d'étude et de documentation, laissant la polémique aux journaux quotidiens et hebdomadaires. Elle parut à cinq mille exemplaires. Nous y renvoyons ceux qui

seraient désireux de détails plus complets sur le mouvement ; il nous reste à expliquer comment le coq fut choisi pour drapeau.

\* \* \*

L'unité proclamée dans les discours devait pouvoir s'affirmer dans la réalité quotidienne. Une des premières préoccupations de l'Assemblée fut donc de chercher à s'accorder sur ces occasions de ralliement : un drapeau, une devise, une fête, un chant.

Une enquête, des discussions au sein de la Commission de l'Intérieur, trouvèrent leur conclusion dans un rapport de M. Richard Dupierreux, dont voici quelques extraits :

« Trois solutions différentes sont possibles : 1<sup>o</sup> conserver les insignes des provinces actuelles ; 2<sup>o</sup> adopter l'un des insignes anciens ; 3<sup>o</sup> adopter un insigne nouveau.

La première solution consiste à diviser l'écu en six quartiers et à remplir chaque quartier des armes des quatre provinces comprises dans le pays wallon : Hainaut, Namur, Luxembourg, Liège, auxquelles on ajouterait, par exemple, les armes de Tournai et de Nivelles pour évoquer le souvenir de l'ancienne cité française et du Brabant wallon.

La répartition de ces armoiries en six quartiers aurait peut-être l'avantage de rappeler le territoire tout entier ; mais elle serait peu lisible, trop savante et risquerait fort de ne jamais devenir populaire. Je crois qu'il faut, pour ces raisons capitales, abandonner une telle solution.

Parmi les emblèmes anciens dont on a proposé l'adoption, le perron liégeois a réuni de nombreux suffrages : il méritait d'être pris en considération pour sa haute signification historique et symbolique. Le perron est en effet à Liège, l'immémorial emblème de l'indépendance.

Le coq a réuni le plus grand nombre d'adhésions. On les a motivées de diverses façons, on a surtout parlé de l'adéquation entre l'emblème wallon et le coq gaulois. Entendons bien cependant que jamais le coq n'a appartenu aux insignes des tribus gauloises. On y trouve des images d'ours, de taureaux, de loups et d'autres animaux des forêts, mais point de coq. Au contraire, il figure parmi les emblèmes des Francs Saliens et des Sicambres qui adoptèrent successivement la tête de taureau ou de bœuf, le lis, le coq et l'aigle. Selon quelques auteurs le lion y aurait également figuré ; les Francs auraient voulu opposer le roi des quadrupèdes au roi des oiseaux qui précédait les légions impériales. Le coq dit « gaulois » provient d'un jeu de mot, découlant de la double signification du mot gallus : coq et gaulois. Comme emblème français, il ne remonterait pas au delà des premiers blasons. Les Wallons n'ont pas manqué de remarquer déjà combien cet animal, par sa forme si décorative et les qualités morales qu'on lui attribue, constituait un heureux emblème. De nombreuses sociétés locales l'ont adopté.

Une objection sérieuse s'oppose cependant à ce choix : depuis 1789, le coq a été, par intermittence, l'animal emblématique de la patrie française : il figure sur les premiers drapeaux révolutionnaires ; à Jemmapes, des coqs sculptés ornaient les poignées d'épée des officiers qui, aux accents du *Chant du départ*, culbutaient l'Autrichien. Remplacé par les aigles et la fleur de lis sous Napoléon et sous la Restauration, le coq reparut en 1830 et en 1848 ; le second Empire l'exila de nouveau ; à l'heure actuelle, il reste l'emblème historique et politique, si point strictement officiel, de la nation amie.

L'adopter à notre tour serait peut-être prêter le flanc aux attaques de ceux qui nous suspectent d'idées qu'aucun d'entre nous ne partage. Je crois qu'il serait facile de déjouer cette attaque : le coq français est *chantant*, le

tête droite et le bec ouvert ; adoptons le *coq hardi*, dont la dextre est levée ; le dessin héraldique en est aussi nerveux et la nuance pourra satisfaire tout le monde. Au reste, je me demande de quel droit on nous blâmerait d'aimer à rappeler la fraternité qui nous lie, nous Gaulois du Nord, aux Français, Gaulois du Sud, alors que c'est précisément la langue et l'âme gauloises que les flamingants menacent en nous à l'heure présente... »

Le rapport de M. Dupierreux concluait donc à l'adoption du coq hardi pour le blason wallon. Quant au drapeau, il le voulait aux couleurs liégeoises : jaune et rouge, auxquelles il ajoutait le blanc.

L'Assemblée, dans ses séances de Mons et d'Ixelles, préféra réunir le drapeau et le blason. Elle opta pour le coq sur un fond uni-teinte et afin de rendre à la cité liégeoise l'hommage qui lui était dû, conserva ses couleurs. Ainsi fut décidé le coq rouge sur fond orangé.

\* \* \*

Parallèlement à ces choix, il fallait en faire d'autres ; ceux d'un événement à commémorer annuellement, d'un chant à chanter pour l'affirmation et l'exaltation wallonne. Sur ce dernier point, l'Assemblée fut hésitante ; diverses propositions séduisantes lui furent faites, notamment celle du *Chant de la Wallonie* que venait de composer M. Albert Mockel (une exécution avec orchestration de M. Jongen eut lieu à Mons et à Liège, en 1912-1913). Mais on préféra attendre du sentiment wallon des indications plus précises, la popularité d'un chant ne se pouvant décider par décret.

En revanche, l'Assemblée se mit assez facilement d'accord sur les conclusions du rapporteur, au sujet de la fête annuelle.

On décida de cravater le drapeau aux couleurs belges afin de bien marquer que le mouvement n'était pas dirigé contre la Belgique, et sur un des bouts de la cravate on imprima la date de 1830, sur l'autre celle de 1912, pour le rappel des deux moments où la Wallonie réveillée avait vu ses enfants réunis pour une action commune. Toutes ces résolutions furent résumées dans le décret suivant :

L'Assemblée Wallonne,

Délibérant sur la question des insignes par lesquels il convient d'affirmer l'unité wallonne,

Après avoir entendu le rapport de M. R. Dupierreux au nom de la Commission de l'Intérieur,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — La Wallonie adopte pour drapeau le coq rouge sur fond jaune, cravaté aux couleurs nationales belges.

ART. 2. — Ses armes seront le coq hardi de gueules sur or, avec le cri : *Liberté* et la devise : *Wallon toujours*.

ART. 3. — La fête nationale de la Wallonie se célébrera le dernier dimanche de septembre; elle aura pour objet la commémoration des journées révolutionnaires de 1830.

ART. 4. — Le président de la Commission de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Ainsi arrêté dans les Assemblées de Mons (26 mars 1913) et d'Ixelles (20 avril 1913).

En suite du décret ci-dessus, M. Paul Pastur chargea MM. P. Paulus, artiste peintre, A. Bonnetain, artiste sculpteur en médailles, et Marc-Henry Meunier, artiste graveur, tous trois à Bruxelles, d'étudier les applications pratiques des décisions de l'Assemblée wallonne.

\* \* \*

Le succès du coq fut extraordinaire et montra combien ce signe de ralliement était indispensable. Il suffit à transformer les joyeuses entrées du roi Albert dans les

cités wallonnes, à Liège, en juillet 1913, à Mons, en septembre suivant, en journées wallonnes d'une éloquence émouvante. Ce que n'auraient pu faire les proclamations ou les discours, le coq le fit inlassablement. Aux étalages des magasins, aux fenêtres des maisons, au travers des rues, dans les mains des enfants, le coq rouge sur fond d'or chanta dans le soleil. Aux boutonnières des passants, le coq hardi s'affirmait. Aux corsages des femmes, la gaillarde, la fleur rouge et jaune de Wallonie, lancée par l'*Union des femmes de Wallonie*, éclatait à son tour. Tandis qu'à Liège, le cortège charmant des chansons wallonnes, à Mons, l'Exposition des artistes wallons, rappelaient, de leur côté, les facultés artistiques de la race.

La fête de Wallonie fut célébrée avec éclat. A Verriers, le 21 septembre 1913, le coq fut arboré pour la fondation d'une Ligue wallonne. A Frameries, le 28 septembre, il claironna en l'honneur de Bosquetia (J. Dufrane), le poète dialectal auquel on érigea un monument. A Charleroi, à Liège, un peu partout, on célébra les journées de 1830 et on affirma l'idée wallonne, sous les bannières jaunes où triomphait le coq.

Un Bruxellois de mes amis, narquois, me dit : « Vous avez choisi le coq. Parfait. C'est un animal bavard, braillard, pillard et paillard. Il vous convient tout à fait. » Mon ami laissait ainsi percer sa mauvaise humeur. Mais, au fond, sous la forme péjorative, son jugement ne reflétait-il pas quelques-uns des traits que j'ai essayé d'indiquer dans le chapitre : les derniers Gaulois?

Donc, vive le coq ! Le coq et son cri : liberté !

## CHAPITRE VII

### LA CITÉ DES MÉTIS

Il y a pourtant une ville belge à laquelle ne convient comme drapeau ni le lion de Flandre ni le coq wallon, c'est Bruxelles. Et l'exception est assez grosse pour mériter un examen spécial.

Il est malaisé de parler de Bruxelles avec exactitude. Le voyageur qui y passe note et répète superficiellement : c'est un petit Paris. Le Parisien qui y demeure (Baude-laire) consigne sur ses tablettes : « Goût national de l'ignoble. Fontaines : l'homme qui pisse, l'homme qui crache. Tristesse d'une ville sans fleuve. On pense ici en bande, etc. »

Une observation préliminaire : l'accroissement de la population a été prodigieux. Il suffit de comparer les chiffres de 1830 et les actuels pour se convaincre que les habitants de l'agglomération bruxelloise sont en grande majorité des provinciaux qui s'y sont venus fixer : donc des Flamands et des Wallons. Il est assez intéressant de noter qu'ils l'ont fait en cédant à des affinités de race : certains faubourgs, Saint-Gilles et Ixelles par exemple, sont en grande majorité habités par des Wallons.

AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE

COMMUNES	POPULATION d'après le recensement du 31 décembre			RÉPARTITION DES HABITANTS au point de vue de l'origine (1866)			
	1846	1866	1920	Nés dans la commune	Nés dans une autre commune belge	Nés à l'étranger	TOTAL
Bruxelles .....	123 874	157 905	154 801	86 786	62 492	8 627	157 905
Anderlecht .....	5 966	11 580	67 038	4 952	6 293	335	11 580
Etterbeck .....	3 084	4 611	39 813	2 140	2 358	113	4 611
Forest .....	»	2 184	31 152	1 150	988	46	2 184
Ixelles .....	14 251	23 210	81 245	6 925	14 430	1 855	23 210
Jette .....	»	2 262	16 109	1 126	1 087	49	2 262
Kockelberg .....	»	3 554	12 502	1 327	2 182	45	3 554
Lacken .....	4 019	9 312	40 681	3 196	5 961	155	9 312
Molenbeck-Saint-Jean ..	12 065	24 333	71 225	7 019	16 283	1 031	24 333
Saint-Gilles .....	4 136	9 922	64 814	2 859	6 631	432	9 922
Saint-Josse-ten-Noode ..	14 850	21 915	31 843	4 330	15 647	1 928	21 905
Schaerbeck .....	6 211	18 710	101 526	4 714	12 786	1 210	18 710
Uccle .....	»	7 813	32 056	5 216	2 505	92	7 813
Woluwe-Saint-Lambert ..	»	1 325	11 300	851	472	2	1 325

AGGLOMÉRATION BRUXELLOISE (suite)

COMMUNES	RÉPARTITION DES HABITANTS au point de vue de l'origine (1910) <i>Les données pour 1920 ne sont pas encore établies.</i>			
	Nés dans la commune	Nés dans une autre commune belge	Nés à l'étranger	TOTAL
Bruxelles.....	75 401	82 895	18 782	177 078
Anderlecht.....	23 046	36 476	4 615	64 137
Etterbeck.....	8 438	22 705	2 084	33 227
Forest.....	4 188	17 995	2 045	24 228
Ixelles.....	17 585	47 870	7 536	72 991
Jette.....	4 158	9 946	678	14 782
Kockelberg.....	3 306	8 906	538	12 750
Lacken.....	12 582	20 416	2 026	35 024
Molenbeck-Saint-Jean.....	23 594	45 376	3 813	72 783
Saint-Gilles.....	13 248	43 849	6 043	63 140
Saint-Josse-ten-Noode.....	5 313	22 807	3 745	31 865
Schaerbeck.....	21 227	54 714	6 539	82 480
Uccle.....	11 071	14 142	1 766	26 979
Woluwe-Saint-Lambert.....	2 440	5 929	514	8 883

LANGUES PARLÉES

120

COMMUNES	Le français seulement		Le flamand seulement		L'allemand seulement		Le français et le flamand	
	1866	1920	1866	1920	1866	1920	1866	1920
Bruxelles.....	31 663	55 798	61 787	14 723	952	57	60 596	76 391
Anderlecht.....	1 134	10 432	8 278	20 207	56	196	1 976	33 953
Etterbeck.....	515	16 732	3 528	4 566	25	12	513	16 515
Forest.....	129	12 142	1 782	4 066	3	13	260	12 942
Ixelles.....	10 183	47 373	6 349	3 504	182	26	5 755	26 005
Jette.....	132	2 118	1 839	7 018	»	6	286	5 907
Kockelberg.....	58	1 948	2 978	4 479	2	2	493	5 504
Lacken.....	862	7 008	5 460	8 295	7	4	2 813	23 345
Molenbeck-Saint-Jean.....	2 715	11 024	14 907	19 046	154	16	6 339	37 031
Saint-Gilles.....	1 852	29 452	4 004	5 341	30	32	3 881	26 509
Saint-Josse-ten-Noode.....	6 329	12 396	6 887	3 402	248	240	7 743	14 001
Schaerbeck.....	3 739	32 271	6 994	10 198	96	27	6 212	53 246
Uccle.....	367	9 290	6 850	6 436	77	3	492	14 655
Woluwe-Saint-Lambert.....	11	3 040	1 253	3 328	6	5	53	4 126

En 1866, les enfants en bas âge ont été considérés comme parlant la langue de leur père ou de leur mère.  
En 1920, les enfants de moins de deux ans ont été considérés comme ne parlant aucune langue.

WALLONS ET FLAMANDS

## LANGUES PARLÉES (suite)

COMMUNES	Le français et l'allemand		Le flamand et l'allemand		Les trois langues nationales		Aucune des trois langues nationales	
	1866	1920	1866	1920	1866	1920	1866	1920
Bruxelles .....	987	782	240	46	1 085	2 848	595	4 156
Anderlecht .....	16	171	13	26	22	529	85	1 524
Etterbeck .....	17	135	3	2	3	501	7	1 350
Forest .....	3	119	3	1	4	519	»	1 350
Ixelles .....	281	832	13	»	106	1 289	341	2 209
Jette .....	1	34	1	1	2	153	1	872
Kockelberg .....	8	29	»	3	15	108	»	429
Lacken .....	34	90	59	10	62	496	15	1 433
Molenbeck-Siant-Jean .....	78	45	32	32	79	461	29	3 570
Saint-Gilles .....	51	319	8	17	40	1 488	56	1 656
Saint-Josse-ten-Noode .....	247	221	29	10	244	618	188	955
Schaerbeck .....	103	549	14	25	231	1 979	1 321	3 231
Uccle .....	4	132	1	4	2	370	20	1 166
Woluwe-Saint-Lambert .....	1	51	»	1	»	100	1	649

En 1866, les enfants en bas âge ont été considérés comme parlant la langue de leur père ou de leur mère.  
En 1920, les enfants de moins de deux ans ont été considérés comme ne parlant aucune langue.

Ces chiffres officiels sont intéressants à plusieurs points de vue. Tout d'abord, ils démontrent l'extraordinaire développement de la cité. La ville de Bruxelles a vu diminuer un peu sa population en raison de la raréfaction de l'espace habitable résultant de la construction de nombreux édifices publics nationaux, mais toute sa banlieue en a profité. Des villages, des faubourgs insignifiants en 1830, sont aujourd'hui de grandes villes. Il est manifeste que cet énorme accroissement de la population est dû, non pas à la multiplication des autochtones, mais à l'immigration provinciale.

Ensuite, au point de vue des langues parlées, il faut comparer avec prudence, puisqu'en 1830, cette statistique n'existe pas, et qu'elle est établie sur des bases différentes en 1866 et en 1910. Toutefois, le progrès de la langue française est manifeste. L'importance du chiffre des bilingues est aussi à noter.

Bruxelles est bien la cité des métis ; M. Mockel avait, dès 1897, lancé le mot, et avant lui Francis Nautet avait écrit que la qualité de Belge n'allait pas sans une certaine bâtardise.

Bruxelles est donc un composé de rares autochtones, de nombreux Flamands et de moins nombreux Wallons. Qu'est-il résulté de ce mélange, au point de vue qui nous occupe : la race et la langue ?

La prédominance du français est incontestable. Le témoignage quotidien des yeux et des oreilles confirme ce que nous ont appris les statistiques. Faites une promenade dans les rues de Bruxelles ; toutes les enseignes des boutiques y sont en français. Lisez les affiches sur les murs : elles sont toutes en français. Achetez un journal : il sera rédigé en français. (Les journaux principaux quotidiens sont : *la Nation belge*, *le Soir*, *la Libre Belgique*, *l'Etoile*, *l'Indépendance belge*, *la Gazette*, *le Vingtième Siècle*, *le Peuple*, *la Dernière Heure*, *Midi*, etc. ; seuls *De Standard*, *Het Laaste Nieuws*, *De Volksgazet*, *De Tyd*,

*Het Nieuns van den dag* sont en flamand). Entrez dans une salle de spectacle ; les théâtres (Monnaie, Parc, Galeries, Molière, Marais, Olympia, Vaudeville, Gaité, Scala, Capucines, Bonbonnière, donnent des pièces de langue française ; il y a *deux* théâtres flamands. Assistez à une conférence, à une séance de cinéma, à une cérémonie, à un meeting ; tout s'y passera en français. Seuls, les noms de rues, les avis de l'autorité, tout ce qui est ordonné par le pouvoir administratif, est dans les deux langues.

Qu'en conclure? Que la langue romane mise au contact immédiat des idiomes germaniques en a raison? ou que nous retrouvons ici, plus accentuée, la situation des grandes villes de Flandre : flamand dans la masse, français à la surface? que Bruxelles est donc une exception à la fameuse loi de l'immuabilité de la frontière linguistique, que c'est une colonisation wallonne en territoire germanique? Ce serait excessif.

La vérité est que, à part quelques exceptions robustes qui restent ardemment attachées à la terre natale, soit flamande, soit wallonne, la grande majorité de ceux qui vont s'établir à Bruxelles sont assez vite assimilés par le milieu et, par un phénomène de mimétisme social, prennent les couleurs, les mœurs et les façons de vivre de l'ambiance. Ils perdent le contact direct avec leur village et leurs anciens amis ; leur manière de voir les gens et les choses se modifie ; ils ne sont plus Wallons ou Flamands, ce sont des métis. Ce mélange fait illusion. Il paraît la règle dans ce petit pays aux communications faciles. Il n'est pourtant que l'infime exception. La masse est beaucoup plus fixe qu'on ne le croirait. Sur cent habitants, il y en avait au dernier recensement (1910), 61,4 nés dans la commune de leur résidence.

Au-dessus d'un peuple assez singulier, flamand pour la plus grande partie, mais portant le souvenir de toutes les dominations étrangères du passé (on prétend qu'il y a, aux Marolles, de remarquables types espagnols),

mais troublé encore par des afflux cosmopolites (Allemands, Italiens, Français, et, depuis la guerre, Russes, Polonais, etc.), une bourgeoisie parle français. Sa grande masse est d'une indigence intellectuelle rare, d'un égoïsme borné, d'un plat matérialisme au jour le jour. Quand je dis qu'elle parle français, il faut entendre ce français spécial auquel des écrivains comme MM. Courouble, Fonson et Wicheler ont su donner un intérêt de drôlerie imprévue. Cette bourgeoisie assez peu sympathique est masquée à l'observateur par une élite très vivante, très ouverte celle-là à toutes les influences européennes, friande d'idées nouvelles, constituant le public des innombrables expositions, concerts, conférences qui sont la parure brillante de la vie bruxelloise.

Il y a chez tous ces métis, médiocres ou éclatants, la même persuasion que Bruxelles, c'est la Belgique, et le même désir de ne pas voir leur autorité ébranlée, leur quiétude troublée par des revendications provinciales. Quand les Flamands s'agitent (et il est à remarquer qu'à Bruxelles même, ils ne se sont jamais agités bien fort), le Bruxellois trouve cette agitation déplaisante; et si les Wallons protestent à leur tour, le Bruxellois leur fera plus grise mine encore.

C'est à Bruxelles qu'on a inventé ce mot absurde : wallingant. Ignorant en général la belle signification historique de « flamingant », le Bruxellois n'a employé cette épithète que dans un sens péjoratif; et lorsque les Wallons ont aussi prétendu réclamer la compréhension et le respect de leur originalité, le Bruxellois, en pendant à « flamingant », a créé « wallingant ». Cela permet à ces messieurs de la capitale de faire les sages à peu de frais. Ils se déclarent gravement être aussi éloignés des excès wallingants que des excès flamingants. Ah ! certes ! ils ne sont pas excessifs, ils sont « juste milieu » et évasifs. *In medio virtus*, dit le centre; *in medio mediocritas*, répondent les extrêmes.

L'incompréhension des Bruxellois même les plus intelligents, les plus avertis et les plus fins, touchant les questions se rattachant à l'antinomie belge, m'a toujours étonné. Chaque fois que j'essaie avec eux une discussion sur ces points épineux, j'ai besoin d'un peu de réflexion pour m'expliquer cette imperméabilité. C'est qu'au fond, il s'agit beaucoup plus ici de sentiment que de raison. Telle traduction officielle d'un nom wallon ou flamand, qui nous irrite comme un outrage, leur paraît très acceptable ou tout au moins indifférente. Ils ne comprennent rien à nos colères et à nos inquiétudes. Puisque la mixture belge s'est bien faite à Bruxelles, pourquoi n'en serait-il pas de même dans tout le pays?

Il y a peut-être à cette insensibilité une cause plus profonde encore, à peine consciente; la crainte de ne pas pouvoir trouver de solution à des conflits difficiles, de se diminuer en prenant parti, d'affaiblir son prestige. On découvre cette appréhension chez toutes les personnalités en vue; qu'il s'agisse de lettres, d'art ou de politique, elles désirent exercer leur primauté sur la capitale et sur la province, sur toutes les provinces. A cet égard, les chefs de tous nos partis politiques raisonnent de même; ils craignent les divisions dans leurs troupes. Et secrètement agacés par les virulences du mouvement flamand, aimant timidement la culture française, redoutant de mécontenter soit les uns, soit les autres, ils n'ont sur les questions qu'un programme essentiel; qu'on leur fiche la paix!

Et pour avoir la paix, ils se résignent à de petits expédients, au jour le jour, sans oser regarder le problème en face. Quand le lion flamand gronde avec insistance, on lui jette un os à ronger. Et l'on proclame que justice est enfin complète; qu'on aura enfin la paix!

Mais l'appétit est chose qui se renouvelle, on assure même qu'il vient en mangeant. Le lion flamand se tait un instant, le temps de broyer et d'avalier son os, puis le

manège recommence. Et comme, en ce genre d'exercices d'intimidation, le noble animal possède une virtuosité que nous n'avons jamais su égaler, il obtient tout ce qu'il veut. Il règne par la terreur et parce que ceux aux oreilles de qui il vocifère, veulent la paix, à tout prix. Rien de plus significatif à cet égard que l'attitude des députés de Bruxelles. Élus d'un îlot de haute culture française au milieu de villages flamands particulièrement arriérés, ils sont tous, de quelque opinion qu'ils se réclament, terrorisés par le monstre et n'ont rien à lui refuser.

C'est de Bruxelles que nous viennent les endormeurs nationaux. Ils prêchent la fraternité. Ils disent d'excellentes choses sur la nécessité de la concorde entre Flamands et Wallons. Ils affectent de s'abstenir impartialement de se prononcer sur la légitimité des griefs invoqués par les uns ou par les autres. Ils s'érigent en patriotes clairvoyants, dressés au-dessus des conflits régionaux.

Mais on ne peut pas s'empêcher de constater que leurs appels s'adressent toujours aux Wallons et aboutissent en fait à nous prêcher la résignation aux pires injustices et aux plus vexantes humiliations. Deux amis cheminent. A un moment donné, l'un d'eux prend la direction du voyage, la bourse du camarade et le rosse avec entrain. Et comme le battu veut résister, survient l'endormeur, qui, *s'adressant au battu*, lui parle de l'ancienne amitié, et sans vouloir prendre parti, déplore les torts *réci-proques* (!) et conseille la fraternité. Nos Bruxellois sont tels. Un exemple remarquable du genre est une conférence de M. Edmond Carton de Wiart, le frère de l'ancien président du Conseil, faite à *Namur* en 1913 et publiée en *français*, en septembre 1913 : *Flamands et Wallons*.

C'est à Bruxelles qu'a pris naissance la mirifique théorie du bilinguisme intégral. La Belgique est un pays bilingue, donc tous les Belges doivent être bilingues.

En apprenant le français aux Flamands, le flamand aux Wallons, nous réaliserons la véritable unité nationale. Pareille entreprise rencontrera des résistances ; on les brisera par la séduction et au besoin par la contrainte. Et l'État commencera son apostolat par ceux qui peuvent le moins lui résister : ses fonctionnaires.

Cette théorie est imbécile. On peut la qualifier aussi énergiquement, d'abord, parce qu'elle est pratiquement irréalisable et n'a pu germer que dans des cerveaux dédaigneux de toute réalité et oublieux de la plus péremptoire des leçons historiques, ensuite parce que notre force belge est précisément la libre association de deux peuples distincts et que toute fusion serait un amoindrissement ; enfin, parce que la contrainte en cette matière va directement à la séparation des deux races au lieu de les rapprocher.

Ce qui est curieux, c'est que cette solution, qui nous irrite plus que les outrances des Flamands, est généralement présentée par de prétendus modérés se posant en conciliateurs entre les extrêmes.

On nous l'administra le plus souvent par petites doses surnoises. Il y a quelques années, ce fut à l'occasion de cinq ou six greffiers des prudhommes d'appel. Devant la révolte du sentiment wallon, les « conciliateurs » durent battre en retraite. En 1913, l'épouvantail des régiments flamands ou wallons imaginés par les flaminants, la torpeur résignée des députés wallons, leur donnèrent de l'audace. Jamais la prétention ne fut aussi insolemment affichée.

On connaît la double équivoque qui lui sert de justification et peut entraîner des adhésions irréfléchies. Équivoque sur le caractère du droit des langues ; c'est un droit personnel, inhérent à l'individu, indépendant du lieu où il s'exerce. Et oui, en un sens, c'est vrai. Partout où il lui plaît d'aller, un citoyen garde le droit de s'exprimer en sa langue. Mais ce droit incontestable ne va

pas jusqu'à obliger son interlocuteur à le comprendre et à lui répondre en cette langue. Le droit de l'interpellé est égal au sien. Subjectivement, le droit est personnel ; objectivement, il est nécessairement dépendant du milieu.

Équivoque sur le caractère de l'administration dans une démocratie, le fonctionnaire est fait pour le citoyen, et non le citoyen pour le fonctionnaire. C'est la vérité même, lorsqu'on dit que le fonctionnaire doit connaître la langue des gens avec lesquels il est usuellement, normalement, en rapports ; cela n'est plus vrai lorsqu'on l'oblige à connaître la langue de ceux avec lesquels il peut entrer en relations exceptionnelles.

Quand on combine l'équivoque sur le droit avec l'équivoque sur le fonctionnaire, on en arrive à cette conclusion absurde que tout citoyen d'un pays, où se parlent deux, trois ou plusieurs langues, doit trouver, dans toutes les parties du pays où il lui plaira d'aller, des fonctionnaires parlant ces deux, trois, ou plusieurs langues. Appliquez cela à la France, à l'Italie, vous tombez en pleine folie ! On n'a d'ailleurs jamais songé à appliquer complètement ce système insensé à la Belgique, car si c'est une question de droit du citoyen, le droit des Belges parlant allemand est aussi respectable que tout autre, et ce n'est pas du bilinguisme, mais le trilinguisme intégral qu'il faudrait proclamer !

Ce n'est donc pas une question de droit, c'est une question de fait ; ce sont des raisons d'utilité, d'opportunité qui doivent entraîner la décision.

Mais la théorie du fonctionnarisme bilingue se présente sous un aspect plus bénin, mais tout aussi nocif : celui de la préférence. Tous les Belges seront admis aux emplois publics, c'est entendu ; seulement, puisque ces emplois peuvent être occupés dans les deux parties du pays, la préférence sera accordée à ceux qui parlent les deux langues. Cela peut paraître équitable, à première

vue; cela ne l'est pas du tout en fait, car cela peut se traduire par : « la préférence sera accordée aux Flamands ».

En effet, les situations ne sont pas égales entre gens du Nord et gens du Sud au point de vue de la facilité de l'étude d'une seconde langue. Non pas que les Wallons soient moins bien doués, mais les Flamands des villes vivent dans un milieu bilingue, ils apprennent, sans effort, sans même s'en apercevoir, par la lecture des enseignes, des affiches, des journaux, par la conversation avec les personnes cultivées, la langue française. De plus, ils y ont un intérêt énorme, évident. Non seulement la classe aisée est appelée par la nécessité même des affaires à connaître le français, mais dans la population ouvrière flamande, il y a de nombreux groupes de travailleurs qui s'en vont, chaque jour ou chaque saison, chercher en France ou en Wallonie, des salaires plus rémunérateurs que ceux que leur pays leur mesure parcimonieusement.

Les Wallons, au contraire, vivent dans un milieu unilingue. La plupart des gens du peuple ont déjà à faire, pour passer de leur dialecte au français littéraire, un effort analogue à celui que fait le Flamand pour apprendre le français. D'autre part, l'étude du flamand ne leur paraît pas seulement fastidieuse, elle leur paraît encore et surtout complètement inutile. Les fils de nos grands industriels voient bien l'avantage de parler anglais, allemand ou espagnol et de pouvoir ainsi étendre encore le cercle des relations paternelles; ils ne peuvent apprécier à quoi pourrait leur servir le flamand. Les fils de nos ouvriers n'ont jamais songé à aller chercher du travail en Flandre où les salaires sont inférieurs à ceux payés en Wallonie. Alors, à quoi bon s'imposer une étude difficile et déplaisante?

Pour être fonctionnaire? Mais on devient fonctionnaire, on n'y est pas prédestiné. Il n'y a pas de parents qui aient jamais décidé dès la naissance de leur enfant que

celui-ci deviendrait employé ou ouvrier d'administration. C'est au sortir de l'école primaire, à la fin des études moyennes qu'on y songe, et le jeune Wallon se voit arrêté par la barrière du flamand.

La conséquence pratique de ces théories « équitables » des conciliateurs nationalistes est donc l'exclusion des Wallons des emplois publics. Or, l'on sait qu'en Belgique, l'exploitation des chemins de fer est presque entièrement totalisée sous la direction de l'État ; que les chemins de fer vicinaux y ont un développement exceptionnel, que les services de régie ou concédés sont nombreux, ce qui, ajouté aux administrations normales, exige une véritable armée d'ouvriers et d'employés.

Une autre application du bilinguisme obligatoire nous est copieusement imposée par les publications officielles. Que les avis de l'autorité, dans les régions où l'on parle les deux langues, y soient donnés dans ces deux langues, rien de mieux. Que les publications nationales qui peuvent intéresser la totalité du pays soient en français pour la Wallonie, en flamand pour la Flandre, qui donc y contredira ? Mais ce n'est pas cette répartition si logique que poursuivent les administrations centrales. Elles veulent nous gaver de flamand même lorsque nous n'en désirons pas. Notre indicateur des chemins de fer, l'officiel « *Treinboek* », était à cet égard, avant guerre, un modèle du genre. Tout ce que l'ingéniosité de fonctionnaires obstinés avait pu traduire avait été traduit, et ces traductions de noms de lieux sont rapidement grotesques et irritantes. Le volume ainsi doublé, texte français et texte flamand en regard, était devenu encombrant et peu lisible. Il faut noter que ce sont les noms de localités wallonnes qu'on avait traduits en flamand, et que la réciproque n'était pas vraie. Certains Wallons par représailles avaient réclamé la traduction en français des noms flamands ; la confusion eût été alors énorme. Cette œuvre de « bilinguisme » se révélait d'ailleurs une entre-

prise sournoise de germanisation dans le détail suivant ; elle écartait systématiquement, *dans le texte français*, les formes, même usuelles, des noms des villes étrangères ; vous y auriez cherché vainement, par exemple, Cologne, Munich ou Coire ; seuls, Koln, Munchen et Chur figuraient dans les nomenclatures ; Bâle et Luxembourg, qui se disent au moins autant que Basel et Luxemburg, y étaient Basel et Luxemburg dans le texte français, et pour comble Strasbourg, Thionville, Sarrebourg, Mulhouse et Saverne n'existaient que sous les formes : Strassburg, Diedenhofen, Saarburg, Mulhausen et Zabern.

Cette germanisation systématique était voulue et cherchait à s'imposer, même à ceux auxquels elle répugnait. Un éditeur ayant publié un guide français des chemins de fer — lequel obtint de suite un vif succès de vente — se vit refuser par l'administration les renseignements nécessaires et menacer d'un procès (1) !

Les flamingants exigent impérieusement des publications bilingues. On me demandera pourquoi, puisqu'un texte flamand devrait incontestablement leur suffire. La raison en est simple ; chaque fois qu'on a laissé le public libre de choisir entre l'imprimé flamand et l'imprimé français, il a choisi ce dernier, en telle majorité, que l'inutilité pratique de l'autre devenait évidente.

Quelques rares publications officielles ont échappé jusqu'ici à la fureur bilinguiste. *Le compte rendu analytique des débats parlementaires* paraît en français et en flamand ; l'édition française a 15 989 abonnés, l'édition flamande 9 711. Un jour prochain, craignons-le, un bilinguiste passera par là et imposera à la majorité des lecteurs français, comme pour le *Moniteur* et le *Bulletin usuel des lois*, le texte encombrant qu'une faible minorité seulement désire.

(1) Depuis la guerre, on a adopté le système plus pratique et plus raisonnable de deux publications séparées,

A Bruxelles, les métis trouvent tout cela très acceptable. Le bilinguisme ne les incommode pas ; pourquoi donc les autres s'en plaindraient-ils ? Les gaspillages qu'entraînent l'entretien de cette armée de traducteurs et l'impression de toutes les publications inutilement doublées leur paraissent une conséquence regrettable sans doute, mais inévitable, du dualisme linguistique de la nation belge.

Cet état d'esprit se retrouve dans d'autres domaines. Bruxelles est en dehors, au-dessus des émotions provinciales. La presse bruxelloise, comme toutes les presses de capitale, attache aux moindres incidents de la vie de la cité une importance qu'elle n'accorde pas à des événements considérables en province. Et lorsqu'il s'agit de l'antinomie belge, tous les journalistes, avec ensemble, par crainte de mécontenter leurs patrons politiques ou de déplaire à leur clientèle, préfèrent écarter ces questions épineuses et les passer sous silence.

Des races ? Des races qui se plaignent. Est-ce qu'il y a des races ? demandent les métis. Et de quoi se plaindrait-on ? Est-ce que tout cela nous gêne, nous ! Ce sont leurs plaintes qui nous gênent et nous empêchent de goûter la paix parfaite.

On a même, à Bruxelles, essayé de formuler une philosophie pour justifier définitivement l'hégémonie des métis. M. Edmond Picard fut le protagoniste éloquent de l'âme belge. Quelques avocats, quelques hommes de lettres, continuèrent sa croisade. Ils avaient presque tous du talent. On les écouta avec curiosité. A Liège toutefois, leur tentative souleva des protestations dont on trouvera la relation dans *Wallonia*, 1902, p. 77. Le gouvernement suivit avec bienveillance les efforts de ce groupe qui lui apportait un renfort inattendu. Puis on parla d'autre chose.

En réalité, le métis est insensible à l'appel de la race, à l'amour de la terre et des aïeux.

Au surplus, si j'insiste sur cette psychologie, ce n'est pas pour la blâmer de façon absolue. Elle peut avoir sa grandeur. Si la masse de la population bruxelloise est sans originalité et sans âme, et s'accommoderait, je crois, d'une tyrannie qui lui assurerait quelque bien-être, ce qui est assez vil, il s'y forme, depuis un quart de siècle, une aristocratie intellectuelle dont l'esprit est attentif à toutes les manifestations de l'intelligence, de la science et de l'art, en Europe et dans le monde, et ceci est assez beau. Bruxelles est en relations constantes avec Paris, Londres, Berlin, Amsterdam et Rome; il est peu d'orateurs, d'artistes, d'hommes publics de France qui ne soient venus, entre deux express, se faire applaudir chez nous; il existe à Bruxelles une colonie anglaise considérable, des établissements d'instruction, des églises, des librairies anglaises; l'immigration allemande, enfin, avait été très importante avant guerre; Bruxelles avait sa Deutsche Schule, sa Deutsche Bank, etc. — Nous avons fait d'énormes affaires avec la Russie; des Américains, des Italiens, séjournent constamment à Bruxelles.

Ainsi Bruxelles, dont la prospérité récente est magnifique, devient, pour les idées, ce que sa situation géographique indiquait, un centre du monde, un point de contact des grandes civilisations du siècle. L'Union des associations internationales y groupe plus de 170 cercles à rayonnement universel dans les directions les plus diverses. La cité des métis devient de cette façon l'ardent foyer d'une civilisation européenne; c'est un rôle assez beau pour que nous puissions beaucoup lui pardonner.

## CHAPITRE VIII

### DANS LES SERRES DE L'AIGLE GERMANIQUE

4 août 1914. — La Belgique, endormie dans sa confiance dans les traités, se réveille brusquement en présence de l'ultimatum allemand : « Laissez passer, vous serez bien payée ; sinon, la guerre. » Cette guerre hors de toute prévision, cette guerre à laquelle elle n'est point préparée, elle l'accepte avec intrépidité.

Le Parlement est unanime. Tout Bruxelles soulevé acclame le roi dont l'attitude est héroïque. Cet héroïsme dans la résistance et le sacrifice, c'est le sentiment du peuple tout entier : le roi n'en est que la figure la plus haute. Un patriotisme magnifique se révèle, les querelles politiques sont oubliées ; il n'y a plus de Wallons ni de Flamands, il n'y a — littéralement — que des Belges. Instant pathétique et que n'oublieront jamais ceux qui ont eu le bonheur de le vivre ! Au milieu de l'angoisse, c'est en effet presque une joie de découvrir pareille concorde nationale.

A cet instant suprême, le roi, dans la brève et fière proclamation qu'il adresse à ses troupes, n'oublie pas leur dualité : « Souvenez-vous, *Flamands*, de la bataille des Éperons d'or, et vous, *Wallons* de Liège, qui êtes en ce moment à l'honneur, des 600 Franchimontois » (5 août 1914). Déjà, la veille, dans un admirable discours au Parlement, il avait dit : « Partout, en *Flandre* et en *Wallonie*, un seul sentiment emplit les cœurs... »

Cette unanimité se prolonge pendant toute la durée de l'invasion. Combats autour de Liège, massacres abo-

minables dans la province de ce nom, dans le Luxembourg, dans la province de Namur, toute la voie sanglante marquée par des incendies et des ruines (1). Bataille de la Marne. Siège et chute d'Anvers. Gouvernement belge en exil. Ces événements remplissent les mois d'août, de septembre et d'octobre 1914.

De novembre 1914 à novembre 1918, les Allemands sont les maîtres de la Belgique jusqu'à l'Yser. Je ne puis songer à faire ici l'histoire de l'occupation et encore moins celle de la guerre. Je veux noter seulement, pendant cette période sombre, les principaux faits se rattachant au sujet de ce livre.

Le volume de M. Rudiger sera consulté surtout pour sa documentation relative aux actes et intentions des Allemands en pays occupé ; on trouvera en outre dans l'ouvrage de M. Passelecq, *la Question flamande et l'Allemagne* (Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1917), des points de vue plus généraux et fort intéressants, notamment une bibliographie des publications allemandes sur la Flandre.

Voir encore *Aperçu sur l'activisme* par M. l'avocat général Straetmans, discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles le 1<sup>er</sup> octobre 1920.

Dès le 27 octobre 1914, apparaît l'activisme. Une association se fonde à Gand, *Jong Vlaanderen* (la jeune Flandre). Le mouvement flamand, légitime et plutôt sympathique lorsqu'il se bornait à exalter l'amour de la terre, de la langue et des aïeux, prend des aspects odieux, et sa haine de la France le fait tomber dans la boue de la trahison au service de l'Allemagne.

Qu'on me comprenne bien : je n'entends pas confondre le mouvement flamand et la trahison. Ainsi que

(1) Voir Jules DESTRÉE dans la collection des villes meurtries de Belgique, *les Villes wallonnes* (Paris, Bruxelles, Van Oest, 1917).

l'a noté le professeur Van der Essen, dans sa *Petite histoire de l'invasion et de l'occupation allemande en Belgique* (Paris-Bruxelles, Van Oest, 1917) : « L'activisme embrasse une foule de personnes dont les opinions respectives sont aussi diverses que les couleurs de l'arc-en-ciel. Il comprend des *illuminés*, gens sincères qui rêvent d'une Flandre autonome et ne veulent point de la suprématie allemande ; des *exaltés* qui désirent la création d'un duché ou d'un royaume de Flandre sous un des fils du roi Albert ; des *traîtres* qui travaillent pour l'incorporation de la Flandre dans l'Empire ; des *ambitieux* qui ne voient que les bons postes à obtenir dans une nouvelle organisation ; des *pannéerlandistes* qui caressent l'espoir secret d'une réunion ultérieure avec la Hollande ; des *désespérés* qui, sous la poussée d'une espèce de délire de persécution, haïssent le gouvernement belge... »

A côté de ce trouble amalgame, la grande masse des Flamands reste loyaliste. Les chefs du mouvement flamand répudient l'activisme et sont traités de passivistes ; je ne veux point discuter la sincérité de ces répudiations, mais il est difficile d'admettre que les leaders n'aient pas une certaine responsabilité morale dans ces tristes événements. Ceux qui ont, avant 1914, vilipendé la France pour sa loi sur les congrégations, qui ont célébré la bataille des Éperons d'or comme une victoire sur la chevalerie française, qui ont persuadé au peuple flamand que ses misères venaient de l'indifférence du pouvoir central, ont préparé, peut-être sans le vouloir, les singuliers états d'esprit qui devaient, après août 1914, faire éclore l'activisme.

Activisme et activiste sont des termes qui sont antérieurs à la guerre. Une théorie, préconisée en Allemagne, avec applications à la Suède et à la Flandre, recommande de ne pas enregistrer passivement les faits de l'évolution politique spécialement dans la formation

d'un esprit national, mais de les précipiter, de saisir toutes les occasions pour intéresser l'opinion publique, d'activer la marche des événements.

Les Allemands qui, déjà avant la guerre, suivaient avec une sympathie attentive les progrès du mouvement flamand (voir la revue *Germania*, la brochure de K. van Stranz, etc.), cherchèrent à appliquer cette théorie à la Belgique dès qu'ils y furent installés. Le testament du gouverneur général von Bissing a nettement précisé ce plan de division et d'asservissement.

\* \* \*

Le premier groupe activiste était composé de gens sans notoriété. Dans tous les mouvements populaires, ce sont des inconnus, des gens sans aveu qui se chargent de déduire les conséquences extrêmes des directions que les chefs ont données avec prudence, modération et circonspection.

Nous trouvons dans le programme de *Jong Vlaanderen* les points suivants : extirpation complète de la langue française ; introduction du flamand comme langue véhiculaire dans tout l'enseignement, avec dans l'enseignement moyen, l'allemand comme seconde langue ; suppression du nom de Belgique ; séparation complète de la Flandre et de la Wallonie ; fondation de l'État de Flandre dans la grande Germanie.

En décembre 1914 et janvier 1915, *Jong Vlaanderen* fait appel à l'empereur en le priant d'annexer la Flandre à l'Empire allemand, tout en lui conservant son développement et son statut autonomes. Le pasteur hollandais Domela van Nieuwenhuys Nyegaard, qui fut mêlé à ce mouvement dès l'origine, disait à Gand le 18 mai 1918 : « La Belgique est le vampire qui suce le sang de la

Flandre ; voilà pourquoi la devise doit être : anéantissement de la Belgique, afin de donner à la Flandre une nouvelle faculté de vivre... Nous devons dès maintenant secouer le joug belge, ceci fut déjà décidé lors de la première réunion des flamingants qui eut lieu le 24 octobre 1914. »

J'emprunte ces détails au livre de Rudiger (1), *Flamenpolitik (Suprême espoir de domination allemande en Belgique)*, édité à Bruxelles en 1921 et auquel je renvoie les lecteurs désireux de précisions au sujet de cette lamentable aventure.

\*  
\* \*

L'objectif principal de l'occupant fut donc de dissoudre la Belgique en germanisant la Flandre. Von Bissing affecta de prendre les Flamands sous sa protection et de donner satisfaction à leurs revendications. L'attention s'était concentrée, avant guerre, sur la question de l'Université de Gand. Un projet avait été déposé par MM. Van Cauwelaert, Franck et Huysmans ; l'Allemagne songea à le réaliser (2).

L'Allemagne a toujours compris le rôle éminent des Universités, non seulement pour la culture d'une nation, mais pour la formation du sentiment national. Ce sont les Universités allemandes qui, à l'appel de Fichte, ont créé le patriotisme prussien et son extension pangermaniste. De 1810 (création de l'Université de Berlin) à 1917 (création de l'Université flamande), l'évolution germanique est continue et suit la voie indiquée, dès le début, par Schleiermacher : « Quand cette organisation

(1) Voir page 135.

(2) Y songea-t-elle spontanément? Je ne le crois pas ; elle en fut sollicitée par les activistes, qui eurent à triompher de certaines hésitations.

scientifique sera fondée, écrivait-il, elle n'aura point d'égale; grâce à sa force intérieure, elle exercera son empire au delà des limites de la monarchie prussienne. Berlin deviendra le centre de toute l'activité intellectuelle de l'Allemagne septentrionale et protestante et un terrain solide sera préparé pour l'accomplissement de la mission qui est réservée à l'État prussien. » Ernest Lavisse a remarqué que chacune des étapes de la grandeur prussienne est signalée par la fondation d'une Université : Königsberg, au moment de la sécularisation de l'Ordre teutonique; Duisburg, quand les Hohenzollern atteignent pour la première fois le Rhin; Halle, quand ils prennent la couronne royale; Bonn, quand ils s'établissent sur la rive gauche du Rhin, et Strasbourg, après 1871. Gand était donc tout indiqué et paraissait d'autant moins un acte de contrainte que les Belges l'avaient demandée eux-mêmes avant l'occupation.

Pareille politique n'était point sans habileté. Elle préparait, pour l'avenir, l'annexion à l'Empire, mais elle n'en laissait rien voir. Le conquérant avait figure de redresseur de torts et de bienfaiteur. Il se devait de concilier non seulement les extrémistes de l'activisme, mais tous les timides, les hésitants, les partisans de la flamandisation pour lesquels la question de savoir si celle-ci serait faite par l'occupant ou le gouvernement belge n'était que procédure accessoire. Un rapport de Van der Lancken, au début d'août 1916, l'indique sans détours : « Tous les groupements activistes unirent leur action en vue d'atteindre le grand but. La perspective de la réalisation d'une Université flamande pour laquelle on avait si longtemps lutté en vain, a provoqué un heureux rassemblement des forces. La réussite de l'œuvre de l'Université a ouvert les yeux des chefs sur la valeur d'une action en commun. »

Le 15 mars 1916, le gouverneur général von Bissing inaugura l'Université flamande de Gand. L'entreprise

machiavélique n'eut point tout le succès qu'il en avait espéré ; la masse resta méfiante et loyaliste, et les notabilités les plus connues du mouvement flamand, ceux-là même dont l'Allemand prétendait réaliser les projets, la désavouèrent dans une déclaration solennelle.

\*  
\* \*

L'Université flamande était une construction pour l'avenir. Aussi les Allemands songèrent à des réalisations plus immédiates. Ils voulaient disloquer la Belgique et pensaient à la séparation administrative. Sur ce point encore, ils pouvaient prétendre n'exécuter que des conceptions belges préexistantes. La séparation avait toujours été au fond du programme flamingant et les bouillonnements activistes l'avaient fait réapparaître en évidence ; du côté wallon même, des sympathies pour cette réforme s'étaient manifestées avant la guerre. Inutile de signaler que là où les Belges n'avaient vu de part et d'autre que la possibilité de résoudre en concorde des difficultés linguistiques, l'envahisseur voyait, lui, un moyen de réaliser, à la fin de la guerre, ses ambitions conquérantes.

L'Allemagne agit cependant avec prudence. La séparation fut commencée sans éclat, dans le domaine de l'enseignement. Un arrêté du 25 octobre 1916 créa deux divisions au ministère des sciences et des arts : une flamande et une wallonne. Trois activistes — de valeur intellectuelle médiocre, de ceux que les rapports allemands traitaient de blagueurs pédants et de chicaneurs méprisables, — prirent la direction de la division flamande — et rien, en apparence, ne fut changé.

L'habileté allemande fut de faire demander une séparation plus complète par les Flamands eux-mêmes. Les

trois personnages dont je viens de parler, enivrés de leur pouvoir nouveau, ne demandaient d'ailleurs qu'à élargir leur triomphe. Avec un autre, ils convoquèrent à Bruxelles le 4 février 1917, une grande réunion d'où sortit le *Raad van Vlaanderen*. Ce Conseil des Flandres avait la prétention de représenter la Flandre.

Il envoya sept délégués à Berlin qui adressèrent au chancelier Bethmann-Hollweg un discours dont voici le début : « Au nom du Conseil des Flandres, nous remercions Votre Excellence de l'engagement solennel que Votre Excellence a pris le 5 avril 1916 devant le Reichstag allemand et devant l'univers entier et qui a été acclamé avec joie et du fond du cœur par tous les vrais Flamands. »

Cet engagement, le voici :

« Ici aussi, l'Allemagne ne peut pas abandonner le peuple flamand opprimé depuis si longtemps par les Wallons, mais il lui assurera un sain développement correspondant à ses riches aptitudes, sur la base de sa langue et de ses mœurs néerlandaises. »

« Ces paroles pleines de promesses ont attisé l'enrôlement activiste parmi les Flamands et ont eu pour résultat l'unification des divers groupes. L'établissement de l'Université de Gand, les règlements pour l'usage de la langue flamande dans l'enseignement comme dans l'administration, la création de la section flamande au ministère des Sciences et des Arts, a inspiré courage aux Flamands. Ils sont reconnaissants à M. le gouverneur général pour cette extension déjà obtenue à leurs droits nationaux, et ils sont prêts à continuer, en toute confiance avec vous, l'*œuvre commune* pour la délivrance complète de la race flamande en Belgique. »

Une ordonnance du gouverneur général du 21 mars 1917 régla la séparation administrative, laissant à Bruxelles l'administration flamande, et envoyant à Namur l'administration de la Wallonie.

Les activistes avaient satisfaction, mais encore une fois tous ceux qui avaient qualité pour parler au nom du peuple flamand les désavouèrent solennellement et firent entendre une protestation énergique. Certains fonctionnaires refusèrent d'accepter la séparation et furent déportés en Allemagne.

\* \* \*

Après la séparation administrative, les activistes demandèrent la séparation politique, l'autonomie, et s'efforcèrent de la faire garantir par l'Allemagne. Mais celle-ci se souciait peu de s'engager à cet égard ; elle éluda sa réponse, tout en laissant faire le Conseil des Flandres et publier ses décisions. Ce fut l'autorité militaire qui, malgré les répugnances de l'autorité civile, autorisa cette publication, « à cause de l'influence désagrégeante que cela pouvait avoir sur l'armée belge. »

Le 11 novembre 1917, un grand meeting, tenu à Bruxelles à l'Alhambra, proclama la déchéance du gouvernement du Havre. Le 22 décembre, le Conseil des Flandres décréta l'autonomie et confirma sa résolution le 28 mars 1918.

La justice belge se décida à agir et arrêta quelques chefs activistes (8 février 1918). L'occupant, forcé de démasquer sa complicité, les fit libérer et déporta en Allemagne certains (magistrats 9 février 1918). En réponse à cet abus de pouvoir, toute la magistrature belge se mit en grève.

\* \* \*

Il semble que l'agitation activiste ait été considérée avec indifférence par la masse de la population. Mais toute sa gravité apparut lorsqu'elle gagna l'armée belge.

Vers juillet 1917, s'y constitua, de façon occulte, le parti du front, *frontpartij*, en accord à peu près complet avec l'activisme et dont l'aboutissement logique était le défaitisme et la désertion.

\* \* \*

En Hollande, les passivistes essayaient, dans divers journaux de fortune, de se dégager des activistes.

En présence de la trahison chaque jour plus évidente, ils eussent volontiers crié : « Nous n'avons pas voulu cela », et d'autre part, ils n'entendaient point paraître abandonner la cause flamande. Il y eut là des attitudes plus ou moins honorables, tout en nuances, dont l'histoire demanderait de longs développements.

Au Havre, le gouvernement (c'était le ministère catholique — donc en majorité flamand — d'avant guerre, auquel on avait adjoint un libéral et un socialiste) perplexe, n'osant sévir, s'y décidant parfois, formulant des promesses énigmatiques, n'arrivait point à apaiser les Flamands dont il louait « la splendide attitude patriotique », et inquiétait les Wallons..

Situation terrible, en vérité. Faut-il que la Belgique soit saine et vigoureuse pour n'en être point morte ! Comment négliger la leçon qui se dégage avec éloquence, comme un commandement patriotique, d'aussi navrants désordres ; comment ne pas faire tout son effort pour régler la querelle linguistique ?

\* \* \*

Y a-t-il eu durant l'occupation un activisme wallon ? La question paraîtra singulière au public bruxellois qui n'hésitera pas à répondre par l'affirmative. En effet,

une opinion commode s'est accréditée parmi ces gens de juste milieu qui aiment à se proclamer aussi éloignés des excès wallingants que des excès flamingants. Elle est commode parce que, sous des allures supérieures d'impartialité, elle dispense de réflexion et d'études. Le procès de Namur paraît un pendant au procès Borms et on se contente de l'invoquer.

Nous verrons plus loin ce que peut valoir l'argument tiré du procès de Namur. J'entends justifier avec précision mon affirmation qu'il n'y a pas eu d'activisme wallon.

Au sens étymologique du mot, il n'y a pas eu de Wallons activistes. Ils n'ont jamais cherché à activer les événements ; ils se sont contentés de les suivre. Au sens politique du mot, il n'y a pas eu de Wallons activistes. En effet, s'il faut réserver cette épithète à ceux que l'exaspération racique a fait choir dans la trahison, on constate que les Flamands activistes ont été anti-belges et même pro-germains (1), tandis que les wallonisants les plus accentués n'ont jamais cessé d'être loyalistes, pro-belges et pro-français. La différence est essentielle et les wallonisants peuvent considérer avec raison l'assimilation de leur action à celle des activistes, comme un outrage.

Précisons. Alors que nous voyons, dès la fin de 1914, s'affirmer l'activisme, il n'y a pas de mouvement wallon en 1914 et en 1915. Les Wallons restent silencieux et observent scrupuleusement la trêve de l'union sacrée.

L'occupant réalise l'Université flamande d'abord, la séparation administrative ensuite. Pas une voix en Wallonie ne s'est élevée pour lui demander quoi que ce soit ou pour lui apporter une approbation même indirecte.

Placés devant le fait accompli, les Wallons se de-

(1) Exactement, ils ont servi l'Allemand en croyant s'en servir.

mandent comment s'accommoder de la situation nouvelle et de ce qu'il en pourra subsister après la guerre. Ils se voient, s'interrogent, rédigent des études sur la question. Elles ne sont pas soumises à la censure allemande et circulent sous le manteau. Aucune manifestation publique n'a lieu avant 1916.

On se demande s'il ne convient pas de réunir l'Assemblée Wallonne, autrement qualifiée que le Conseil des Flandres, puisque antérieur à la guerre, mais on y renonce. L'Assemblée Wallonne persistera, pendant toute l'occupation, dans cette attitude silencieuse pour ne point paraître adhérer aux desseins de l'ennemi.

C'est de l'étranger que viennent les premières manifestations d'un mouvement wallon. M. R. Colleye a fondé à Paris un petit journal, *l'Opinion wallonne* (bi-mensuelle d'abord, hebdomadaire ensuite), qui était l'organe de l'*Union wallonne de France*, fondée en mars 1916, par MM. Gilbert, Loumaye, etc. Son premier numéro (1<sup>er</sup> mai 1916) se présente avec le portrait du roi Albert et un télégramme lui affirmant « un profond attachement et la confiance inébranlable dans les destinées de la patrie ». Dans *l'Opinion wallonne* furent défendues des thèses séparatistes et fédéralistes. Que pareilles conceptions apparaissent comme subversives aux centralisateurs, c'est évident ; mais pour démontrer qu'elles n'ont rien de criminel et n'excèdent pas la liberté de penser, même en temps de guerre, il suffit de rappeler que ce journal se publiait sous la censure belge et que M. Colleye, ni pendant ni après la guerre, n'a pas été inquiété.

Le mouvement wallon se dessine dès lors comme un réflexe défensif, non seulement contre l'activisme flamand, mais surtout — et ceci prouve à nouveau son caractère loyaliste — contre l'attitude du gouvernement du Havre. Les déclarations émollientes de M. de Broqueville à l'égard des Flamands étaient bien faites pour alarmer les Wallons,

D'autre part, les projets annexionnistes (annexion de la Zélande, du Limbourg hollandais, des cantons prussiens) défendus par la presse nationaliste et qu'on attribuait — erronément d'ailleurs — au gouvernement, devaient avoir pour conséquence, dans la Belgique retrouvée, de noyer les Wallons dans un afflux d'éléments flamands ou germains. Le 9 novembre 1916 — qu'on note la date — parut le premier numéro de *l'Avenir wallon*, dirigé par M. Fr. Foulon, membre de l'Assemblée Wallonne. MM. les députés Buisset et Branquart y collaborèrent un instant, puis s'abstinrent. Les Allemands, à qui cette propagande ne pouvait pas être désagréable, lui laissèrent toute liberté et tolérèrent l'expression d'un loyalisme belge intransigeant. Le thème essentiel fut : la Wallonie libre dans la Belgique indépendante.

On voit combien cette conception est éloignée de l'activisme flamingant. M. Foulon a d'ailleurs exposé ses idées dans un petit livre bien documenté : *la Question wallonne* (Bruxelles, Leempoel, 1918), et vers le même temps M. Carlier, autre membre de l'Assemblée wallonne, publiait, sous le manteau, une brochure : *la Wallonie autonome*, de tendance analogue. L'un et l'autre furent mis en prévention après l'armistice, mais virent rapidement clore l'instruction dirigée contre eux, par un non-lieu, preuve nouvelle que si leurs idées, comme celles de M. Colleye, pouvaient paraître subversives, elles n'avaient néanmoins aucun caractère de trahison. Idées analogues dans deux brochures de Paul Rouscart, *Propos d'un Wallon sur la question flamande* et *Pourquoi nous devons agir*, parues à Namur au début de 1918. Ces propagandes, dont l'opportunité paraissait d'ailleurs contestable à beaucoup de Wallons, on peut les qualifier d'erreurs politiques, mais on ne peut pas les qualifier de crime. Elles affirmaient la Belgique, devant l'occupant, quand même ; et si on veut les comparer aux flamandes, ce n'est évidemment pas à celles

des activistes, mais plutôt à celles de certains passivistes en Hollande ou du pays occupé, Flamands flamingants, mais loyalistes, dont le gouvernement du Havre louait « le splendide patriotisme » (Rapport au roi, d'avril 1917).

Mais le procès de Namur? Je n'entends pas celer que la cour d'assises de Namur condamna, en décembre 1919, quelques Wallons, les uns contradictoirement, les autres par contumace, à des peines sévères allant jusqu'à vingt ans de travaux forcés. Toutefois il y a lieu d'examiner encore.

On a parlé à Namur du *Manifeste au peuple wallon* du 1<sup>er</sup> mars 1918, publié par le *Comité de défense wallonne*. Notons encore une fois la date; nous sommes dans la dernière année de la guerre; les déclarations du président Wilson sur le droit des peuples à se gouverner eux-mêmes ont enfiévré tous les nationalismes; un délégué flamand est allé poser à Stockholm la question devant l'opinion internationale; certains Wallons, désapprouvés par la majorité, croient indispensable une affirmation de la Wallonie. Je persiste à penser qu'elle était inopportune et que le silence était plus digne et plus patriotique. Mais lorsqu'on voit ce manifeste s'en référer à l'article 9 des statuts de l'Assemblée Wallonne, déclarant sa ferme volonté de maintenir la nationalité belge, il ne peut plus être question de trahison, ni d'action anti-belge.

D'ailleurs, ce n'est point ce manifeste qui motiva les condamnations. Ce fut l'acceptation par quelques Wallons des situations abandonnées par les fonctionnaires bruxellois lorsque ceux-ci refusèrent de se rendre à Namur. Qu'eût-il fallu faire? Laisser la région wallonne dépourvue de toute administration, ou administrée par des Allemands, ignorant tout des besoins et des droits de nos populations? L'hésitation dut être cruelle pour certains. Et si un sentiment peut-être excessif des services à rendre, leur donna l'apparence de s'associer aux manœuvres de l'ennemi, il m'est impossible de croire

que leur acte fut « méchant », d'admettre une complicité avec l'Allemand ou même une complaisance pour lui, spécialement pour Oscar Colson auquel tout un noble passé de labeur et de dévouement à la Wallonie aurait dû faire accorder l'excuse de la bonne foi. J'ajoute que la probité, la régularité, l'utilité de leur gestion n'a pas été critiquée.

Bref, ce verdict de Namur est le résultat d'un procès politique, vicié, comme il arrive toujours en des temps troublés, par la passion populaire. Quand quelque sérénité sera revenue, il sera révisé (1). Mais tel quel, il est insuffisant pour démontrer un activisme wallon anti-belge. Ceux qui voudront lire, sans préjugé, l'ouvrage (2) que les condamnés ont publié, hors commerce, en 1922, seront de mon avis.

(1) Houba, autre prétendu activiste wallon, condamné par contumace, a été acquitté par la Cour d'assises de Liège, le 9 mai 1923.

(2) *L'Unionisme wallon pendant l'occupation allemande en Belgique*. Barcelone, Imprinta Catalana.

## CHAPITRE IX

### EN BELGIQUE NOUVELLE

11 novembre 1918. — L'armistice, la fin du cauchemar. Les Allemands vaincus quittent le pays. L'armée revient, auréolée par la victoire. Le roi rentre dans sa capitale au milieu d'acclamations frénétiques. Salves, fanfares et drapeaux. Flamands et Wallons, bourgeois et ouvriers, catholiques et anticléricaux, Belges du dedans et Belges du dehors, tous fraternisent sans réserve. C'est l'union sacrée dans l'allégresse comme cela avait été l'union sacrée dans l'angoisse en août 1914. Instants d'exaltation passionnée, les avoir vécus, compense toute une vie plate et monotone.

22 novembre 1918. — Ce qui reste des Chambres se réunit en séance solennelle. Le roi, qui, en quittant le front, a rencontré à Lophem une députation des Belges demeurés en pays occupé, a accepté la démission de l'ancien cabinet et formé un nouveau gouvernement où sont représentés les trois grands partis politiques (catholiques, libéraux et socialistes). Il prononce devant le Parlement un important discours, délibéré avec ses ministres.

« Un respect réciproque, y est-il dit, des intérêts des Flamands et des Wallons doit imprégner l'administration, donner à chacun la certitude d'être compris en sa langue, et lui assurer son plein développement intellectuel, notamment dans l'enseignement supérieur. Que le fonctionnaire, le magistrat, l'officier doivent connaître

la langue de leurs administrés est une règle d'équité élémentaire. L'intérêt même du Pays comporte « que chacune de nos deux populations puisse, dans sa langue, développer pleinement sa personnalité, son originalité, ses dons intellectuels et ses facultés d'art. Le gouvernement proposera au Parlement de créer dès à présent les assises d'une Université flamande à Gand, sauf à réserver aux Chambres qui suivront la consultation électorale le soin d'en régler les modalités définitives. »

Ce passage rencontre une approbation unanime et n'est pas discuté, lorsque la Chambre délibère sur l'adresse en réponse au discours du trône.

\*  
\* \*

Si la première préoccupation du gouvernement nouveau avait été de donner des gages aux Flamands, il n'avait pas trouvé utile de rassurer les Wallons. La composition du ministère d'union sacrée était loin de donner à ceux-ci tous leurs apaisements. Vainement, l'Assemblée Wallonne demanda (25 janvier 1919) que parmi les plénipotentiaires envoyés à Versailles pour le traité de paix, il y eût au moins un Wallon.

Cette prétention n'avait pourtant rien d'excessif puisque à cette époque tout le statut européen était mis en question et refait sur la base des nationalités. Spécialement, pour la Belgique, n'y avait-il pas lieu de réclamer la désannexion des cantons wallons incorporés à la Prusse depuis un siècle?

Dans sa réunion du 9 mars 1919, l'Assemblée Wallonne vote une motion dans ce sens, sur le rapport de M. Bra-gard de Malmédy; le même jour elle adresse aux Luxembourgeois l'expression de sa sympathie et souhaite que les grands-ducaux soient laissés libres de décider de leur

destinée; d'autre part, elle réclame la libération de l'Escaut et souligne l'importance de la question mosane.

\* \* \*

Malmédy retrouvé! ce fut une des dernières joies que nous apporta la victoire, avant toutes ses désillusions. La délicieuse petite ville, aux maisons de pierre sur les bords d'une rivière fraîche et noire, si pareille à celles de notre Luxembourg, n'était point germanisée après un siècle de Prusse. Les enseignes y étaient françaises et surtout les épitaphes sur les tombes. Les gens y parlaient le wallon chantant de Stavelot et tout le décor, les pâturages verts, les coteaux boisés et les routes blanches étaient le décor même de notre Ardenne. A bien des points de vue, la désannexion des cantons wallons fut pour la Belgique ce que la désannexion de l'Alsace-Lorraine fut pour la France.

\* \* \*

Le gouvernement Delacroix avait réussi à réaliser l'union des partis politiques. Mais il ne comprenait pas ou ne voulait pas comprendre qu'il fallait réaliser aussi l'union sacrée dans le domaine linguistique. Tout en châtiant avec la plus impitoyable rigueur les suspects d'activisme, il se montrait plein d'attention pour les Flamands, affectait le plus grand souci de ne pas les mécontenter et la plus parfaite indifférence pour les Wallons.

L'approche de la seconde révision constitutionnelle fut pour l'Assemblée Wallonne l'occasion d'une activité

extraordinaire. Elle ne consacra pas moins de cinq séances (Liège, 27 avril 1919, Charleroi, 1<sup>er</sup> juin 1919, Saint-Gilles, 13 juillet 1919, Verviers, 7 septembre 1919, Namur, 10 octobre 1919) à examiner la réforme du statut politique belge. La plupart des travaux élaborés pendant l'occupation, et discutés alors clandestinement, virent ainsi le jour et l'on put constater la diversité des solutions. Les uns voyaient le salut dans une large décentralisation qui eût rendu aux pouvoirs locaux (conseils provinciaux et communaux) plus d'autonomie et de liberté; d'autres demandaient la revision de la délimitation des provinces et la constitution de régions; d'autres voulaient reprendre l'idée de la séparation administrative; d'autres pensaient à une séparation plus complète et à une sorte de fédération belge; certains extrémistes, enfin, prédisaient que les exigences flammingantes ne nous laisseraient d'autre issue que l'annexion à la France.

On peut noter d'une façon générale que le mot de séparation, qui n'avait rien de bien effrayant avant la guerre, était devenu, même dans ce milieu wallon, une sorte d'épouvantail. On redoutait de froisser le sentiment national belge qui venait de s'affirmer si puissant ou de rappeler les souvenirs de l'occupation allemande.

Parmi les travaux qui furent publiés à ce moment, il faut marquer spécialement celui de M. Remouchamps sur le *Vote bilatéral* (Bruxelles, Larcier, 1919). Ce titre ne suffit pas à expliquer le système ingénieux et compliqué qu'avait imaginé l'auteur pour éviter l'oppression des Wallons par les Flamands et *vice versa*, tout en restant dans le cadre national belge. On peut le résumer en disant que les députés flamands et les députés wallons votaient séparément au sein du Parlement et qu'aucun texte n'était adopté qu'à la double majorité.

Ce système fut peu compris et peu appuyé. Il ne fut pas même pris en considération lors de la revision cons-

titutionnelle et semble n'avoir plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif. Mais l'important volume dans lequel l'exposa M. Remouchamps reste l'une des plus intéressantes contributions à l'étude de la question, l'un des efforts les plus consciencieux, les plus documentés pour concilier les règles parlementaires et les droits des minorités.

Pas plus que le bilatéralisme d'ailleurs, aucune des solutions préconisées à l'Assemblée Wallonne ne rencontra d'adhésion générale. Le débat resta sans conclusion et aucune proposition ne fut traduite en projet soumis au Parlement.

Le premier cabinet Delacroix, absorbé par les soucis immédiats de la reconstruction nationale, disparut sans avoir abordé la question de l'Université flamande et les Flamands ne songèrent même point à lui en faire un reproche, tant il était évident que d'autres problèmes plus pressants réclamaient l'attention du gouvernement.

\* \* \*

Les élections générales eurent lieu le 16 novembre 1919. Elles furent, comme on le pense bien (le pays n'avait plus été consulté depuis 1912), assez mouvementées. Chaque parti fit un effort considérable. L'adoption du suffrage universel pur et simple permit aux socialistes d'enregistrer de brillants succès; de 39, leur groupe passa à 70, les libéraux étant 34 et les catholiques 73. Aucun parti n'avait donc une majorité de gouvernement. La continuation de l'union sacrée s'imposait avec une allure démocratique plus accentuée.

Au point de vue qui nous occupe, ces élections présentèrent cette particularité que presque tous les députés élus dans la partie flamande firent des professions de foi

flamingantes, ce qui ne les empêcha pas, dans certaines circonscriptions, d'être dépassés par des candidats du front partij. Ce parti politique nouveau, qu'il est bien difficile de distinguer de l'activisme du temps de guerre, réussit à avoir deux élus.

Preuve nouvelle, s'il en fallait encore, que le mouvement flamand n'est pas, comme l'ont cru certains détracteurs superficiels, l'œuvre de quelques meneurs, ambitieux ou profiteurs. Pour qu'il n'ait point été définitivement étouffé dans ces populations si loyalistes et si éprouvées par la guerre, par les souvenirs infamants de l'activisme, il faut qu'il corresponde réellement à un sentiment profond et invincible.

Lors de la réouverture des Chambres (9 décembre 1919), 82 députés sur 186 prêtèrent en flamand le serment constitutionnel.

\* \* \*

Le second cabinet Delacroix disparut, comme le premier, sans avoir pu aborder l'examen de la question de l'Université flamande. Mais il se trouva devant un autre aspect de la querelle linguistique : celui de l'emploi des langues dans l'administration.

La proposition émanait de l'initiative parlementaire. Elle donna lieu à des débats très vifs et causa une émotion très grande en Wallonie où on l'appela couramment la loi von Bissing, à cause de sa ressemblance avec certains arrêtés du gouverneur allemand pendant l'occupation. Elle ne rappelait pas moins des arrêtés du roi Guillaume antérieurs à 1830.

En mai 1920, eurent lieu les premiers votes de la Commission linguistique instituée par la Chambre. L'Assemblée Wallonne (réunion de Tournai du 6 juin) protesta sur-le-champ et son bureau permanent adressa

le 15 juillet une proclamation énergique contre la flandisation administrative.

Le 6 août 1920, la Chambre adopta le projet par 80 contre 41 voix (votes flamands 70 pour, 3 contre; votes wallons 38 contre, 10 pour). Le lendemain, nouvelle protestation de l'Assemblée Wallonne, adresse au Sénat, appel aux communes wallonnes. Plus de 300 de celles-ci, les conseils provinciaux de Liège et du Hainaut appuient la protestation.

Le Sénat remanie le projet, mais sans tenir compte des griefs wallons. Au vote (13 mai 1921), le texte nouveau recueille 41 voix flamandes et 9 voix wallonnes contre 6 et 22. Le 29 juillet, la Chambre ratifie par 70 voix flamandes et 3 wallonnes contre 9 et 52. Le 26 août 1922 un manifeste du bureau de l'Assemblée Wallonne, contre-signé par 71 députés et sénateurs, déclare que la loi du 31 juillet 1921 est inacceptable pour la Wallonie et fait appel à l'union de tous les Belges antiflamingants pour une réforme de la législation.

La lutte fut chaude et passionnée. Elle porta plutôt sur des détails que sur le principe, car aucun Wallon ne contesta que l'administrant doit connaître et parler la langue de l'administré. Mais le caractère impératif de la loi, son allure de conquête flamingante, l'extension du bilinguisme, les difficultés accrues pour les Wallons relativement à leur accès et leur avancement dans les administrations centrales, expliquent son impopularité en Wallonie et dans la presse d'expression française.

Reconnaissons pourtant, maintenant que les esprits sont moins échauffés, que la loi consacre divers points qu'on peut considérer comme le germe d'un règlement acceptable. D'abord, elle organise la séparation, ce qui est d'autant plus curieux que partisans et adversaires du projet se sont défendus avec une égale énergie de poursuivre une réforme aussi effrayante. En effet, l'article 1<sup>er</sup> définit une région flamande et une région wal-

lonne. La première comprend « les provinces d'Anvers, Flandre orientale, Flandre occidentale et Limbourg, l'arrondissement de Louvain et celui de Bruxelles », sauf les réserves de l'article 2. Tout s'y fait en flamand. La région wallonne comprend « les provinces de Liège, Luxembourg, Namur, Hainaut et l'arrondissement de Nivelles ». Tout s'y fait en français.

Rien de plus clair. Mais si l'on veut toucher du doigt les réalités, on constatera que l'horreur irraisonnée de la séparation a abouti à une œuvre boiteuse. En effet, la distinction basée sur les limites des provinces et des arrondissements, correspond à la limite des langues, mais n'y correspond qu'approximativement. Il y a quelques communes flamandes égarées dans les provinces wallonnes (27); il y a quelques communes wallonnes égarées dans les provinces flamandes (27). Les plus importantes sont dans le sud de la Flandre occidentale; il y existe un véritable irrédentisme wallon. Et l'on conçoit tout ce que l'obligation du flamand dans ces localités de langue française a d'irritant et d'abusif.

Il en est de même d'ailleurs en matière judiciaire répressive; dans les communes égarées, c'est le régime contraire au bon sens et aux intentions du législateur qui est appliqué: les assignations y sont données en français à des gens qui parlent flamand, en flamand à des gens qui parlent français! C'est absurde; mais comme il ne s'agit que de quelques villages peu habités, on n'y prend pas garde.

Remarquons encore que le législateur ne s'est pas soucié davantage des quelques villages de la province de Liège ou de Luxembourg où la langue usuelle est un dialecte de famille germanique. Depuis 1921, la désannexion des cantons d'Eupen et de Malmédy a augmenté le nombre de nos compatriotes parlant allemand; on n'a rien fait pour que fût respecté vis-à-vis d'eux le principe que l'administration doit connaître et parler

la langue de l'administré. Et c'est non seulement manque d'équité, mais faute politique, car ce serait folie que songer à dégermaniser par contrainte.

Après avoir défini les deux régions linguistiques, l'article 2 du 31 juillet 1921 en reconnaît une troisième, l'agglomération bruxelloise, celle du bilinguisme. Cette détermination de trois régimes linguistiques correspond aux faits, et si l'on avait serré de plus près les réalités, si l'on avait, une fois les régimes déterminés, laissé les communes libres de se ranger à leur gré dans la catégorie flamande, française ou bilingue, je n'aurais rien à y redire. L'article 3 indique cette direction de façon timide.

L'article 4 organise, pour l'administration centrale, un bilinguisme vexatoire et inutile, au lieu d'énoncer cette règle, tellement simple qu'elle paraît aller de soi, que les communications de l'autorité sont faites dans la langue de ceux auxquels elles sont adressées, la loi dit que ces communications sont faites partout obligatoirement, dans les deux langues nationales. Une publication en français est-elle utile dans certains villages des Flandres, je me permets d'en douter, mais je suis certain qu'une publication en flamand est parfaitement superfétatoire dans les villages de Wallonie. Lenteurs, services de traductions, gaspillages, agacement du public, tout cela pour l'amour (bruxellois) de la symétrie !

Mais ce serait peu de chose s'il n'y avait la grosse question de l'accès aux administrations centrales. Des unilingues peuvent sans doute être employés, dans les situations inférieures, pour les besognes de leur langue ; mais dès qu'on s'élève dans la hiérarchie et que le service peut comprendre des rapports, soit écrits, soit verbaux, avec des Flamands et des Wallons, la connaissance des deux langues peut être raisonnablement exigée des fonctionnaires. Cela ne peut se discuter théoriquement, mais j'ai déjà dit combien pratiquement le bilinguisme désa-

vantageait les Wallons. Les articles 6, 7 et 9 ont essayé — sans succès — de résoudre cette difficulté.

\*  
\* \*

A côté de cette grosse discussion, il y eut d'autres incidents. Vainement l'Assemblée Wallonne ou son bureau demanda que parmi les trois délégués de la Belgique à la Société des Nations (octobre 1920), il y eût au moins un Wallon ; même insuccès pour pareille demande au sujet des commissions d'études du traité hollando-belge (mai 1919) ; même insuccès pour la requête tendant à confier à un Wallon le ministère des chemins de fer détenu depuis trente-six ans par des Flamands (1<sup>er</sup> novembre 1920) et protestant contre les exigences du Comité de contrôle linguistique de ce département (on sait qu'en Belgique la presque totalité des chemins de fer est exploitée par l'État).

Néanmoins, quant à ce dernier point, lorsque après la démission de M. Delacroix, il y eut un remaniement ministériel sous la présidence de M. Carton de Wiart, ce portefeuille fut confié à M. Neujean, député de Liège et membre de l'Assemblée Wallonne.

\*  
\* \*

Le cabinet Carton de Wiart (le troisième depuis l'armistice, toujours d'union sacrée) avait rappelé, dans sa déclaration, afin de calmer les impatiences croissantes des Flamands, la promesse du discours du trône de 1919 au sujet de l'Université flamande.

Le ministre des Sciences et des Arts (*alias* de l'Instruc-

tion publique) essaya de dégager cette promesse. Il obtint l'adhésion de tous les membres du cabinet, Flamands compris, sur un projet d'allure provisoire qui, selon la parole de 1919, jetait les bases d'une Université flamande. Sans toucher à l'Université de langue française, une première année d'études devait être organisée, à Gand, en flamand, pour la rentrée de 1921. Ce projet, soumis aux sections, y fut fraîchement accueilli, tant par les Wallons qui le trouvaient excessif que par les Flamands qui le trouvaient insuffisant, et il réunit une majorité d'abstentions.

Une autre initiative de ce ministre (un Wallon) est à rappeler. Ayant entendu les Flamands se plaindre de ce que dans les établissements d'enseignement moyen en Flandre, les cours se donnaient presque tous en français, et ayant constaté d'autre part que beaucoup de parents flamands envoyaient leurs enfants à ces cours pour qu'ils apprissent le français, il estima qu'il convenait d'étendre l'emploi de la langue maternelle pour l'enseignement des matières du programme et de renforcer parallèlement l'étude directe de la langue française. Des expériences furent ordonnées à titre d'essai, mais ne purent pas être étendues à défaut du personnel qui eût été nécessaire.

\*  
\* \*

Un incident futile et équivoque (la présence d'un des ministres socialistes à une manifestation pacifiste et antimilitariste à la Louvière) fournit aux libéraux un prétexte pour dénoncer, avant les élections législatives (20 novembre 1921), l'union sacrée dont tout le monde, ouvriers comme bourgeois, commençait à avoir assez.

Cette manœuvre profita surtout aux catholiques qui rentrèrent au Parlement renforcés (81 au lieu de 73),

les libéraux 32 et les socialistes, légèrement en recul, passaient de 70 à 68. Le front partij gardait des fidèles et avait dans la Chambre nouvelle 5 députés. Cette fois, il y eut 86 prestations de serment en flamand.

Aucun parti n'ayant la majorité absolue et les socialistes refusant de collaborer à nouveau, un cabinet de coalition bourgeoise se forma sous la présidence de M. Theunis, ministre des Finances. La question financière paraissait devoir, en effet, dominer toutes les autres.

Mais le cabinet mi-parti, composé de cléricaux et d'anticléricaux, de Flamands et de Wallons, avec prédominance de l'élément catholique et flamand, se trouva, par la volonté tenace des flamingants, en présence de la redoutable question de l'Université flamande. L'heure des tergiversations et des attermoiements était passée ; il dut laisser faire et adopta une attitude de neutralité dans une question dont les débats parlementaires allaient attester toute la gravité.

Il en résulta une certaine confusion : La Chambre, abandonnée à elle-même, s'abandonna à ses passions et se divisa en deux fractions à peu près égales.

Des centaines, des milliers peut-être d'articles et de discours ont traité de l'Université flamande. Il est donc malaisé de les résumer en quelques lignes. Essayons pourtant de préciser quelques points.

Qu'il y ait pour les Flamands, même les plus éloignés des études universitaires, quelque injustice apparente, d'exploitation facile, à constater que sur les quatre universités du pays, il n'en est point une seule de leur langue, ce n'est pas contestable. Que les Flamands formant la moitié du pays aient droit à un enseignement supérieur dans leur langue, soit encore. Qu'il soit désirable que l'élite intellectuelle connaisse et parle la langue du milieu dans lequel elle est appelée à vivre et puisse répandre autour d'elle et dans les classes inférieures, les bienfaits de la science acquise à l'Université, on en

tombera facilement d'accord. Aussi, n'y eut-il, du côté wallon, aucune résistance au principe de l'Université flamande et, s'il avait fallu voter sur ce point seul, la réponse affirmative eût été à peu près unanime.

La controverse commence dès l'application du principe. Les Flamands veulent que l'Université établie actuellement à Gand substitue dans son enseignement le flamand au français, sinon d'une manière exclusive, tout au moins d'une manière principale. Ils refusent dédaigneusement les Universités qu'on leur offre, estiment qu'elles sont problématiques et coûteuses et qu'il est beaucoup plus efficace de prendre possession d'un établissement existant aux installations magnifiques.

Leurs adversaires leur répondent que l'Université actuelle est florissante, que la flamandiser serait pour les élèves et les professeurs une transformation telle qu'elle équivaldrait à une destruction, qu'un peuple civilisé ne détruit pas une Université sans commettre, selon le mot heureux de M. Carton de Wiart, un crime contre l'esprit.

Il y a plus. La querelle met en jeu l'unité nationale puisque la communication entre gens du Nord et gens du Sud n'est assurée qu'en langue française. Si l'Université de Gand flamandisée crée une élite intellectuelle exclusivement flamande, les classes dirigeantes des deux parties du pays se trouveront séparées et la nation disloquée. A cette objection, les flamingants répondent qu'ils ne veulent pas créer des unilingues, que l'intellectuel flamand devra nécessairement connaître le français et qu'il y aura toujours, par la fatalité des relations scientifiques ou économiques, des bilingues en quantité suffisante pour assurer la liaison.

Jusqu'à quel point ceux qui rendent ainsi hommage à la culture française sont-ils sincères? Jusqu'à quel point surtout sont-ils capables de la défendre et de la faire respecter effectivement? C'est bien malaisé à prévoir.

Car, à côté d'eux, derrière eux, avec eux, on voit des extrémistes qui, tout en réclamant leur droit à la culture flamande, ne la comprennent qu'en fonction de la prescription de la culture française, de telle sorte que la flamandisation a l'aspect d'une entreprise gallophobe qui révolte le sentiment public.

On le vit bien, lorsque la Chambre, ayant adopté à deux voix de majorité la proposition de M. van Cauwelaert, une manifestation nationale pour Gand français parcourut les rues de la capitale, le 29 janvier 1923. On put constater que le pays avait été profondément ému dans toutes les provinces et que la population de Bruxelles partageait cette émotion. Les Flamands qui avaient annoncé une contre-manifestation y renoncèrent et le Sénat repoussa le projet que la Chambre lui avait transmis (20 mars 1923).

Toutefois il désigna une Commission dans l'espoir de trouver une autre solution. On sera surpris, dans quelques années, des enfantillages auxquels s'arrêtèrent des hommes graves et considérables, dans ce petit jeu des formules. La quadrature du cercle paraît plus simple que ce dosage de français et de flamand qui flamandiserait sans flamandiser. Le Sénat repoussa toutes les combinaisons.

Le ministère comprit alors le ridicule de sa situation et la nécessité d'avoir sur un problème aussi embarrassant un programme de gouvernement. M. Theunis et ses collègues donnèrent, le 14 juin 1923, leur démission. Et après quinze jours de crise, le même cabinet se représenta, sans modification, devant les Chambres avec un projet inspiré par M. le docteur Nolf, ministre des Sciences et des Arts.

Les circonstances extérieures — et notamment la question des réparations à réclamer de l'Allemagne — faisaient considérer par la plupart des députés de la majorité le ministère Theunis-Jaspar comme indispen-

sable. Aussi, pour ne pas renverser celui-ci, qui avait posé la question de confiance, Sénat et Chambre acceptèrent, avec résignation, le projet Nolf. Le 27 juillet, par 87 voix contre 75 et 8 abstentions, la Chambre adopta le projet qui devint la loi du 31 juillet 1923.

Cette loi introduisait le flamand en maître dans l'administration et l'enseignement de l'Université de Gand et maintenait certains cours français. La considérer comme la solution serait certes exagéré, puisque personne ne s'en déclara satisfait. Le ministre consacra ses vacances au recrutement d'un abondant corps professoral flamand et, à la rentrée d'octobre, six étudiants se firent inscrire pour suivre les cours flamands. Tout le monde triompha devant ce maigre résultat, les défenseurs du français prétendirent que l'expérience démontrait qu'on avait fait beaucoup de bruit pour rien ; les flamingants prétendirent qu'ils avaient boycotté l'Université comme n'étant pas suffisamment flamandisée.

Quant à la Ligue pour la liberté des langues, qui avait réussi à organiser la grandiose manifestation de janvier, son activité et son influence ne furent pas aussi considérables qu'on aurait pu le croire. Elle projeta l'organisation d'un Institut des Hautes Études à Gand et toute une propagande pour la diffusion du français en Flandre. Peut-être la diminution de son rayonnement tient-elle à l'équivoque de son programme ; d'une part elle proclame la liberté des langues, d'autre part l'unité nationale. Et pour conserver intacte l'unité, elle se résout à un bilinguisme officiel qui est la négation même de la liberté des langues. Son titre est ainsi plus vaste que son action ; au lieu de poursuivre une solution nationale du problème linguistique, elle se borne à défendre le français en Flandre.

\*  
\* \*

Au temps de ces discussions autour de l'Université de Gand, parut à Paris une brochure peu remarquée, mais extrêmement intéressante. Elle était intitulée : *Lettre d'un Français à quelques patriotes flamands sur la création d'un parti national flamand représenté à Paris*, et elle est signée Cinéas. Qui est ce Cinéas? Je l'ignore. Mais c'est un homme à conception ingénieuse et hardie, qui dit sans ambages ce à quoi aspirent les flamingants, une sorte d'enfant terrible du parti.

Ne croyez pas pourtant que ce soit un isolé ou un fantaisiste, sa brochure est éditée sous le patronnage d'une revue : *Net Oversight*, publiée à Anvers et ayant toute une série de collaborateurs dans les villes de Flandre et de Hollande, et des correspondants à Berlin et à Paris. Elle est l'amorce d'une propagande en faveur de l'internationalisation du mouvement nationaliste flamand. Elle continue la prétention affirmée pendant la guerre, à Stockolm, par les flamingants, et chez nous, par les activistes, de considérer la Flandre comme une nationalité, ayant droit, comme telle, à l'indépendance politique et à la souveraineté.

L'idée n'est donc pas tout à fait nouvelle. Il y a longtemps déjà que des écrivains et des orateurs flamands ont soutenu que la Flandre avait son histoire, ses traditions, son patrimoine, son idéal, ses mœurs, ses hommes illustres, sa langue, c'est-à-dire tous les éléments constitutifs d'une nationalité. La théorie du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, propagée sans prudence pendant la guerre, les proclamations trop absolues du président Wilson, ont contribué à développer, en Flandre et ailleurs, des nationalismes particularistes et linguistiques,

Mais le moyen indiqué par Cinéas pour atteindre son but est nouveau. Il veut intéresser la France à la reconnaissance de la nationalité flamande. Il se rend compte du peu d'efficacité d'une propagande flamande poursuivie en flamand et veut la faire en français, à Paris. « Pourquoi la France, qui a participé à la résurrection de tant de nationalités opprimées, plus ou moins dignes de liberté, prendrait-elle parti contre la Flandre ?

Et il cite, à l'appui de sa suggestion, l'exemple tchèque. Dans le cadre de l'empire d'Autriche, ils seraient restés impuissants et méconnus. Mais ils ont réussi à intéresser l'Europe à leur sort, en ayant à Paris (et Cinéas aurait pu ajouter à Londres) un bureau, une presse, des amis, ayant abandonné le tchèque pour une grande langue internationale. C'est ainsi qu'ils ont conquis, dans un espace de temps relativement court, leur indépendance et leur liberté.

Les Flamands, dit Cinéas, ont négligé l'opinion internationale. Ils en sont encore au point où se trouvaient les Tchèques il y a soixante ans. Ils n'existent devant l'opinion française qu'en tant que sujets belges. Ils ne sont connus qu'à travers les calomnies de la jalousie wallonne.

« Le foyer d'influence wallonne, à Paris, est tout constitué ; il fonctionne aux frais de l'État, au siège même de la représentation diplomatique belge. Sa politique est menée par les agents du gouvernement belge ; sa propagande a pour trompettes tous les journaux français, lesquels n'ont qu'à lire et reproduire les journaux wallons. De sorte qu'aux yeux du public français, le peuple belge, c'est les Wallons ; l'opinion belge, c'est l'opinion des Wallons.

« Il serait difficile qu'il en fût autrement, puisque les Français n'en entendent jamais exprimer d'autres sur les affaires de Belgique. Dans toutes les phases de leur procès perpétuel contre les Flamands, seuls les Wallons

ont comparu devant l'opinion internationale ; seuls ils ont plaidé de façon à être entendus par tous les juges. Ils ne risquaient donc pas de perdre leur cause : la contrepartie ayant fait défaut, le jury de l'opinion française ne pouvait que leur adjurer toutes leurs conclusions...

« Repliée sur elle-même, dans un isolement farouche, sans autre existence collective que celle des partis politiques qui la divisent contre elle-même et qui paralysent son développement national, la Flandre contemporaine fait penser à une maison dont toutes les ouvertures donneraient sur la cour intérieure. Ce peuple vit renfermé, cloîtré dans sa langue comme dans un béguinage.

.....  
« La claustration linguistique est chose excellente pour la conservation du particularisme, mais, par contre, nuisible à la restauration politique d'une nationalité, et radicalement incompatible avec l'existence internationale qui deviendra celle de la Flandre, quand celle-ci exercera en Belgique la prépondérance légitime dont elle est encore frustrée. »

Faut-il souligner, dans ces curieux extraits, le but poursuivi : la restauration politique d'une nationalité ? C'est donc bien nettement, bien clairement formulé un programme anti-belge, puisque la Flandre ne pourrait devenir un État indépendant qu'au détriment de la Belgique.

Mais est-ce un programme séparatiste ? Non pas. Car voici ce qui est plus révélateur encore : l'auteur affirme comme troisième point d'un idéal sur lequel tous les Flamands sont d'accord, plus ou moins consciemment : la primauté flamande en Belgique.

« Ayant conscience de sa valeur, la Flandre prétend occuper dans l'État belge toute la place, exercer tout l'ascendant que justifient ses aptitudes, son importance numérique, l'avenir que lui assura sa magnifique exubérance vitale. »

Ces paroles significatives confirment que l'arrière-pensée flamingante est la conquête de la Wallonie. C'est pourquoi les chefs ne veulent pas de séparation.

Lorsqu'on les interroge à cet égard, ils répondent toujours que leurs revendications ne concernent que la Flandre exclusivement et qu'ils ne réclament que l'égalité. Sur cette base, on pourrait, je l'ai dit, s'entendre ; mais voici les batteries démasquées. Il ne s'agit plus d'égalité, mais de primauté ; il ne s'agit plus de la Flandre, mais de la Belgique.

Sans doute, Cinéas sera désavoué ; sans doute, les chefs politiques flamingants répudieront ses aveux imprudents, mais pour qui a suivi les progrès du flamingantisme depuis vingt ans, il reste très probable que ce sont les idées de Cinéas qui sont celles de demain. Toute extension du bilinguisme les prépare et leur ouvre les chemins ; c'est ce que ne veulent pas comprendre, hélas ! les Bruxellois et les officiels, qui sous couleur d'unité nationale, favorisent la disparition de la Belgique et la flamandisation de la Wallonie !

Lors de la visite du président Masaryck (octobre 1923), quatre députés (Butaye, De Clercq, Picard et van Severen) lui adressèrent une lettre ouverte, avec l'approbation du bureau du *Vlaamsche Front*, dans laquelle ils comparaient de nouveau le sort de la Flandre opprimée par la Belgique à celui de la Tchécoslovaquie opprimée par l'Autriche. Comparaison indécente, j'en conviens, et qui ne peut satisfaire que des gens mal informés, mais symptôme alarmant d'un étrange état d'esprit.

\* \* \*

Au lendemain de l'armistice, un véritable accès de fureur patriotique secoua l'opinion contre les Belges dont l'attitude envers l'ennemi avait manqué de dignité.

L'accès fut surtout intense chez ceux qui, pendant l'occupation, avaient manifesté des symptômes de frousse ou de pessimisme ; par une réaction bien naturelle, ils cherchaient une revanche. Dénonciations, accusations, arrestations et poursuites, ce fut une assez triste époque : les Belges diminuant eux-mêmes la réputation d'héroïsme qui s'était formée autour de leurs misères (1).

Les procès de trahison furent tellement nombreux qu'une loi dut intervenir pour, afin de rendre les condamnations plus faciles, diminuer la peine jusqu'à un an de prison. Ils eurent deux aspects principaux : les fournitures à l'ennemi et les menées activistes. D'autre part, la même rigueur sévit dans le domaine administratif, contre les fonctionnaires suspects de complaisance ou de faiblesse.

Les condamnations prononcées ne furent pas toujours approuvées par l'opinion publique toute entière et notamment en Flandre, il y eut des protestations répétées en faveur de certains flamingants qualifiés d'idéalistes.

Le manifeste des quatre députés frontistes adressé au président Masaryck parle des 1435 années de prison distribuées aux défenseurs de la Flandre opprimée !

Ce mouvement, assez étrange pour qui n'apprécie pas les affinités de l'activisme et du flamingantisme, trouva son expression, le 24 juin 1922, au troisième Congrès catholique flamand par un vœu réclamant l'amnistie. Les députés du parti furent priés de présenter, aussitôt que possible, une proposition de loi en ce sens. Elle n'a point encore surgi à l'heure actuelle, mais elle sera formulée quelque jour et sera l'occasion de discussions

(1) Déjà dans l'occupation, le fléchissement de la moralité générale s'était manifesté par l'abondance des dénonciations. Les Allemands eux-mêmes en étaient écœurés, n'avaient confiance qu'en leurs hommes et jetaient au panier les dénonciations anonymes. Les parquets et les journaux en 1919 furent, hélas ! moins dégoûtés !

passionnées. Tout comprendre, c'est tout pardonner, a dit Mme de Staël, mais l'opinion est-elle arrivée à l'heure de la compréhension?

\*  
\* \*

Le débat sur l'amnistie est sans doute éloigné encore. Mais en voici un autre, tout proche, celui-là : l'emploi des langues à l'armée. On y retrouve, une fois de plus, tous les éléments du problème.

Depuis 1830, la langue militaire est le français. L'instruction du soldat, les commandements à la troupe, les examens des officiers, en français. Ce fut tolérable aussi longtemps que l'armée, recrutée par voie de conscription compliquée de faculté de remplacement, comprenait surtout de pauvres diables passifs. Le paysan flamand, en passant par la caserne, y trouvait même l'avantage d'un certain dégrossissement et de l'apprentissage d'un français rudimentaire.

Mais avec le service généralisé, les réclamations surgirent. Comment exiger l'obéissance du soldat à des ordres formulés dans une langue qu'il ne comprenait point? Comment admettre qu'un soldat flamand fût soigné par un médecin ne comprenant que le français? Une loi du 2 juillet 1923 essaya de remédier au mal. Mais pendant la guerre, les protestations des Flamands se renouvelèrent, et furent souvent tellement justifiées qu'il fut impossible d'en différer l'examen.

La solution la plus simple paraît être l'instruction séparée des Flamands et des Wallons, chacun dans sa langue maternelle, et leur liaison sous des chefs parlant les deux langues. Mais la perspective de régiments wallons et de régiments flamands paraît, aux officiels, la fin de l'unité nationale, la catastrophe irrémédiable. Aussi, pour y échapper, ils recourent au bilinguisme obli-

gatoire. Le moindre sous-officier devra parler les deux langues nationales. (Et pourquoi pas l'allemand, aussi?) Exigence absurde et d'ailleurs impossible à réaliser. Exigence profondément blessante et exaspérante pour les Wallons.

Voilà la discussion de demain. Quand on se sera encore une fois bien échauffé, on acceptera, comme pour Gand, une combinaison transactionnelle qui ne satisfera personne.

Et quand cela sera fini, la querelle recommencera à propos d'un autre objet. Véritable rocher de Sisyphe!

## CHAPITRE X

### INDICATIONS POUR CONCLURE

Voilà mon exposé terminé. On me demandera de conclure. A quoi bon? Je ne me fais pas beaucoup d'illusions sur le sort qui attend les réformateurs avec leurs solutions toutes prêtes. Écoutez-les! Ce serait si facile. Si... Mais on les écoute peu, et il s'avère que ce n'était pas si facile.

Je ne me fais pas beaucoup d'illusions non plus sur la valeur des déductions et des prévisions les mieux établies. Toujours l'ironique destin se charge de les démentir et d'arranger les événements autrement qu'ils n'auraient dû intervenir, raisonnablement. La logique de la vie n'est pas toujours notre logique.

Essayons pourtant. Non pas de dire ce qui se fera. Non pas même de conseiller ce qui devrait se faire. Mais de clarifier un peu, en les examinant, les solutions proposées et les hypothèses les plus vraisemblables.

\*  
\* \*

Les faits que j'ai rappelés prouvent l'existence en Belgique, de deux populations, — je ne dis pas deux peuples pour ne pas effaroucher certains pharisiens nationalistes qui ont peur d'appeler les choses par leur nom — groupées territorialement, et diverses par la langue, les mœurs et la sensibilité. Ils prouvent ensuite que cette dualité est, pour le pouvoir central, une source de difficultés, et enfin

que ces difficultés, loin de se résoudre vers l'apaisement, vont se renouvelant et s'aigrissant de jour en jour.

On peut se demander si l'exaspération croissante de ces difficultés vient de l'antagonisme du Nord et du Sud (je ne crois pas qu'il y ait, véritablement, antagonisme), ou si elle ne vient pas plutôt de la façon dont on a voulu les régler, par voie d'autorité.

Ceux qui ont exercé le pouvoir ont toujours désiré réaliser l'unité nationale dans l'unité linguistique. Aujourd'hui encore, alors que l'expérience a démontré combien vainement on avait essayé de franciser la Flandre, les officiels se raccrochent désespérément à l'espoir d'une extension du bilinguisme.

A mon avis, il vaudrait mieux voir et accepter loyalement les faits. La fusion n'est pas possible, elle ne s'est pas faite depuis mille ans, elle ne s'est pas faite depuis 1830, elle ne se fera ni demain ni après-demain. Jamais plus la Flandre n'acceptera que le flamand soit méconnu, jamais la Wallonie n'acceptera d'être flamandisée. Voilà qui me paraît l'évidence même, et tous les gouvernements qui méconnaîtront cette évidence et chercheront dans la contrainte le moyen de briser les résistances, ne recueilleront que déboires, protestations et révoltes.

Cette tendance à la centralisation, caractéristique de toutes les tyrannies, m'a toujours paru, d'ailleurs, une erreur grossière : la vie étant variété et non uniformité.

\*  
\* \*

L'autorité n'a de justification que le bien de ceux sur lesquels elle s'exerce. Cette doctrine est celle de la Chine depuis des siècles, mais elle n'est point dans la psychologie européenne. On a toujours considéré les peuples comme étant faits pour les rois et non les rois pour les peuples. Jadis, le prince disait la vérité et la

justice pour ses « sujets » et avait droit sur leurs personnes et sur leurs biens. Depuis 1789, le roi a été remplacé par l'État. L'État moderne est représenté par des élus, choisis par une majorité, et votant à la majorité. Du point de vue philosophique, il faut bien reconnaître que le nombre n'est pas plus qualifié pour dire la justice et la vérité que le droit divin, et en fait, il suffit le plus souvent d'un léger changement dans le temps ou l'espace, pour constater que la minorité avait raison.

Il n'y a point dans le suffrage universel une vertu mystérieuse qui lui confère l'infailibilité. On s'en réfère à ses décisions, faute d'avoir trouvé mieux, car il serait évidemment absurde que ce fût la minorité qui fit la loi à la majorité. Mais il s'ensuit que la décision par le nombre n'est vraiment une décision que si elle est précédée de l'acceptation unanime de la considérer telle, et suivie, après le vote, d'une sorte d'adhésion tacite.

Il y a donc, sinon en droit, tout au moins en fait, des limites à l'efficacité de la loi du nombre.

Ces domaines réservés sont ceux qui touchent à l'intime de l'être, à la conscience personnelle, à la foi, à la langue, aux mœurs. Aucun vote ne peut m'obliger à adorer un Dieu auquel je ne crois pas, à parler une langue que j'ignore. Si l'on emploie la force pour m'y contraindre, cette force sera odieuse.

Sans doute, dans l'évolution des États modernes, la centralisation a été, presque toujours, un bienfait. Il importe toutefois de ne point y voir un but, mais seulement une étape nécessaire. La consécration de la liberté et de l'harmonie sociale est une recherche progressive et indéfinie. A une époque déterminée, une centralisation peut être salutaire pour assurer aux populations qui y sont soumises les avantages d'une législation unique, d'une administration uniforme, d'une armée puissante, d'un crédit extérieur, de voies de communication et de moyens d'échange; mais une fois ces con-

quêtes obtenues et réalisées, pourquoi conserver et aggraver une centralisation qui ne tarde pas à paraître oppressive? Pourquoi congestionner les capitales et anémier les provinces? Pourquoi prétendre appliquer plus ou moins brutalement à des hommes divers, les mêmes règles faites pour un type théorique de citoyen abstrait? Ne serait-ce pas un progrès, au contraire, un accroissement de la liberté, que de permettre au mécanisme social un jeu plus souple et plus varié, s'adaptant mieux aux situations différentes qu'il devra régir?

Ces observations dont il est malaisé, je le reconnais, de tenir compte aussi longtemps qu'il s'agit d'individus isolés, prennent toute leur valeur dès que ces individus sont nombreux sur une même étendue de territoire. Ils forment alors, dans la nation, un groupe ayant son originalité, et la liberté consiste à la respecter.

C'est le cas aujourd'hui de presque toutes les nations d'Europe. Il y a une question internationale des minorités. Preuve nouvelle que la loi de majorité n'est pas une panacée. Là où l'unité n'existe pas dans le fait, ce serait une faute politique que vouloir la réaliser artificiellement par la contrainte; il faut alors chercher seulement l'union. A vouloir assimiler des vaincus ou des minorités, on commet des crimes et on sème des représailles; à reconnaître leurs droits aux autonomies nécessaires, on s'en fait des alliés et des amis dévoués. En principe, tout le monde admet cette manière de voir; en fait, tous les gouvernements cherchent à renforcer leur autorité par la centralisation. Et cela peut réserver des surprises.

\*  
\* \*  
\*

Ce n'est pas sans raison que je fais ces réserves sur la valeur de la loi du nombre. Elles sont à considérer partout, mais spécialement en Belgique. Dès à présent, la

Flandre est plus peuplée que la Wallonie, et comme la natalité y est plus forte, il est mathématiquement certain qu'avant vingt ans d'ici, les Flamands auront en Belgique la majorité parlementaire et seront maîtres du gouvernement (1). La Wallonie, qui fut si ardente à réclamer le suffrage universel, trouvera peut-être alors que ses fruits sont amers.

Or, comme il est peu vraisemblable que les Flamands deviennent plus modérés en devenant plus puissants, comme il est au contraire à prévoir qu'ils continueront, dès qu'ils en profiteront, les pratiques centralisatrices inhérentes à tout pouvoir, on peut redouter qu'eux aussi ne poursuivent la chimère de la fusion dans l'unité nationale, cette fois au bénéfice du flamand.

Il fallait toute l'effronterie dans le mensonge propre à l'Allemagne, pour oser dire, pendant la guerre, que les Flamands étaient opprimés par les Wallons. Mais on doit avoir l'appréhension de voir, si tout reste en état, les Wallons opprimés par les Flamands aux environs de 1940.

Ce jour-là, les Wallons se tourneront désespérément vers la France, et les annexionnistes d'aujourd'hui, qui ne sont que personnalités paradoxales sans disciples et sans influence, paraîtront avoir indiqué la voie. Ce jour-là, la question cessera d'être belge pour devenir européenne. Si la Belgique disparaît dans cette tourmente, l'incompréhension des centralisateurs nationalistes en aura été cause tout autant que le fanatisme conquérant des flammingants.

(1) En 1921, la Belgique enregistre un excédent de naissances sur les décès de 46 124. Dans ce chiffre, les provinces flamandes comptent pour 30 518; les wallonnes pour 9 834, le Brabant pour 8 225. Dans cette province, l'arrondissement flamand de Louvain compte pour 3 008, l'arrondissement wallon de Nivelles pour 612 !

\*  
\* \*

Mais laissons ces prédictions, aussi faciles à contredire qu'elles sont faciles à formuler. Retenons-en seulement la nécessité de ne pas attendre que soit passée l'heure des solutions raisonnables.

Parmi celles-ci, d'une manière générale, l'extension de la compétence des pouvoirs locaux, conseils provinciaux et conseils communaux, est à recommander. Certes, c'est là le meilleur moyen de permettre la réalisation, dans le cadre national, de la parole du roi dans son discours du trône de 1919 : « L'intérêt du pays commande que chacune de nos deux populations puisse développer pleinement sa personnalité, son originalité, ses dons intellectuels et ses facultés d'art. »

Ce n'est pas vrai seulement pour les langues, c'est vrai dans tous les domaines.

En renonçant à la centralisation, nous reprendrons une des plus glorieuses traditions de notre droit public. C'est par la commune que nous sommes arrivés à la liberté. Un proverbe liégeois dit : « Charbonnier dans sa maison est roi. » Cette façon de voir est entrée dans notre inconscient et, tant en Flandre qu'en Wallonie, tant chez les catholiques que chez les anticléricaux, nous avons le fétichisme de l'autonomie communale.

Néanmoins, tous les gouvernements depuis 1830, tout en s'en montrant respectueux en paroles, l'ont, en fait, diminuée, rognée, rétrécie, amputée par degrés et il en reste peu de chose.

Je crois que Flamands et Wallons se mettraient assez facilement d'accord sur une réforme décentralisatrice dans laquelle les uns et les autres trouveraient des satisfactions régionalistes (un projet très précis a été étudié

par M. Paul Pastur de Charleroi), mais il faut s'attendre à l'opposition des gouvernements, quels qu'ils soient, qui verraient avec mauvaise humeur restreindre leurs prérogatives. Comme nous pourrions plus facilement aider les Flamands à conquérir cette égalité qu'ils réclament, si nous avions l'assurance constitutionnelle que leurs réclamations visent la Flandre, la Flandre seule et que jamais ils ne les étendront à la Wallonie, comment expliquer, et ne pas en être inquiets, qu'ils ne se soient jamais prononcés nettement à cet égard?

\* \* \*

Pour donner tout son sens à cette décentralisation, et empêcher qu'elle ne reste un texte platonique, je ne verrais aucun inconvénient, pour ma part, à un remaniement des limites de nos provinces, de façon à tenir compte, non seulement des langues parlées, mais des groupements économiques modernes. M. Buisset, député de Charleroi, est l'auteur d'un projet de division territoriale en cinq régions.

Les esprits conservateurs n'admettent pas cette idée qui leur paraît sacrilège. Ils s'exclament qu'on va briser des liens historiques! L'argument est mince, puisque l'histoire est essentiellement changement et adaptation aux circonstances nouvelles. Or, nul ne peut contester que la Belgique de 1923 est fort différente de la Belgique de 1830. Les limites intérieures adoptées à une époque où il n'y avait pas de chemins de fer et presque pas d'industrie ne peuvent pas raisonnablement rester les mêmes, maintenant que les conditions économiques ont créé de nouveaux centres et de nouveaux groupements.

Cette suggestion assez séduisante et qui pourrait

aboutir à une sorte de régionalisme fédératif, ne paraît pas néanmoins avoir des chances d'être entendue, à raison des situations politiques qu'elle menacerait.

\*  
\* \*

La décentralisation peut, de façon générale, éviter les conflits de mentalité et permettre le libre développement de l'originalité non seulement des deux populations, mais encore des nuances locales ; toutefois, elle ne touche qu'indirectement au problème des langues.

Revenons-y. Nous avons écarté l'hypothèse de la fusion et reconnu que tous les efforts dans cette direction recourant à la contrainte, ne pouvaient qu'irriter la querelle. Que penser de la solution opposée : la séparation ?

Il y a toute une série de gens que ce seul mot indigné ou fait frémir. Tous ceux qui sont suspects de velléités séparatistes sont traités en mauvais patriotes, en destructeurs de l'unité nationale. On n'ose pas encore en discuter publiquement.

Mais, si la séparation ne se formule point en discours d'hommes politiques ou en articles de journaux, le mot est fréquent dans les conversations. Que de fois, depuis les aigres controverses à propos de l'Université de Gand, j'ai entendu d'incontestables patriotes déclarer : décidément, on n'en finira que par la séparation !

Mais qu'on la souhaite ou qu'on la réprouve, on serait fort embarrassé de dire ce qu'est, ce que devrait être, la séparation. Essayons donc de préciser.

Depuis longtemps, les Flamands ont élaboré un programme dont la réalisation aboutirait, en fait, à la séparation plus ou moins accentuée de la Wallonie et de la Flandre. La Commission de 1856 ne s'en cachait point

et des déclarations autorisées ont à diverses reprises affirmé jadis que l'idéal flamand était séparatiste. Plus tard, ils s'abstinrent avec prudence de parler de séparation afin de ne pas heurter les nationalistes et les Bruxellois ; néanmoins, ils proclament volontiers que les réformes par eux réclamées ne visent que la Flandre, ce qui implique, par voie de conséquence nécessaire, une distinction avec la région wallonne, donc la séparation.

Du côté wallon, on a d'abord parlé de la séparation comme d'une calamité. L'idée maîtresse d'un Rogier, au début de l'indépendance belge, était de réaliser l'unité nationale par l'unité de langue et il espérait parvenir à établir la prédominance du français. Quand les difficultés de ce dessein apparurent et que devint évidente l'impossibilité de recourir à la contrainte, les Wallons menacés essayèrent de se concilier les nationalistes en invoquant l'unité nationale en péril et en suspectant le patriotisme des flamingants. C'est ce thème qui constitue le *leit motiv* à l'origine du mouvement.

Les discussions des Congrès de 1890-1893 nous en offrent maints exemples. C'est encore à cet esprit que se rattache le discours de Jules Bara à la Chambre, lorsqu'il annonçait que les prétentions flamingantes nous conduisaient à la séparation (18 décembre 1888).

A mesure que les Flamands devenaient plus forts, ils parlaient moins ouvertement de la séparation, afin de ne pas effaroucher l'opinion officielle. Et d'autre part, les Wallons y pensaient davantage, constatant que les nationalistes les abandonnaient à chaque occasion, malgré les objurgations patriotiques.

En 1898, le 26 juillet, la Ligue wallonne de Liège mit la question à son ordre du jour et le 22 décembre suivant, M. J. Delaite lui faisait un rapport, favorable à la séparation. Puis l'idée sommeilla pendant plus de dix ans. Un comité d'études fut nommé, en février 1910, sous le titre : Comité d'études pour la sauvegarde de

l'autonomie des provinces wallonnes ; il se composait de MM. Émile Dupont, vice-président du Sénat, des députés Buisset, Troclet, Neujean fils (aujourd'hui ministre des chemins de fer) et d'autres notabilités.

Le 10 mars 1910, au Sénat, Émile Dupont s'écria : *Vive la séparation administrative!* De la part de ce jurisconsulte éminent, de cet homme politique considérable et modéré, pareil cri prenait une importance énorme et posa brusquement la question devant l'opinion publique. A dater de ce jour, s'affirma une modification complète dans l'esprit des Wallons à l'égard de la séparation ; on n'en parla plus avec effroi, mais avec sympathie. Les Flamands, par contre, cessèrent d'en parler et la répudièrent avec ostentation.

Avant le sénateur Dupont, M. Mockel, dans une note sous un compte rendu de *la Belgique*, de Camille Lemonnier dans *le Mercure de France*, avait écrit, dès avril 1897 :

« Il y aurait, il est vrai, un remède (à l'antagonisme des Wallons et des Flamands) : la séparation administrative complète de la Flandre et de la Wallonie, avec un parlement pour chacune d'elles, et l'union des deux petits États dans une chambre fédérale dont ils éliraient chacun la moitié. Il y aurait alors en Flandre un gouvernement ultra-conservateur et catholique ; en Wallonie, il serait libéral et socialiste et l'on ne verrait plus comme à présent des heurts constants d'intérêts entre le Nord-Ouest agricole et les régions de l'Est et du Midi qui sont industrielles. Mais telle est la crainte de paraître révolutionnaire pour autre chose que du pain, tel est l'aplatissement de tous devant le fait accompli que personne en Belgique n'a osé parler de cela. »

Ces quelques lignes de précurseur furent peu remarquées, alors, tandis que le cri du sénateur Dupont eut un retentissement considérable et détermina chez les Wallons un revirement. La séparation administrative? songèrent-ils. Mais oui, au fait, pourquoi pas? Au lieu

de la laisser réaliser à nos dépens, pourquoi n'accepterions-nous donc pas ce qu'elle peut avoir d'avantageux? Nous craignons l'oppression flamande comme Belges; comme Wallons, nous serions hors de ses atteintes. Les nationalistes, les officiels, les Bruxellois ont seuls intérêt à la centralisation belge, et à chaque occasion, ils nous ont abandonnés. Laissons-les, et vive l'indépendance wallonne!

Ainsi pensaient quelques-uns, notamment M. Jennissen, avocat à Liège, qui ne se contenta pas de le penser, mais mena une active propagande de parole et de plume en faveur de l'idée nouvelle. On lira de lui une brochure intitulée : *Wallons et Flamands. Pour la séparation politique et administrative*, parue en 1911 chez Desoer à Liège. Après les élections générales en 1912, qui perpétuèrent le gouvernement catholique alors que tout le monde, surtout en Wallonie, s'attendait à sa chute, ces idées firent de rapides progrès dans les masses, et la séparation apparut, non seulement comme le moyen de se défendre contre les prétentions linguistiques des Flamands, mais d'échapper à un gouvernement émané d'eux, s'appuyant sur eux, et plus sensible à leurs indications qu'aux griefs de la Wallonie.

Pendant la guerre, on l'a vu, l'occupant réalisa la séparation à la demande des activistes, reprenant le programme des débuts du mouvement. Les Wallons s'y résignèrent et se demandèrent comment ils pourraient en tirer parti.

L'expérience allemande, poursuivie dans un intérêt allemand, ne comporte aucun enseignement. Au lendemain de la victoire, l'horreur qu'on éprouvait pour tout ce qu'avait fait l'envahisseur, fit qu'on ne parla, chez les Wallons, de la séparation qu'avec prudence et timidité et les travaux de l'Assemblée Wallonne de 1919, restés sans conclusions, indiquent, comparés à ceux de 1922, un recul des idées séparatistes.

\*  
\* \*  
\*

Cette brève rétrospection nous a indiqué les fluctuations de l'opinion à l'égard de l'idée séparatiste, mais elle ne nous a point renseigné sur sa signification exacte. Si j'avais pu détailler davantage, on aurait constaté combien de conceptions différentes se rattachent à cette étiquette.

Il y a d'abord l'idée la plus radicale et la plus hardie, celle qui mérite vraiment et pleinement son nom ; la séparation totale de la Flandre et de la Wallonie, la constitution de deux États séparés. A ceux qui objectent que ces États seraient minuscules et fragiles, les séparatistes répondent qu'il en est en Europe de plus petits qui, néanmoins, se portent bien et que dans l'histoire de la civilisation, la Grèce et la Toscane comptent plus que les grands Empires. A ceux qui objectent que jamais les voies légales ne permettront la dissolution de Belgique, ils répondent que la révolution de 1830 n'était pas légale non plus.

Mais si on leur demande ce qu'on fera, dans cette hypothèse, de Bruxelles, d'abord, du Congo ensuite, ils sont fort embarrassés, et c'est en effet là le gros écueil où vient sombrer tout système séparatiste absolu. Si l'on réfléchit, par surcroît, à l'inquiétude que causerait chez nos grands voisins pareille dislocation, on peut tenir pour assuré qu'elle ne se ferait pas sans leur permission, permission qui, si elle n'est pas l'occasion de batailles, ne serait accordée que dans des conditions où les intérêts des puissants passeraient avant les nôtres.

Au surplus, la question linguistique est, pour la constitution d'un État, une base bien insuffisante. Les Flamands ont beau proclamer comme un axiome : *de taal is*

*gansch het volk*, la langue est tout le peuple, ce n'en est qu'un aspect. Il faut surtout des souvenirs communs. Or, il n'est pas du tout certain qu'il y ait *une* Flandre et *une* Wallonie. Il n'y a pas de souvenirs communs à tous les Flamands ; entre Bruges, Gand et Anvers, il y a eu surtout des rivalités ; il n'y en a pas davantage entre tous les Wallons ; Tournai et Liège ont des passés divergents. Si l'on trouve chez les uns et les autres des souvenirs communs, ce sont des souvenirs belges.

Aussi, dans toutes les constructions séparatistes, on s'efforce, après avoir séparé, de réunir. L'idée belge est si puissante qu'on ne peut s'en détacher. Flandre et Wallonie deviendront les États-Unis de Belgique et l'on retrouvera dans la fédération tous les avantages, sans les inconvénients, de la centralisation. Ce sera l'union, librement consentie, au lieu de l'unité imposée.

Pareille conception, infiniment plus acceptable que la séparation radicale, comporte toutes les nuances que pourraient commander les circonstances et n'apparaît pas comme impossible à réaliser dans un esprit de concorde nationale.

\*  
\* \* \*

Faut-il aller jusqu'à la Fédération ? Je ne le crois pas. A mon sens, il ne faut jamais s'effrayer d'un changement, mais il ne faut jamais non plus le faire plus accentué qu'il n'est nécessaire. La continuité de l'évolution est mieux respectée quand l'avenir est rattaché au passé. Déjà, la décentralisation peut donner des satisfactions ; quant au régime linguistique, il convient de se résoudre enfin à reconnaître officiellement ce que crient les faits, c'est-à-dire que, selon les lieux, il existe en Belgique un régime français, un régime bilingue et un régime flamand.

Ils sont dans les faits ; mieux, ils sont dans les lois. Mais l'effroi qu'inspire aux officiels le soupçon de séparation, la manie bruxelloise de faire des lois nationales, s'appliquant symétriquement à tout le pays, la crainte de lois régionales disposant là où l'utilité l'indique, ont fait que nos lois linguistiques sont séparatistes avec hypocrisie. Je l'ai signalé déjà pour la loi administrative ; la loi militaire est plus singulière encore. On n'a pas osé dire : dans la région flamande ; on a dit : *dans les provinces d'Anvers, des Flandres, du Limbourg et les arrondissements de Louvain et de Bruxelles* ; on n'a pas osé dire : dans la région wallonne, on a dit : dans *le restant du pays* ; la Wallonie est le restant du pays !

Toutes ces lois (administration, loi du 31 juillet 1921, art. 2), Justice, loi du 22 février 1908 ; enseignement primaire, loi du 25 octobre 1921, art. 20) reconnaissent la nécessité de règles spéciales pour l'agglomération bruxelloise.

La nécessité a donc instauré, en Belgique, trois régimes linguistiques différents : le régime flamand, le régime français, le régime bilingue. Ne pourrait-on s'accorder pour définir avec précision les caractéristiques de ces trois régimes et, cela fait, permettre aux communes de choisir librement, par un vote secret de tous les électeurs (hommes et femmes), le régime qu'elles préfèrent ?

De leurs choix résulteraient vraisemblablement trois régions délimitables. Mais cette distinction (qu'on ne pourrait plus qualifier raisonnablement de séparation), au lieu de dériver de la contrainte de l'autorité, basée sur des statistiques discutables, serait la conséquence du vœu même des intéressés. Le choix ne serait pas irrévocable et pourrait être révisé tous les dix ans de façon à rester toujours en concordance avec la volonté réelle des habitants.

La querelle linguistique cesserait ainsi d'être nationale et de troubler le pays. Qu'on ne me dise pas qu'elle se-

rait, en revanche, transportée dans toutes les communes, car il est bien évident que, dans la très grande majorité des communes, le vote se fera, sans dispute, à la quasi-unanimité. Il n'y a de controverse à prévoir que pour certains centres urbains des Flandres, dans lesquels il y aura contestation entre le régime flamand pur et le régime bilingue. On pourrait décider, pour sauvegarder les droits des minorités, que le régime sera bilingue dès qu'il sera réclamé par le tiers du corps électoral. Mêmes principes pour les provinces, et respect par l'État des volontés exprimées.

Une fois qu'il serait bien entendu qu'en régime français, le flamand est sans droits ; qu'en régime flamand, le français est sans droits ; qu'en régime bilingue, les droits sont égaux, ne craignons pas, dans les deux premiers régimes, l'exclusivisme. Au contraire, on fera par bienveillance ce à quoi on répugnait quand on y était contraint. Nous n'avons en Wallonie aucune haine contre les Flamands ou contre la langue flamande ; ce qui nous rend enragés, c'est d'être forcés de l'apprendre. Dès que nous serons en régime français, nous multiplierons les prévenances envers les Flamands lorsqu'il s'en trouvera parmi nous, nous favoriserons l'étude de la langue flamande pour tous ceux de nos jeunes gens pour lesquels cette étude peut présenter de l'intérêt. De même, si nous avons affaire à des Belges de langue allemande, nous aurons à cœur de leur prouver que nous ne voulons pas les dégermaniser par la force, mais que nous chercherons à nous les concilier par le respect de leur langue.

Je suis persuadé qu'il en serait de même en Flandre, car les Flamands ont un intérêt beaucoup plus marqué à apprendre le français que les Wallons à apprendre le flamand. Dès que le flamand sera la langue de la Flandre, la majorité de celle-ci (ouvriers qui vont travailler en France et en Wallonie, commerçants et industriels qui

font des affaires dans tous les pays, élite intellectuelle qui ne peut être vraiment une élite que si elle possède une seconde langue) se tournera avec sympathie vers le français. On obtiendra plus par la liberté que si les Wallons unis aux Bruxellois paraissent vouloir imposer le français à la Flandre.

\* \* \*

Bref, décentralisation et liberté, voilà ma solution. Un minimum de lois ; j'en voudrais une seule, fixant les principes, codifiant les textes épars, réglant l'ensemble du problème.

Ma suggestion sera précisée, si elle est appuyée. Mais elle va avoir contre elle : les nationalistes qui crieront à la séparation, les Flamands qui prétendront qu'elle ne leur donne pas assez (car leur point de vue est le territoire où sont les hommes, tandis que le mien est la volonté des hommes), les Wallons ou Flamands de langue française qui, devant renoncer à certaines situations acquises, diront que je concède trop aux Flamands.

Je leur répondrai : soit, si mon remède ne vaut rien, qu'on en trouve un meilleur. Mais si l'on persiste à traiter la maladie par le détail, si chacun s'entête dans ses préjugés et, pour faire prévaloir son sentiment, prétend recourir à l'autorité, à la législation, à la contrainte, oh ! alors, le mal peut devenir grave, très grave.

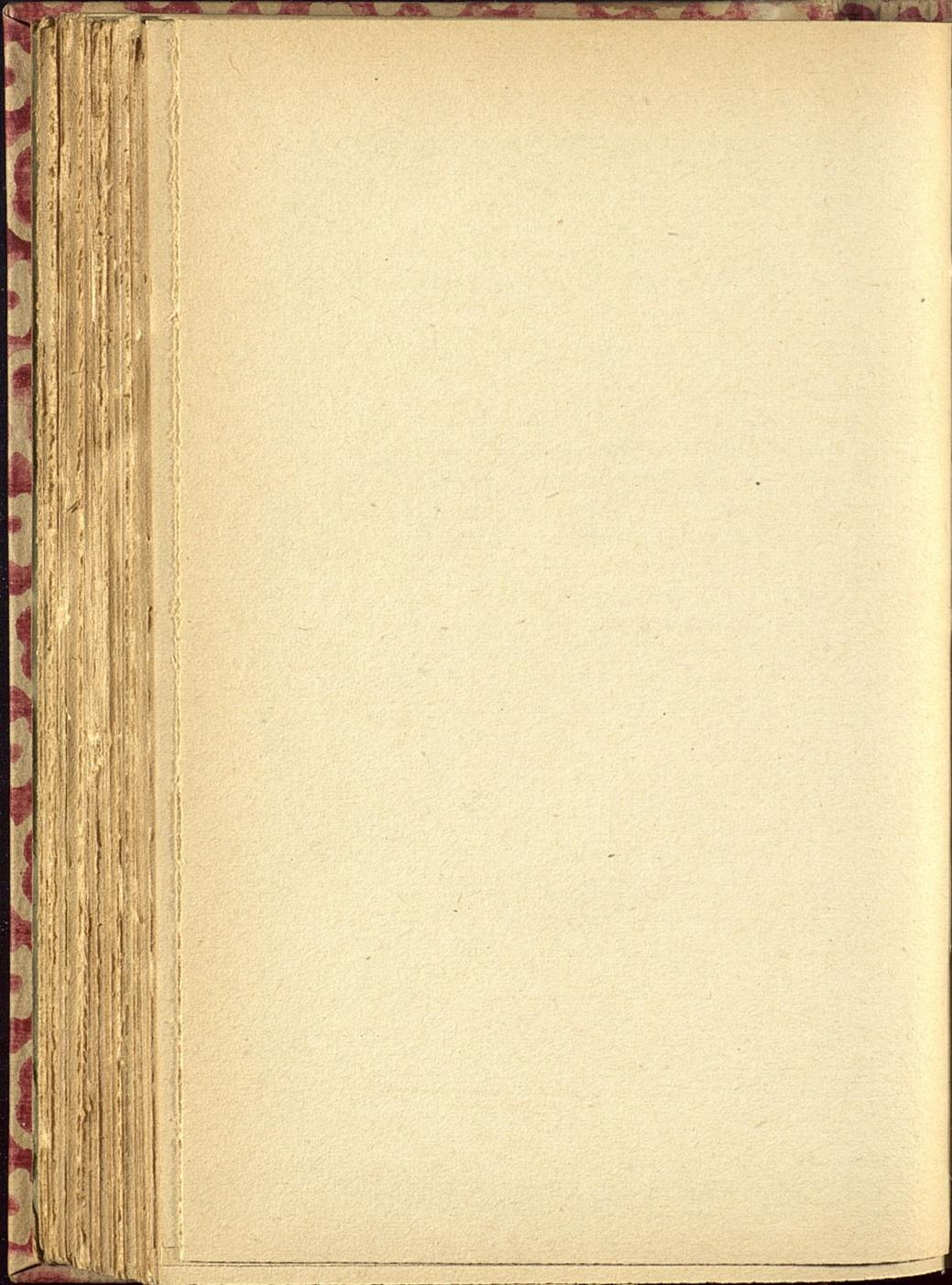
FIN

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
CHAP. I. — L'antinomie belge.....	9
— II. — Wallonie, terre de travail.....	27
— III. — Wallonie, terre d'art.....	39
— IV. — Les derniers Gaulois.....	53
— V. — Le lion de Flandre.....	65
— VI. — Le coq wallon.....	81
— VII. — La cité des métis.....	117
— VIII. — Dans les serres de l'aigle germanique.....	134
— IX. — En Belgique nouvelle.....	149
— X. — Indications pour conclure.....	171

---



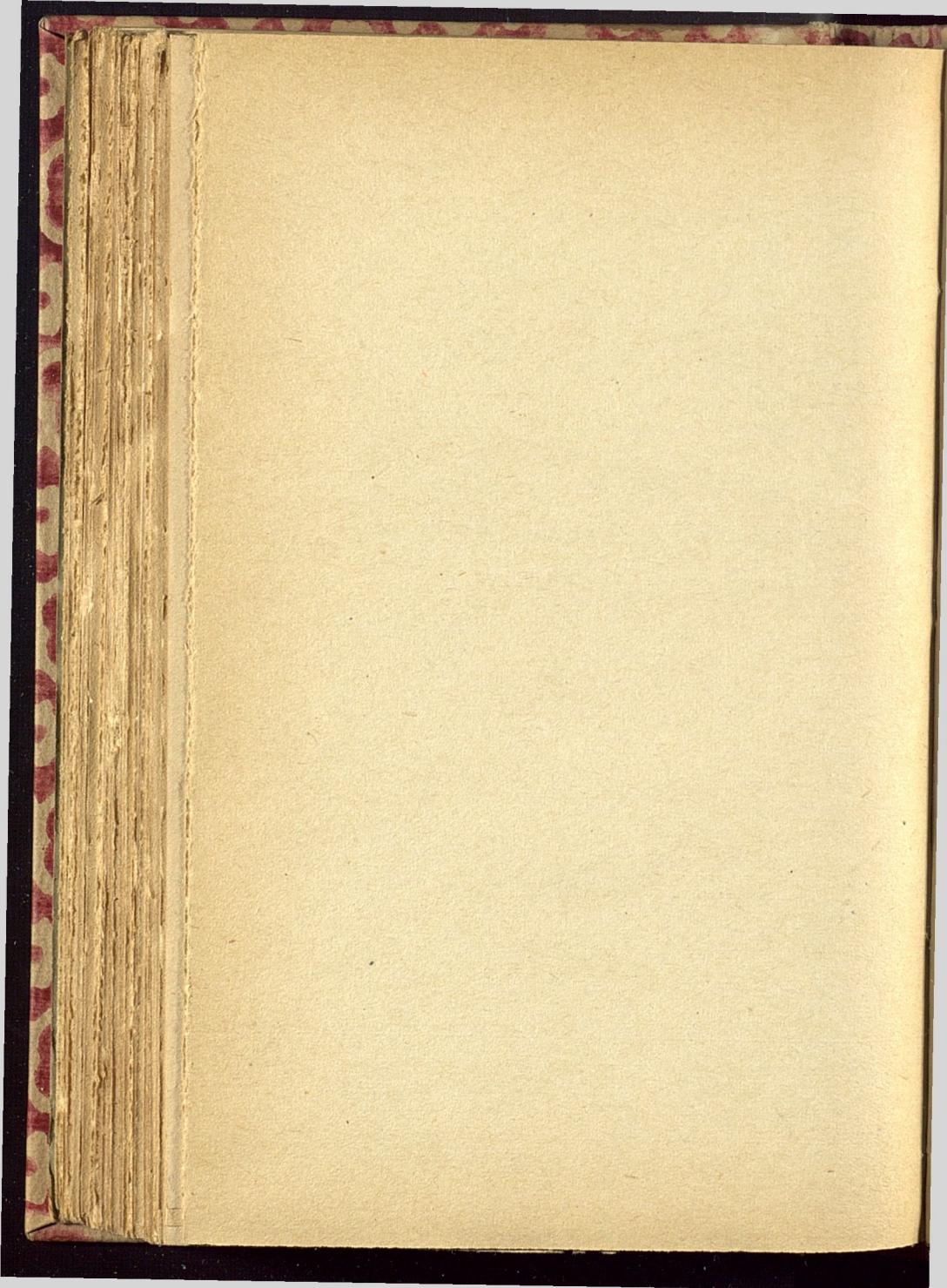
---

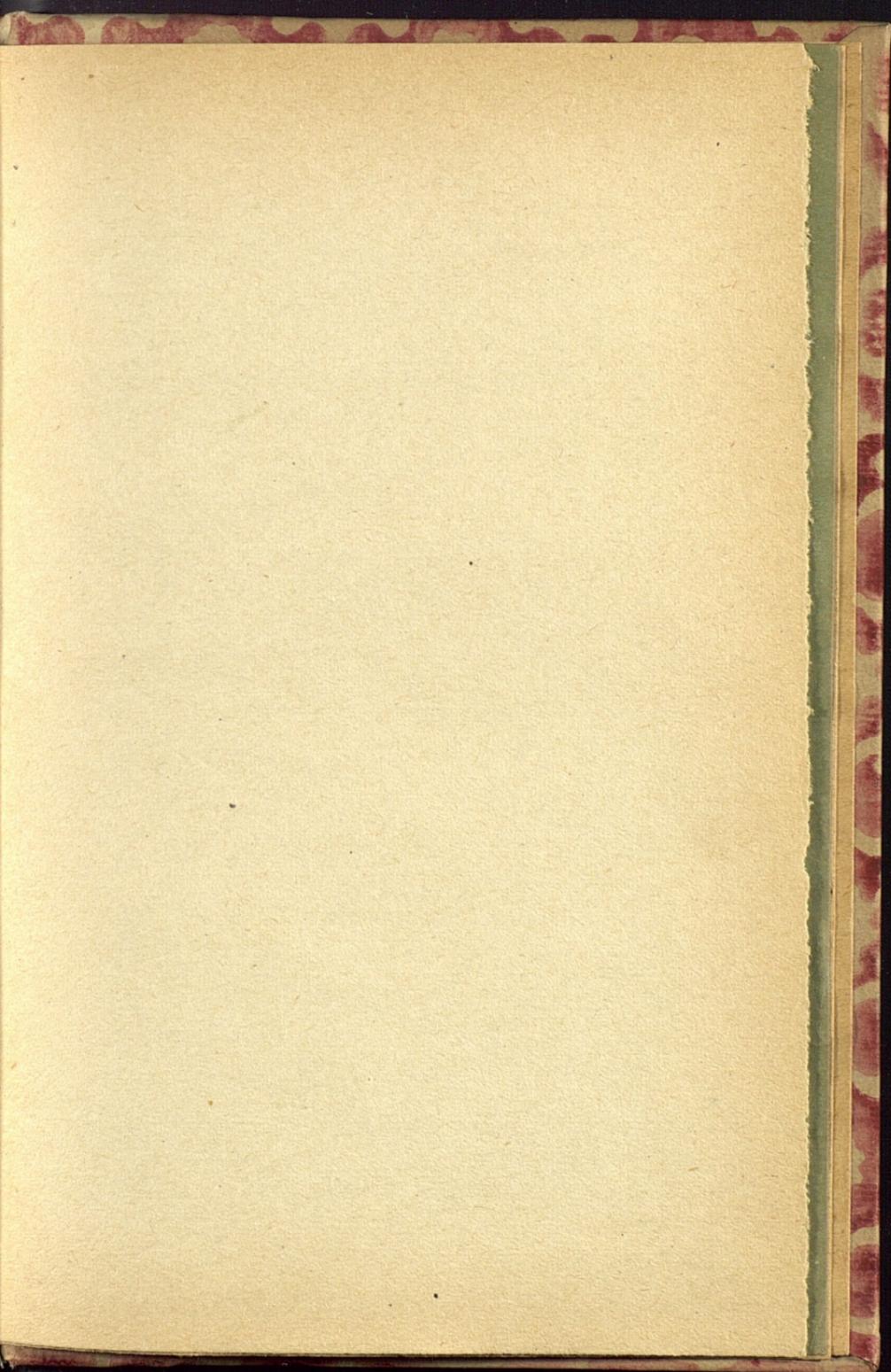
PARIS

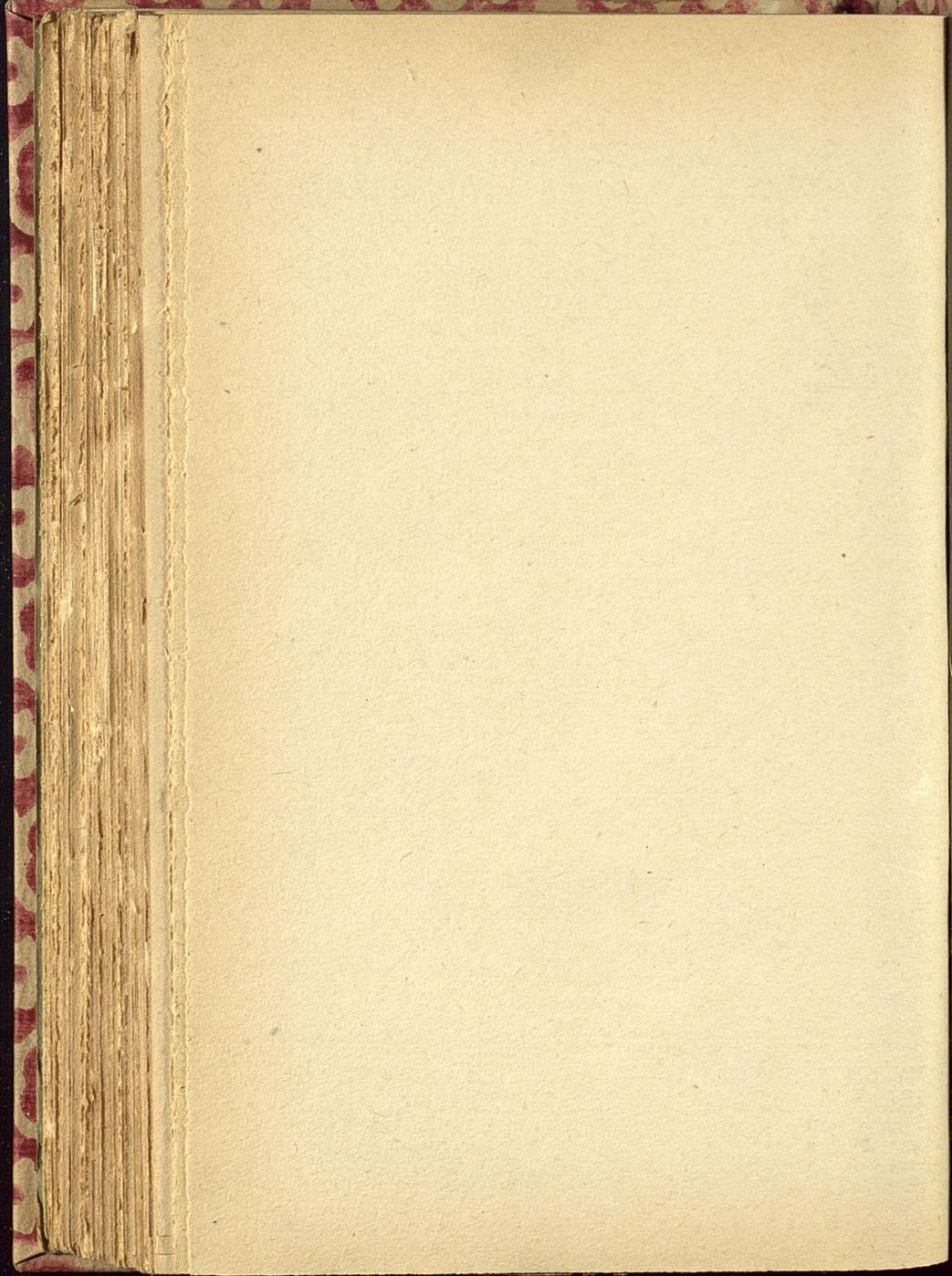
TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>

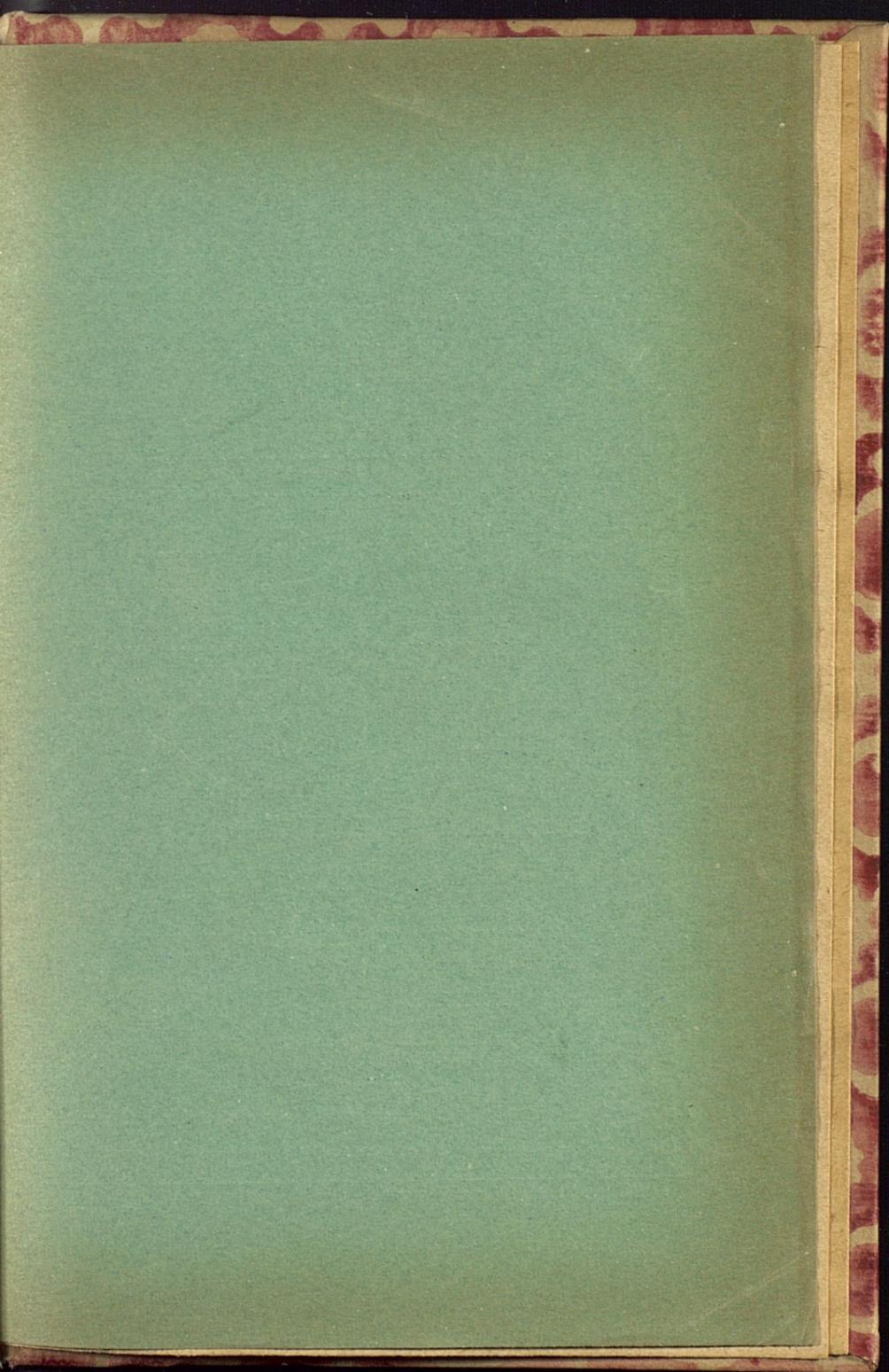
8, rue Garancière

---









## A LA MÊME LIBRAIRIE

### Collection LES PROBLÈMES D'AUJOURD'HUI

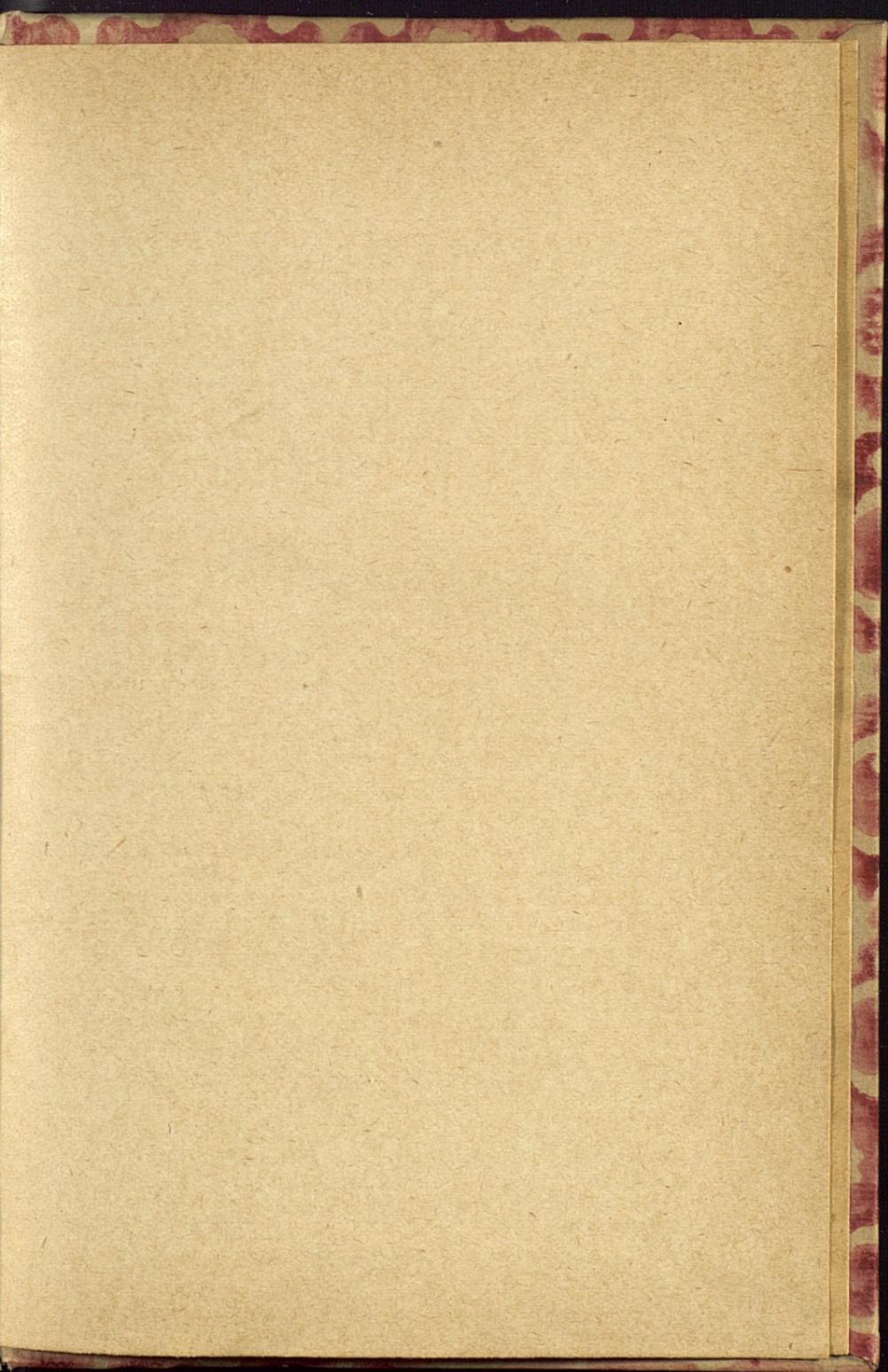
<b>Le Bilan de la guerre</b> , par TRUSTEE. Un volume.....	5 fr.
<b>L'Armée nouvelle et le Service d'un an</b> , par B. A. R. Préface du général DUVAL. Un volume.....	5 fr.
<b>La Réparation des dommages de guerre</b> , par André TOULEMON. Un volume.....	5 fr.
<b>L'Irlande insurgée</b> , par Sylvain BRIOLLAY. Un volume.....	4 fr.
<b>Nos Ports</b> , par Albert CLAVEILLE, sénateur, ancien ministre. Un volume.....	6 fr.
<b>Le Nationalisme ture</b> , par Berthe GEORGES-GAULIS. Un vol. . .	5 fr.
<b>Les Nouveaux Impôts ont-ils fait faillite?</b> par Pierre BODIN. Un volume.....	4 fr. 50
<b>Un Ministère de l'Éducation nationale</b> , par Léon BRUNSCHVIG. Un volume.....	3 fr.
<b>Le Syndicalisme intellectuel</b> , par Jules SAGERET. Un vol. . .	4 fr. 50
<b>La France à Gènes. Un programme français de reconstruction économique de l'Europe</b> , par CELTUS. Un volume.....	4 fr.
<b>L'Afrique latine (Maroc-Algérie-Tunisie)</b> , par André FRIBOURG, député de l'Ain. Un volume avec six gravures.....	4 fr. 50
<b>La France en Amérique latine</b> , par Georges LAFOND. Un vol. . .	4 fr.
<b>Comment faire connaître la France à l'étranger</b> , par Firmin Roz. Un volume.....	4 fr.
<b>Nos Illusions sur l'Europe centrale</b> , par W. d'ORMESSON. . .	4 fr. 50
<b>Le Problème des réparations. Comment le résoudre</b> , par M. Jean LESCURÉ. Un volume.....	3 fr.
<b>Le Maroc, école d'énergie</b> , par Alfred DE TARDE. Un vol. . .	5 fr.
<b>La Paix par la Ruhr</b> , par Robert VEYSSIÉ.....	5 fr.
<b>La Question des arsenaux</b> , par le contrôleur général H. LE MARQUAND.....	6 fr.
<b>Mussolini et le fascisme</b> , par Domenico RUSSO.....	5 fr.

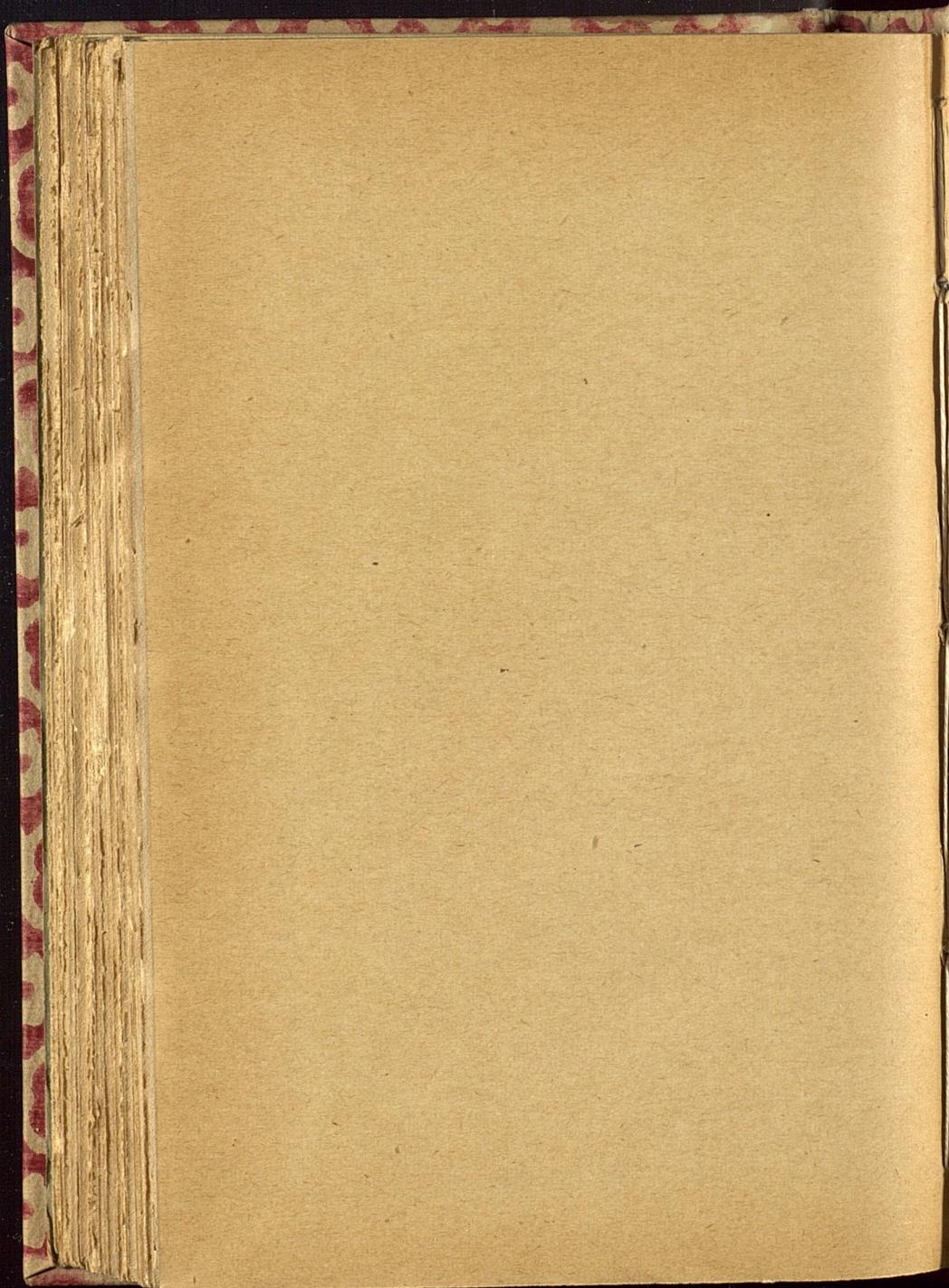
### BIBLIOTHÈQUE DU MUSÉE SOCIAL

<b>La Crise du logement</b> , par Georges RISLER, président de l'Union des Sociétés de crédit immobilier d'habitations à bon marché de France et des colonies, avec une préface de M. Alexandre RIBOT. Un volume.....	3 fr.
<b>Sa Majesté l'Alcool</b> , par Jean FINOT. Un volume.....	2 fr. 50
<b>Un Fiéau social : la Syphilis</b> , par le docteur LEREDDE.....	3 fr.
<b>Le Socialisme et l'Agriculture française</b> , par Maurice LAIR. Un volume.....	2 fr. 50
<b>Le Travail humain</b> , par J. AMAR. Un volume illustré.....	4 fr.
<b>Les Deux C. G. T. : Communisme et Syndicalisme</b> , par Étienne MARTIN-SAINT-LÉON.....	3 fr.

*En préparation :*

<b>Le Territoire de la Sarre, ses conditions économiques et sociales</b> , par Angel MARVAUD.
<b>La Crise de la bourgeoisie</b> , par André LICHTENBERGER.





c

